



Réserve Naturelle Nationale POINTE DE GIVET



Plan de Gestion 2019 - 2028



«Ce document est cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en Grand Est avec le Fonds européen de développement régional.»





Office National des Forêts

1, rue André Dhôtel
BP 457
08098 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX

03.24.33.74.40 / 03.24.33.74.49
ag.ardennes@onf.fr



Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne

9, rue Gustave Eiffel
10 430 ROSIERES-PRES-TROYES

03.25.80.50.50 / 03.25.80.50.51
secretariat@cen-champagne-ardenne.org

Plan de gestion rédigé par :

Virginie GRAITSON-SCHMITT et Thomas LORICH, chargés de mission au Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CENCA),
Vincent SPANNEUT, chargé de projet environnement à l'Agence des Ardennes de l'Office National des Forêts (ONF)

Sous la direction de :

Philippe PINON-GUERIN, Directeur du CENCA
Jacques BAUDELLOT, Directeur de l'Agence des Ardennes de l'ONF

Table des matières

I. ETAT DES LIEUX.....	6
A. Contexte général.....	6
1. Désignation.....	6
2. Localisation.....	6
3. Régime foncier.....	10
4. Historique de la Réserve.....	11
5. Règlementation de la RNN.....	14
6. Respect de la règlementation.....	14
7. Gestion et administration de la RNN.....	15
8. Moyens de la RNN.....	16
9. Aménagement du territoire.....	16
10. Autres statuts du territoire.....	20
B. Environnement physique.....	25
1. Données météorologiques.....	25
2. Topographie.....	25
3. Hydrographie & Hydrogéologie.....	26
C. Géo diversité.....	31
1. Géologie.....	31
2. Pédologie.....	36
3. Menaces et enjeux.....	37
4. Actions passées et à venir.....	38
D. Diagnostic écologique.....	38
1. Habitats naturels.....	38
2. La flore.....	70
3. La faune.....	81
E. Contexte humain.....	101
1. Usages et activités sur le site.....	101
2. Infrastructures.....	103
3. Patrimoine historique.....	103
4. Accueil du public sur la RN.....	105
5. Potentialités et Contraintes du site.....	108
6. Appropriation de la RNN sur son territoire.....	111

II. ENJEUX DE CONSERVATION	112
A. Méthodologie.....	112
B. Détermination des enjeux	112
1. Enjeux.....	112
2. Facteurs-clef.....	112
C. Synthèse et priorisation	114
1. Enjeux :.....	114
2. Caractérisation des facteurs-clef.....	116
3. Synthèse et priorisation :.....	119
III. OBJECTIFS A LONG TERME & OBJECTIFS OPERATIONNELS.....	120
A. Objectifs à long terme.....	120
1. Biodiversité des pelouses et landes sèches	120
2. Patrimoine géologique et rupestre	120
3. Biodiversité forestière.....	121
4. Ancrage territorial.....	121
5. Fonctionnement de la RNN	122
6. Connaissances scientifiques	122
B. Objectifs opérationnels.....	123
1. Articulations des objectifs opérationnels	123
2. Déclinaison en programme d'actions.....	130
C. Synthèse et arborescence des enjeux.....	139
1. Biodiversité des pelouses et landes sèches	139
2. Patrimoine géologique et rupestre	141
3. Biodiversité forestière.....	142
4. Ancrage territorial.....	143
5. Fonctionnement de la RNN	145
6. Connaissances scientifiques	146
IV. FICHES ACTION	147
A. Cartographie générale des opérations de gestion	147
B. Fiches action.....	154
C. Synthèse financière.....	277
1. Synthèse globale	277
2. Synthèse par année.....	283

I. ETAT DES LIEUX

A. CONTEXTE GENERAL

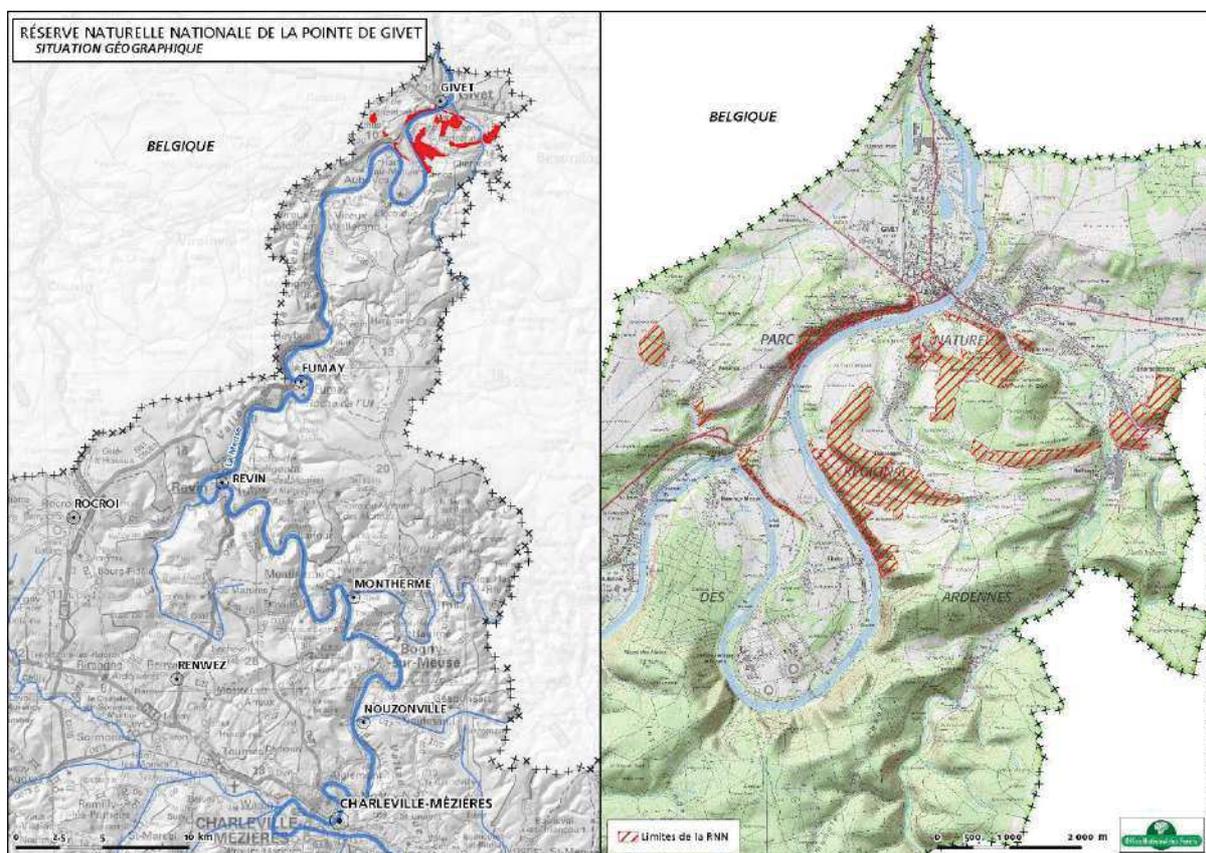
1. Désignation

Ce Plan de Gestion concerne la Réserve Naturelle Nationale de la Pointe de Givet. Elle est référencée FR3600145 au niveau national et 178294 au niveau international.

La création de la Réserve a été actée par le décret n°99-154 du 4 mars 1999 (Cf. annexe 1). Le site est classifié III au titre de la catégorie UICN.

La RNN est d'une surface totale de 366,82 ha, répartie en 10 sites distincts.

2. Localisation



La RNN se situe géographiquement à des coordonnées de 50.11966 de latitude Nord et de 4.82132 de longitude Est. Elle présente une altitude moyenne de 170 mètres (avec une altitude maximum de 237 mètres au Mont de Fromelennes).

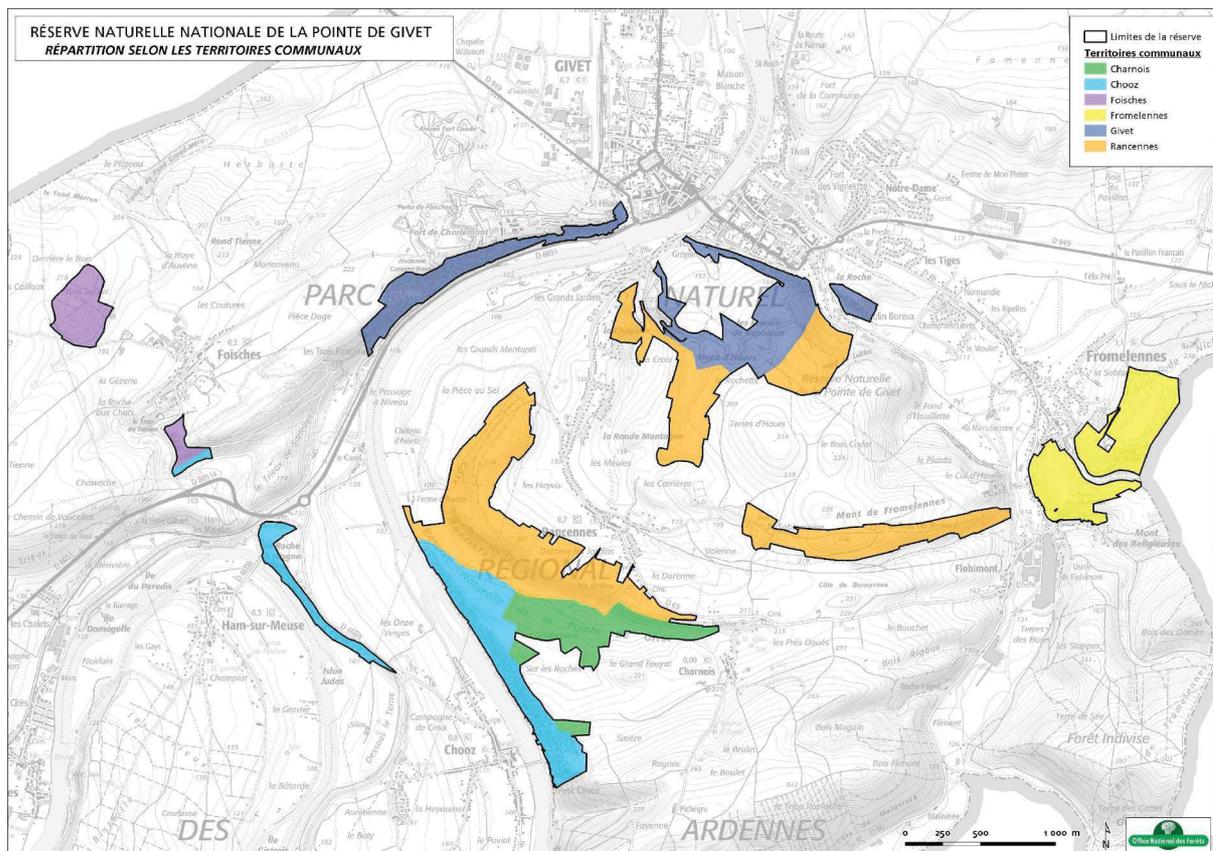
Elle prend place en France, dans la pointe du département des Ardennes, en région Grand Est. Elle est distante de 60 kilomètres environ de Charleville-Mézières (Préfecture du département des Ardennes), de 20 kilomètres de Couvin (Belgique) et de 15 kilomètres de Dinant (Belgique). Elle s'étend de part et d'autre de la vallée de la Meuse et est ceinte par la frontière Belge.

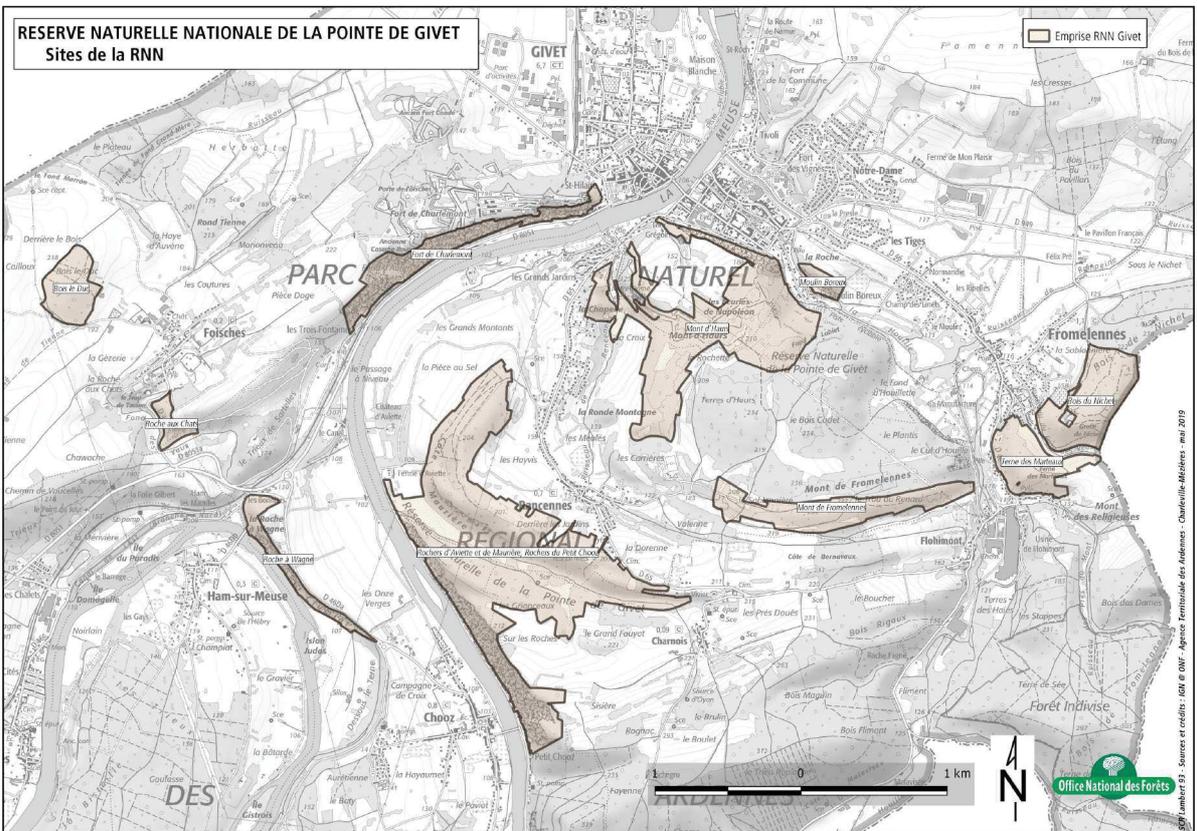
Elle est incluse sur le territoire de six communes distinctes (Charnois, Chooz, Foisches, Fromelennes, Givet et Rancennes), toutes membres de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse (C.C.A.R.M.).

COMMUNE	SURFACE COMMUNALE	SURFACE EN RESERVE NATURELLE	POURCENTAGE
Charnois	562,12 ha	32,06 ha	5,70%
Chooz	1 325,28 ha	48,49 ha	3,66%
Foisches	465,13 ha	17,95 ha	3,86%
Fromelennes	722,98 ha	47,28 ha	6,54%
Givet	1 861,13 ha	65,31 ha	3,51%
Rancennes	661,80 ha	155,73 ha	23,53%

Elle est constituée de dix entités différentes réparties comme suit :

SITE	COMMUNE	SURFACE
Bois de Niche	Fromelennes	27,39 ha
Bois le Duc	Foisches	14,62 ha
Fort de Charlemont	Givet	23,67 ha
Mont de Fromelennes	Rancennes	29,21 ha
Mont d'Hairs	Givet, Rancennes	83,17 ha
Moulin Boreux	Givet	3,93 ha
Roche aux Chats	Chooz, Foisches	4,64 ha
Roche à Wagne	Chooz	10,04 ha
Rochers d'Aviette, de Maurières et du Petit Chooz	Charnois, Chooz, Rancennes	150,24 ha
Terne des Marteaux	Fromelennes	19,89 ha





3. Régime foncier

Le régime foncier de la Réserve s'appuie sur deux types de propriétaires : propriétaires privés et propriétés des collectivités (Cf. annexe 2)

STATUT FONCIER	SURFACE	PROPORTION
Collectivités	271,77 ha	74,1%
Privé	95,05 ha	25,9%

Aucun bail n'est contracté sur l'ensemble des parcelles de la Réserve Naturelle. Les terrains sur lesquels sont mises en œuvre les actions de gestion de milieu par pâturage le sont par le biais de convention de gestion mais sans dimension foncière.

4. Historique de la Réserve



On peut remarquer sur les photos aériennes ci-dessus l'évolution du couvert forestier depuis 60 ans. Au sortir de la seconde guerre mondiale et pour encore quelques années, le secteur de la Pointe de Givet présentait de grands secteurs pâturés. Toutefois, le développement de la mécanisation et la baisse de la rentabilité de cette pratique pastorale a entraîné sa quasi-disparition. De ce fait, les secteurs régulièrement entretenus jusqu'alors par les troupeaux ovins et caprins ont été progressivement remplacés par des secteurs forestiers.

L'intérêt patrimonial de la Pointe de Givet est connu depuis la fin du 19^{ème} siècle aussi bien sur les plans écologique, géologique qu'historique. Le tableau suivant résume les principaux événements et dates clés de la vie de la Pointe de Givet et de sa réserve.

DATES	EVENEMENTS OU POINTS CLES
Fin XIX ^{ème}	La Pointe de Givet est citée pour son intérêt géologique par M. GOSSELET et pour son intérêt floristique par M. CALLAY.
1976	Le projet de réalisation d'une carrière sur le Mont d'Haus est lancé par la Société des carrières de Rancennes. Elle doit s'étendre sur une surface de 100 ha environ avec une profondeur de 45 mètres. L'exploitation devait durer jusqu'en 2019.
1990	Mise en place d'APPB : <ul style="list-style-type: none"> • Les Rochers d'Aviette et Maurière (arrêté n°90/247), • Les Rochers du Petit Chooz (arrêté n°90/245), • La Roche à Wagne (arrêté n°90/246), • Les Rochers et falaises de Charlemont (arrêté n°90/413).
23/07/1990	Afin de protéger le site du Mont d'Haus de toute exploitation de carrière, l'association « La Valenne » dépose une demande de mise en Réserve Naturelle Nationale, conformément à la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature.
17/12/1991	Avis favorable du CNPN pour la création de la Réserve Naturelle Nationale de la Pointe de Givet.
19/04/1993	Annulation de l'APPB des Rochers d'Aviette et Maurière de mai et juillet 1990 par le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne pour non-respect du suivi de la procédure administrative.
04/03/1999	Décret ministériel n°99-154 : création de la Réserve Naturelle Nationale de la Pointe de Givet, par le Premier Ministre L. JOSPIN, le Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement D. VOYNET, le Ministre de la Défense A. RICHARD. La Réserve Naturelle Nationale de la Pointe de Givet est la 145 ^{ème} Réserve Naturelle Nationale de France.
07/02/2000	Convention entre l'ONF de Champagne-Ardenne, le CPNCA et le Préfet des Ardennes pour la gestion de la réserve.
10/05/2000	Réunion du comité de gestion consultatif de gestion Délimitation du périmètre (problèmes fonciers, déclassement de certaines parcelles).
29/10/2001	Réunion du comité consultatif de gestion. Question sur les limites de la réserve et déclassement de certaines parcelles.
2001	Rédaction du premier plan de gestion (2003/2007) et du plan d'interprétation par les deux gestionnaires.
2003	- Fin de rédaction du plan de gestion et mise en œuvre de celui-ci pour la période 2003-2007
2004	Validation du 1 ^{er} plan de gestion par le CNPN
2005	Etude de faisabilité de mise en œuvre du pâturage

DATES	EVENEMENTS OU POINTS CLES
2008	Evaluation du 1er plan de gestion par le CNPN
2009 / 2010	Rédaction du II ^{ème} Plan de Gestion
2013	Première phase de l'installation d'un sentier pédagogique
2014	Seconde phase de l'installation d'un sentier pédagogique
2017 / 2018	Evaluation du II ^{ème} Plan de Gestion et rédaction du III ^{ème} Plan de Gestion



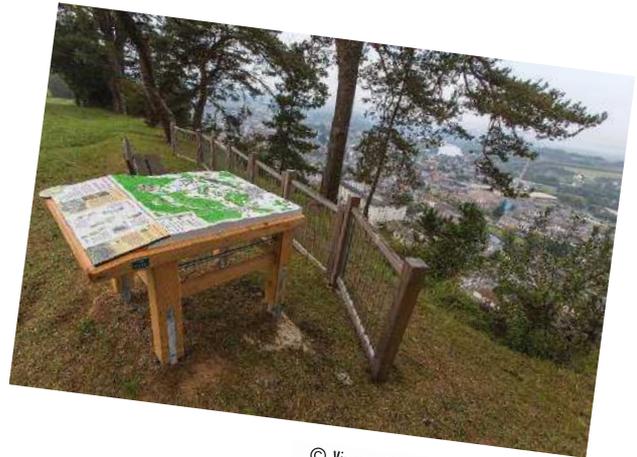
5. Règlementation de la RNN

La création de la RNN de la Pointe de Givet a eu pour but la préservation du patrimoine naturel singulier de ces habitats dans le contexte du reste de la Région. Toutefois, il a toujours été pris en compte le fait que cette préservation devait se faire en conciliation avec les diverses activités du site.

Ainsi, même si l'arrêté de création a imposé les limites et obligations inhérentes au statut de Réserve Naturelle Nationale du site, il a laissé la place à la réglementation de diverses activités sur le site par le biais d'arrêtés préfectoraux discutés localement.

Ces arrêtés ont pu ainsi s'adapter à diverses activités telles que :

- ✓ Les activités agricoles et forestières (Cf. annexe 3)
- ✓ Les activités de loisir (Cf. annexe 4)



6. Respect de la réglementation

Pour faire respecter la réglementation, le gestionnaire organise des tournées régulières de surveillance. De plus, une partie du territoire de la Réserve étant situé en Forêt Communale bénéficiant du Régime Forestier, le Technicien Forestier Territorial local assure une surveillance dans le cadre de son activité de gestion forestière.

La présence des gestionnaires est également régulière dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des actions de gestion (Organisation et suivi de travaux, organisation de visites guidées, etc.).

Un travail commun est également engagé avec les agents de l'ONCFS (Office National de Chasse et de la Faune Sauvage) pour seconder les gestionnaires dans cette tâche.



Il est à noter ponctuellement la possible intervention de la Police Municipale de la ville de Givet, sur le secteur du Mont d'Haus notamment.

7. Gestion et administration de la RNN

Dès sa création en 1999, la gestion de la RNN de la Pointe de Givet a été confiée conjointement à l'Office National des Forêts et au Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne. Une convention a été signée entre les trois parties (ONF, CENCA, Préfecture des Ardennes) le 7 février 2000 (Cf. Annexe 5)

Le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, créé en 1988, devenu Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne en 2011, est membre de la Fédération des Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels et est reconnu à l'article L 414-11 du Code de l'Environnement.

L'objectif du Conservatoire consiste à préserver et gérer les milieux naturels et les espèces menacées de disparition. A l'échelle des 4 départements de l'ancienne région Champagne-Ardenne, fin 2018, le Conservatoire est gestionnaire, dans un cadre partenarial, de 4335 hectares de pelouses, de marais, d'étangs, de prairies, de forêts et d'habitats à chauves-souris, répartis sur plus de 234 sites.

L'Office National des Forêts (ONF) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1964. Il assure la gestion de près de 11 millions d'hectares de forêts publiques appartenant à l'État et aux collectivités territoriales.

Avec l'ambition d'assurer une gestion durable des forêts renforçant la qualité et la protection des milieux naturels et de diminuer son empreinte écologique, l'ONF s'inscrit comme un acteur majeur de préservation de la biodiversité en tant que facteur essentiel de stabilité, de capacité d'adaptation et de reconstitution des écosystèmes, et parce que sa préservation sur le plan des habitats, des espèces et des ressources génétiques représente un enjeu mondial.

A l'échelle de la Région Grand Est, l'ONF gère directement ou en partenariat avec d'autres structures :

- RBD & RBI
- RNN & RNR
- Sites Natura 2000

En parallèle est créé le comité consultatif de la Réserve (Cf. annexe 6). Ce comité regroupe l'ensemble des acteurs du territoire qui interviennent sur le territoire de la Réserve, les gestionnaires ainsi que les représentants institutionnels. Les participants permettent d'intégrer à la gouvernance de la gestion les enjeux propres au territoire qui pourraient avoir une influence sur la Réserve :

- Enjeux économiques
- Enjeux scientifiques
- Enjeux touristiques
- ...



L'ensemble de ces personnes donnent leur avis sur les orientations de gestion de la Réserve qui sont soumises par les gestionnaires, à minima une fois par an.

8. Moyens de la RNN

En 2017, l'ONF a consacré 0,25 ETP environ à la gestion courante de la Réserve (Gestion administrative, suivi, organisation des travaux, etc.). Pour sa part, le CENCA a consacré 0,12 ETP à la gestion de la Réserve (Communication, animation, suivis scientifiques, etc.). Les gestionnaires s'appuient sur leurs moyens matériels pour s'acquitter de leurs missions (véhicules, outils bureautiques, etc.).

0,13 ETP a pour sa part été consacré à la réalisation des travaux et actions concrètes sur le terrain. Pour ce faire, l'ONF dispose de véhicules et de matériels d'entretien du milieu naturel (débroussailleuses, tronçonneuses, etc.).

Le CENCA dispose de bureaux situés à proximité immédiate de la Réserve, dans la ville de Givet. Le technicien de l'ONF en charge de la surveillance est également basé dans la Pointe des Ardennes.

Afin de promouvoir le contexte géologique de la Réserve auprès du public, des panneaux explicatifs sont installés au sein du centre d'exposition des minéraux et fossiles de Bogny-sur-Meuse. La salle où sont installés ces outils de communication est appelée salle des Réserves car elle reprend des éléments issus des deux Réserves Naturelles Nationales des Ardennes (Pointe de Givet et Vireux-Molhain).



© Vincent SPANNEIT - ONF

Ponctuellement des partenariats sont noués avec des

associations naturalistes (Société d'Etudes des Sciences Naturelles des Ardennes, Cercle des Naturalistes de Belgique, Association Minéralogique et Paléontologique de Bogny-sur-Meuse, etc.) pour travailler avec les gestionnaires sur les suivis scientifiques ou dans le cadre d'actions d'animation.

9. Aménagement du territoire

a) SCOT / PLU / SDAGE / SAGE

A ce jour, aucun SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) n'a été rédigé sur le département des Ardennes.

Toutefois, un PLU (Plan Local d'Urbanisme) est d'ores et déjà rédigé sur plusieurs communes.

Sur commune de Givet, les parcelles situées au sein de la RNN disposent d'un classement spécifique « Nr », et le PLU fait directement référence au classement en RNN dans son règlement.

1.3. Sont interdits en Nr :

- les travaux publics et privés, ainsi que les activités de recherche ou d'exploitation minière, à l'exception de ceux autorisés à l'article N2.,
- toutes autres occupations et utilisations du sol interdites par la réglementation de la réserve naturelle, fixée par le décret n°99-154 du 4 mars 1999 annexé à la fin du présent règlement.

Extrait du règlement du PLU de la ville de Givet

La présence de la Réserve Naturelle Nationale est également prise en compte au titre de la Servitude d'Utilité Publique (SUP).

Sur la commune de Chooz, les parcelles situées en RNN sont classifiées « Np » avec les parcelles concernées par les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique), ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux) et APB (Arrêtés de Protection de Biotope).

1.5. Sont de plus interdits dans le secteur Np :

- Toute occupation et utilisation du sol pouvant porter atteinte aux richesses écologiques et paysagères répertoriées,
- Dans le périmètre de la réserve naturelle reporté au plan de servitudes, les travaux publics ou privés, ainsi que les activités de recherche ou d'exploitation minière à l'exception de ceux autorisés à l'article N2.

Extrait du règlement du PLU de la ville de Chooz

La présence de la Réserve Naturelle Nationale est également prise en compte au titre de la Servitude d'Utilité Publique (SUP).

Sur la commune de Fromelennes, il n'est pas fait état de classification spécifique pour les parcelles incluses dans la RNN. Toutefois, celle-ci est prise en compte au titre de la Servitude d'Utilité Publique (SUP).

Les communes de Rancennes et de Charnois sont à ce jour soumises au RNU (Règlement National d'Urbanisme). Toutefois, un projet de PLU est en cours d'élaboration mais il n'a pas encore fait l'objet d'une validation définitive à l'heure de la rédaction de ce Plan de Gestion.

Les documents d'urbanisme sont portés en annexe 7.

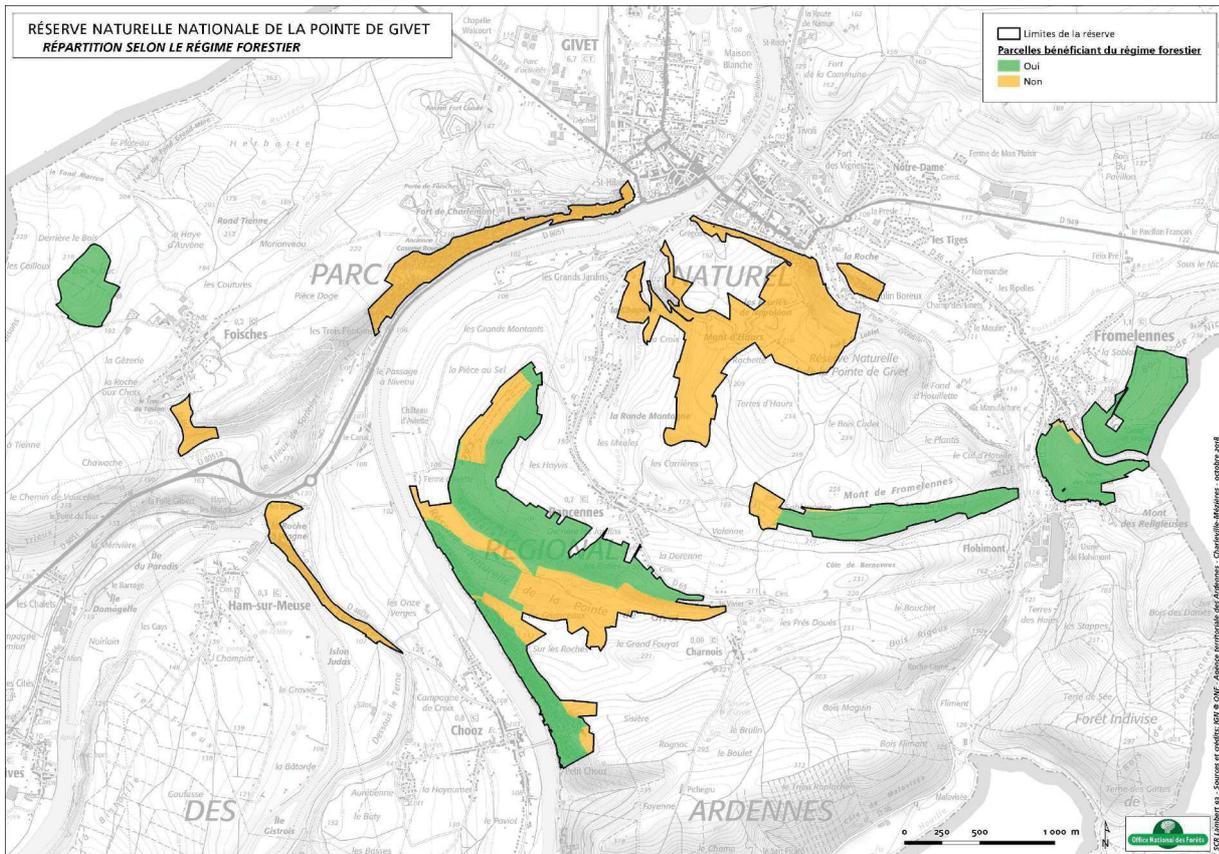
Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Rhin-Meuse, arrêté par les préfets coordonnateurs de bassin, est entré en vigueur avec la publication de l'arrêté au Journal officiel de la République française le 20 décembre 2015 (arrêté n°2015-327 du 30 novembre 2015). Toutefois, à ce jour, il n'a pas été décliné sous forme de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sur le secteur de la RNN.

b) Régime forestier

Quatre Forêts Communales (FC) relevant du Régime Forestier font partie de la RNN de la Pointe de Givet : FC de Rancennes, FC de Fromelennes, FC de Foisches et FC de Chooz.

COMMUNE	AMENAGEMENT	SURFACE DE LA FC	SURFACE DE LA FC EN RNN	POURCENTAGE
Rancennes	2010 – 2024	161,92 ha	83,61 ha	51,64 %
Fromelennes	1995 - 2009	105,78 ha	46,25 ha	43,72 %
Foisches	<i>Sans Objet</i>	35,30 ha	14,43 ha	40,88 %
Chooz	2006 - 2020	581,00 ha	33,22 ha	5,72 %





Sur la FC de Rancennes, une importante surface forestière vient de faire l'objet d'une soumission au Régime Forestier. En conséquence, une révision anticipée de l'aménagement aura lieu avant la fin théorique de l'aménagement actuellement valide.

Des modifications de statut foncier sont également en cours sur la FC de Fromelennes. Cette forêt fera donc l'objet d'une révision d'aménagement une fois la situation foncière stabilisée.

La FC de Foisches n'a jamais fait l'objet de la rédaction d'un document d'aménagement. Ce document sera rédigé dans les années à venir.

Les parcelles actuellement en RN de la FC de Chooz ne sont pour le moment pas incluses dans le document d'aménagement actuellement en vigueur. Elles seront intégrées lors de la prochaine révision d'aménagement.

Les arrêtés d'aménagement sont portés en annexe 8.

10. Autres statuts du territoire

a) Biodiversité

Depuis sa création en décembre 2011, le Parc Naturel Régional des Ardennes se superpose entièrement à la Réserve Naturelle de la Pointe de Givet.

Le secteur a fait l'objet de plusieurs inventaires ZNIEFF et d'un inventaire ZICO : (Fiches descriptives, Cf. annexe 9)

OUTIL D'INVENTAIRE	NUMERO	DENOMINATION
ZICO	CA 01	Plateau Ardennais
ZNIEFF de type I	210002014	Escarpements, Fort de Charlemont et Fort Condé à Givet
ZNIEFF de type I	210008898	Tiennes et Bois le Duc au Nord de Foisches
ZNIEFF de type I	210002013	Le Tienne de Chooz — Foisches
ZNIEFF de type I	210002018	Roche à Wagne et escarpements rocheux à Chooz
ZNIEFF de type I	210002017	Les rochers de Petit Chooz
ZNIEFF de type I	210002016	Rochers d'Aviette et escarpements de Maurière à Rancennes
ZNIEFF de type I	210002015	Le Mont d'Hairs et le versant gauche de la Vallée de la Houille
ZNIEFF de type I	210009877	Pelouses des Terne des Marteaux et du Mont des Religieuses à Fromelennes
ZNIEFF de type I	210002019	Bois de Nichet à Fromelennes
ZNIEFF de type 2	210002012	Ensemble des pelouses calcaires et milieux associés de la Pointe de Givet

Le territoire de la RNN contient également 3 sites bénéficiant à APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) : (Fiches descriptives, Cf. annexe 10).

NUMERO	DENOMINATION
FR3800040	Roche à Wagne à Chooz
FR3800041	Rochers du Petit Chooz à Chooz
FR3800039	Rochers et falaises de Charlemont à Givet

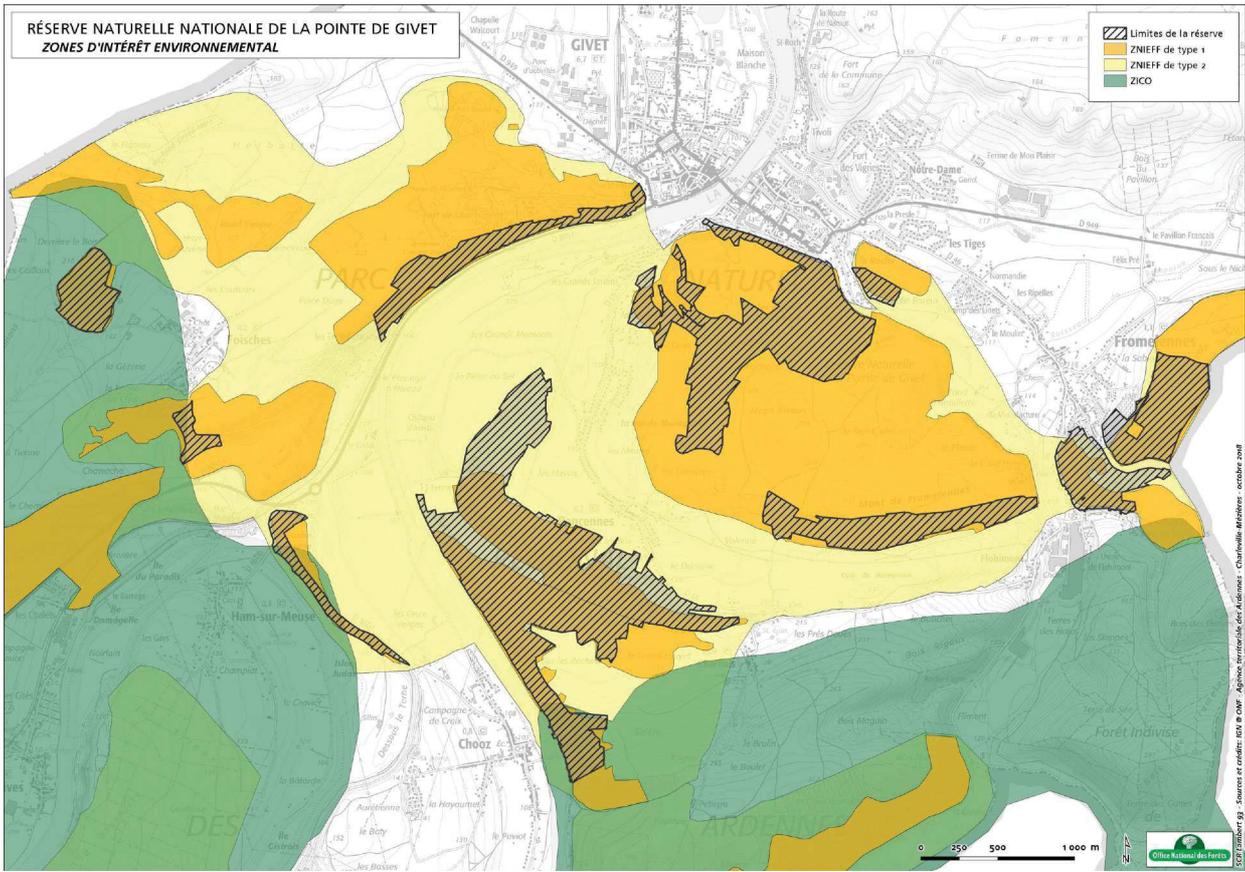
Enfin la RNN de la Pointe de Givet se superpose avec deux sites Natura 2000. Ceux-ci sont animés par le Parc Naturel Régional des Ardennes : (Fiches descriptives, Cf. annexe 11).

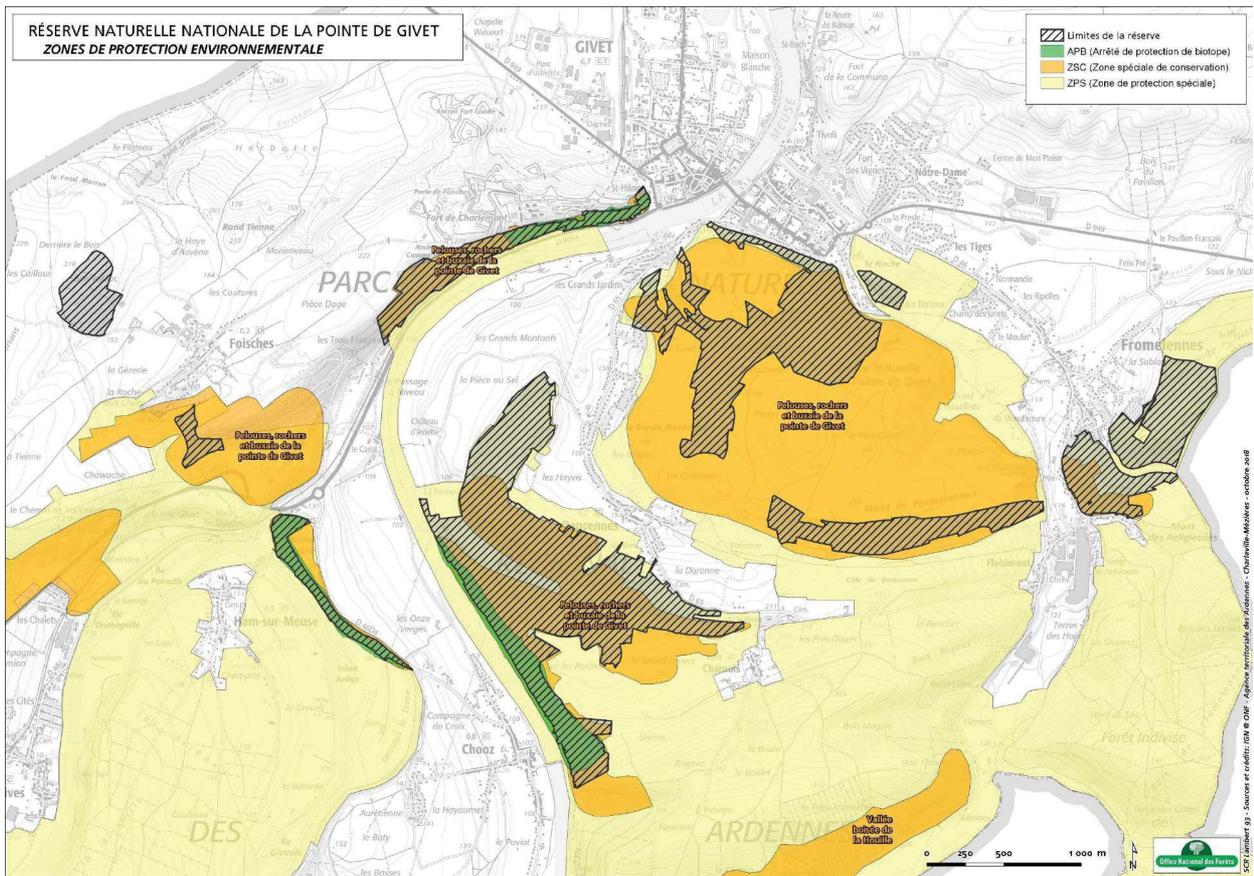
La ZPS (Zone de Protection Spéciale) du Plateau Ardennais qui se superpose entièrement à la Réserve à l'exception du Bois le Duc (Commune de Foisches) et la ZSC (Zone Spéciale de Conservation) des Pelouses Rochers et Buxaie de la Pointe de Givet.

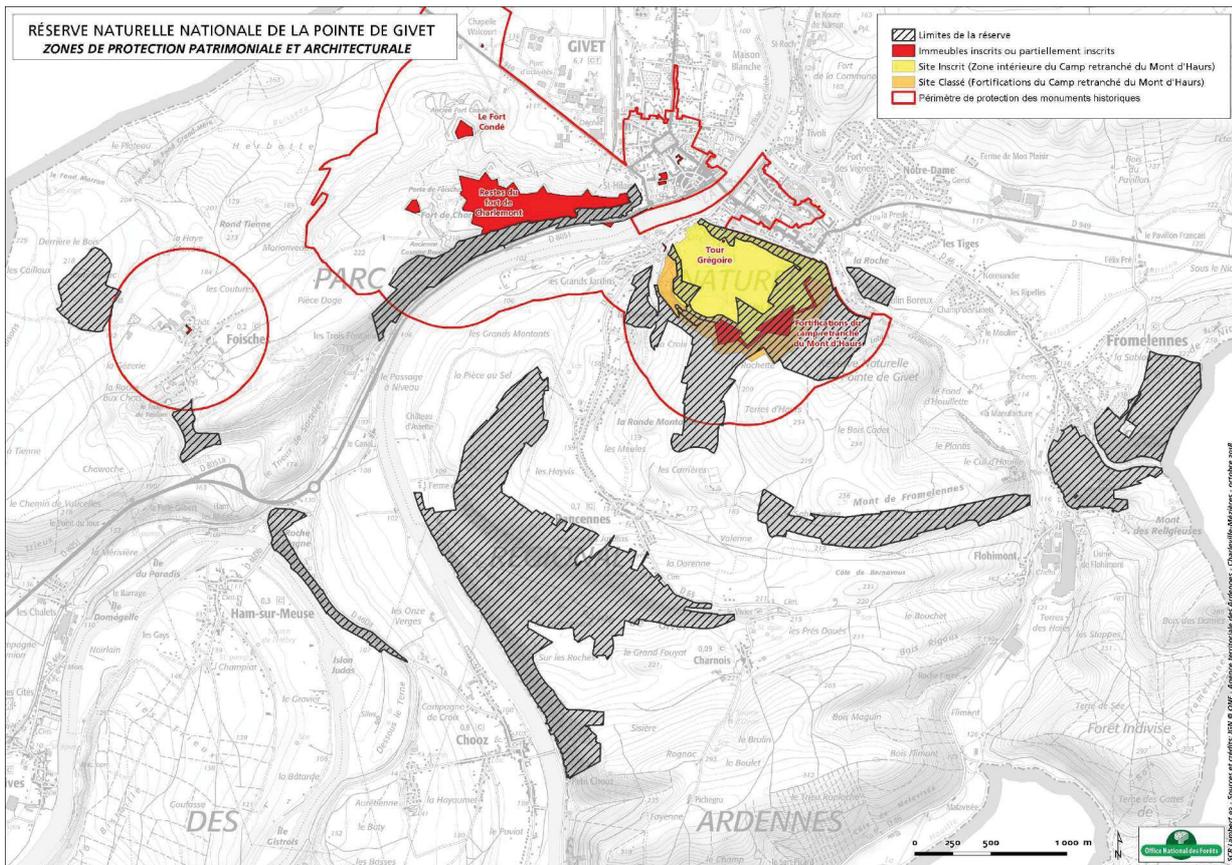
b) Sites classés et inscrits

(Au titre de la loi de 1930 et de la loi de 1913 des Monuments Historiques)

Le camp retranché du Mont d'Hairs fit partie des projets d'aménagement militaire du Maréchal Vauban. Le projet a été réalisé en fin du XVII^{ème} siècle. En 1979, 20 hectares de fortifications du camp retranché du Mont d'Hairs ont été classés au titre de la loi de 1930 sur les Monuments Historiques. En 1978, le périmètre intérieur d'une superficie de 50 ha a été intégré à la liste des « sites inscrits ».







B. ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

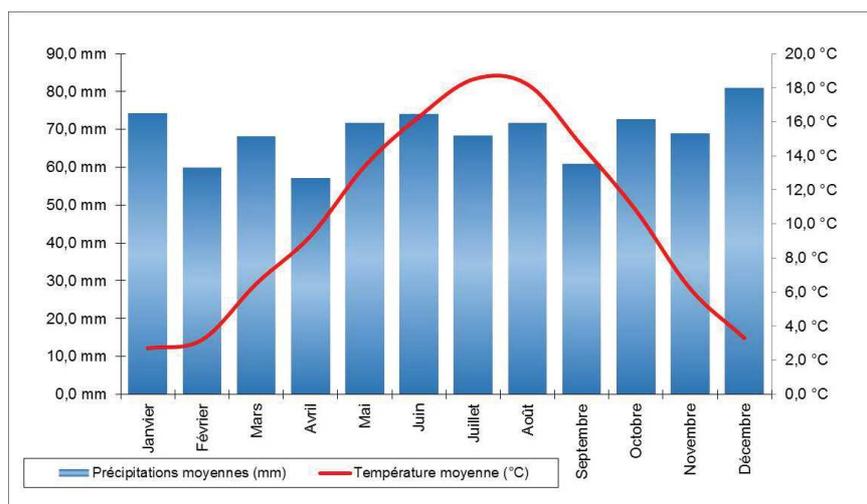
1. Données météorologiques

Le nord du département des Ardennes est soumis à l'influence d'un climat océanique, avec une influence continentale (suivant la classification de Köppen, Givet est classé Cfb). La moyenne des températures avoisine les 10 °C avec une température moyenne minimale de 6,1 °C et une température moyenne maximale de 13,1 °C.

Les précipitations sont assez importantes avec en moyenne 829 mm par an. La pluviométrie est répartie de façon régulière au cours de l'année. D'après le diagramme ombrothermique, il n'existe pas de période de sécheresse notable au Nord des Ardennes.

- Moyennes saisonnières :
 - Hiver : 4,1 °C
 - Printemps : 13,0 °C
 - Été : 14,5 °C
 - Automne : 6,6 °C
- Amplitude thermique moyenne : 12,2 °C

Les précipitations neigeuses peuvent se produire de novembre à mai, principalement en janvier et février.



	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Température moyenne (°C)	2,7	3,2	6,5	9,3	13,4	16,3	18,5	18,2	14,6	10,8	6,2	3,3	10,3
Température maximale moyenne (°C)	5,4	6,6	10,8	14,7	19,0	21,8	24,3	23,8	1,5	14,8	9,2	5,7	13,1
Température minimale moyenne (°C)	0,0	-0,2	2,2	3,9	7,7	10,7	12,7	15,5	9,7	6,7	3,2	1,0	6,1
Précipitations moyennes (mm)	74,3	59,8	68,2	57,2	71,8	74,0	68,4	71,8	60,8	72,7	69,0	81,0	829,0

2. Topographie

La réserve se trouve dans un contexte semi-montagnard prenant compte de l'ancienne chaîne de montagne présente en ces lieux. En effet, le site présente de nombreux flancs de collines et de falaises ainsi que des champs cultivés et des pâtures. Différents paramètres interviennent sur la réserve offrant une variété de microclimats :

- Climatiques : orientation et durée du rayonnement solaire,
- Topographiques : pente, exposition, circulation de l'eau,
- Édaphiques : structure et texture du sol, teneur en sels minéraux.

Toutes ces conditions, peuvent se combiner pour donner :

- Les secteurs de bas de pente, concaves, bien alimentés en eau (ex : Val d'Aviette),
- Les secteurs de pente à conditions mésoclimatiques moyennes,
- Les secteurs de versant frais, à rayonnement faible (ex : versant ouest du Bois de Nichet),
- Les secteurs exposés au sud et de haut de pente convexe, à tendance sèche et à rayonnement élevé (ex : les zones où se développent les espèces mésophiles et xérophiles comme les falaises de Charlemont, les rochers du Petit-Chooz...)
- Les secteurs de vallon étroit, à rayonnement faible, bien alimenté en eau,
- Les secteurs de vallée large,
- Les plateaux bien drainés (ex : Bois le Duc)
- Les plateaux à drainage déficient, souvent localisés aux dépressions donnant naissance aux sources des ruisseaux.
- Les points de vue aménagés (ex : Mont d'Hours et à la Roche à Wagne),
- Les secteurs d'affleurement rocheux (ex : Mont d'Hours, Roche aux Chats, Roche à Wagne, Fort de Charlemont et Terne de Marteaux).

3. Hydrographie & Hydrogéologie

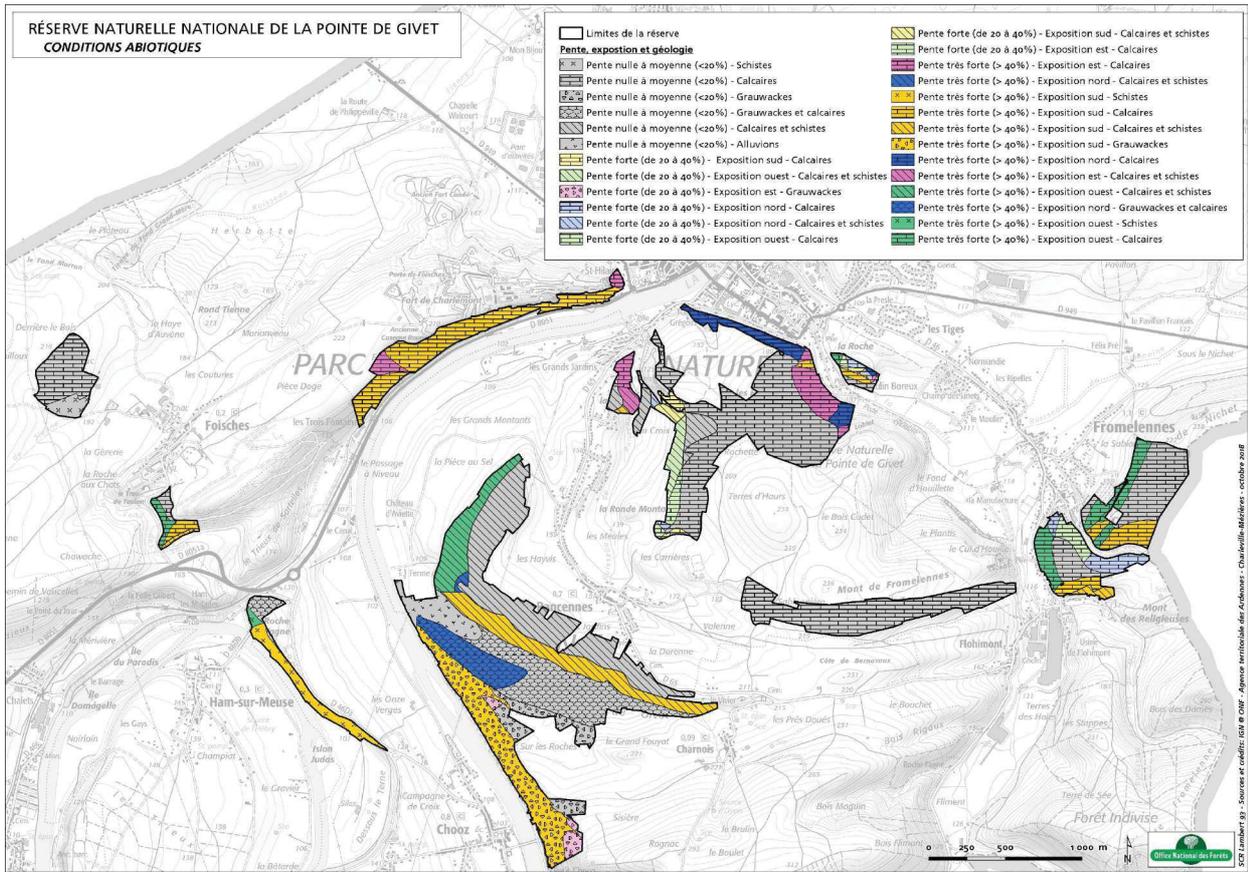
Le ruisseau d'Aviette est le seul cours d'eau présent sur le territoire de la réserve. Il prend sa source sur la commune de Charnois aux lieux-dits « Le Brulins source d'Oyon » et « Les Prés Doués ». Il s'écoule sur 4 kilomètres dans le fond de vallon d'Aviette, en traversant avant de confluer avec la Meuse, des zones prairiales et forestières.

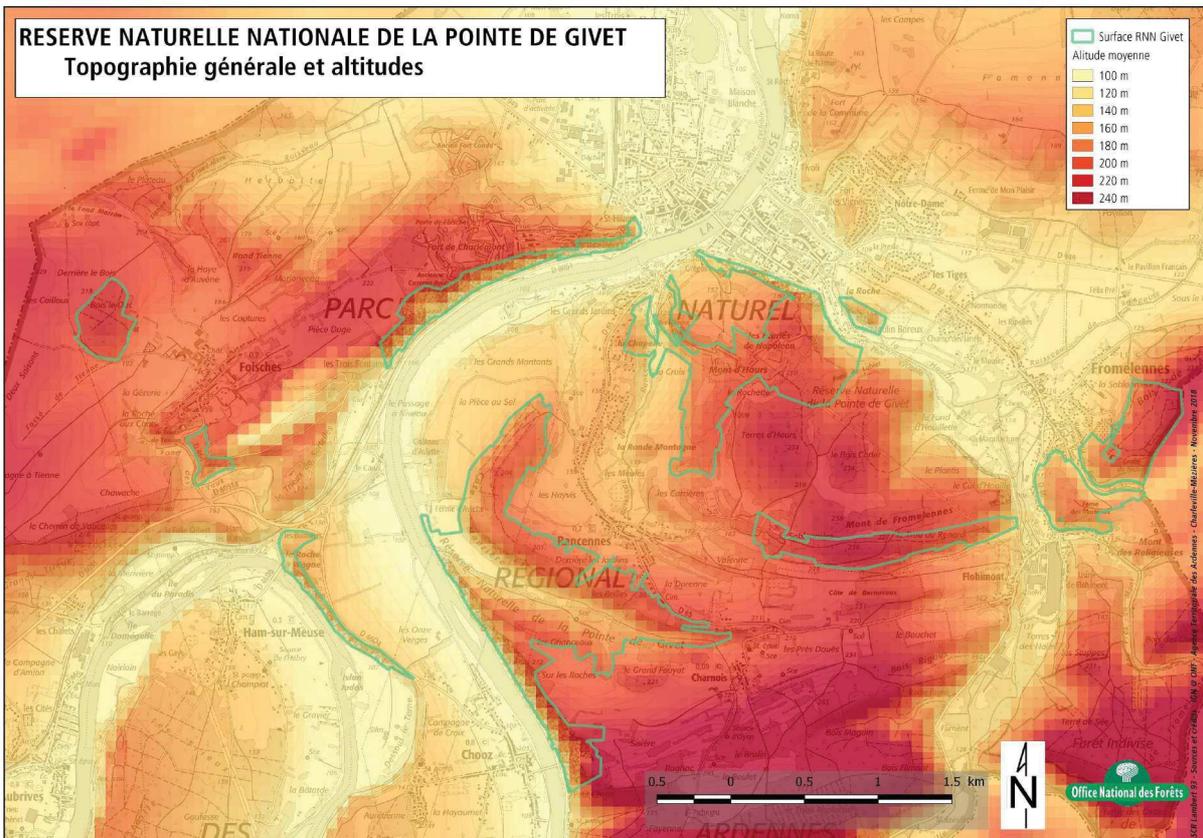
Cependant, de nombreux cours d'eau tels que le ruisseau de Rancennes sont localisés en bordure de la réserve. Le seul affluent de la Meuse aux environs de Givet est la Houille qui sépare le Mont de Fromelennes du Terne des Marteaux et le Mont d'Hours du Moulin Boreux.

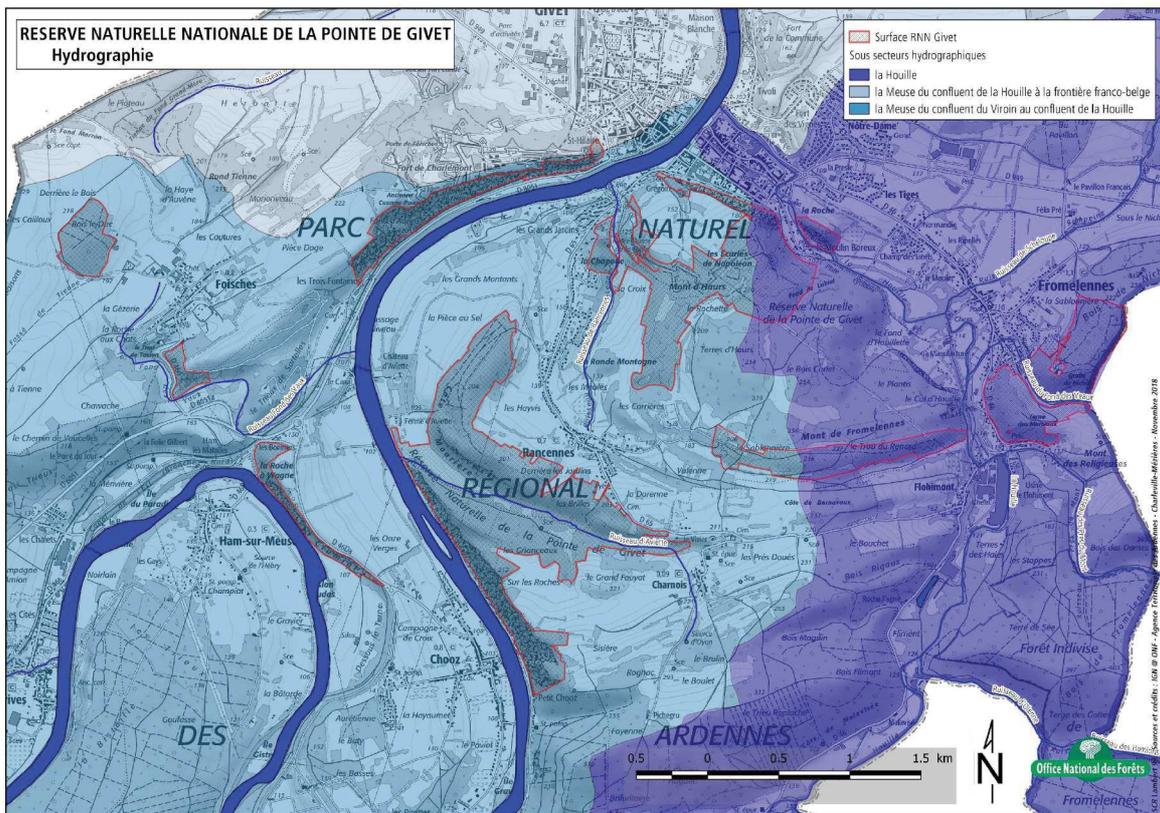
Sur les plateaux schisteux, les sources sont abondantes. Elles proviennent des nappes superficielles de la base des limons. Leur débit est souvent faible en été et certaines peuvent tarir. La ressource aquifère principale est celle de la nappe des alluvions modernes de la Meuse.

Les calcaires de Givet conservent la trace de circulations anciennes qui ont donné naissance à des grottes (Bois de Nichet à Fromelennes). Par ailleurs l'infiltration des eaux pluviales y a provoqué la formation de poches de dissolution dans lesquelles sont conservés des témoins de la couverture de sables tertiaires. Actuellement la surface de l'eau dans les calcaires se situe au niveau de la Meuse (puits du Fort de Charlemont). (BEUGNIES A. et al, 1971).









C. GEO DIVERSITE

1. Géologie

La Réserve Naturelle Nationale de la Pointe de Givet connaît un intérêt géologique important depuis le 19^e siècle grâce à Gosselet, géologue français réputé pour ses travaux en France ainsi qu'en Belgique. Les premières informations géologiques en rapport direct avec la réserve ont été consignées dans le mémoire en faveur de la création du site (La Valenne, 1993).

Géologiquement, la réserve de Givet est située à l'extrémité sud du bassin de Dinant limité au sud par le massif de Rocroi datant du Cambrien (-500 millions d'années) et au nord par la ride de Condroz (-400 millions d'années) qui fait la séparation avec le bassin de Namur.

Les sites de la Réserve Naturelle Nationale de la Pointe de Givet datent de l'ère géologique du Dévonien, s'étalant sur une période de 55 millions d'années allant du Gedinien (-410 millions d'années) caractérisé par des poudingues et des arkoses, au Famennien (-355 millions d'années) caractérisé par des schistes.

Le Dévonien est traduit par des sols calcaires comme aux falaises du Fort de Charlemont, à la Roche aux Chats, au Mont d'Hairs, au Mont de Fromelennes, au Bois de Nichet et au Terne des Marteaux ; mais aussi par des sols présentant un mélange de grès, de calcaires et de schistes comme à la Roche à Wagne, aux Rochers du Petit Chooz et d'Aviette et Maurière.

La géologie de la pointe de Givet sert de référence mondiale grâce :

- à de nombreux stratotypes présentant le Givétien, roches mélangeant calcaires et schistes datant du Dévonien moyen (de -391.8 à -385.3 millions d'années) notamment sur les falaises du Fort de Charlemont ;
- à l'ancienne carrière de fluorine au site du Bois le Duc ;
- à des grottes calcaires naturelles abritant plusieurs espèces de chiroptères remarquables, par exemple au Bois du Nichet ou au Trou du Tasson.

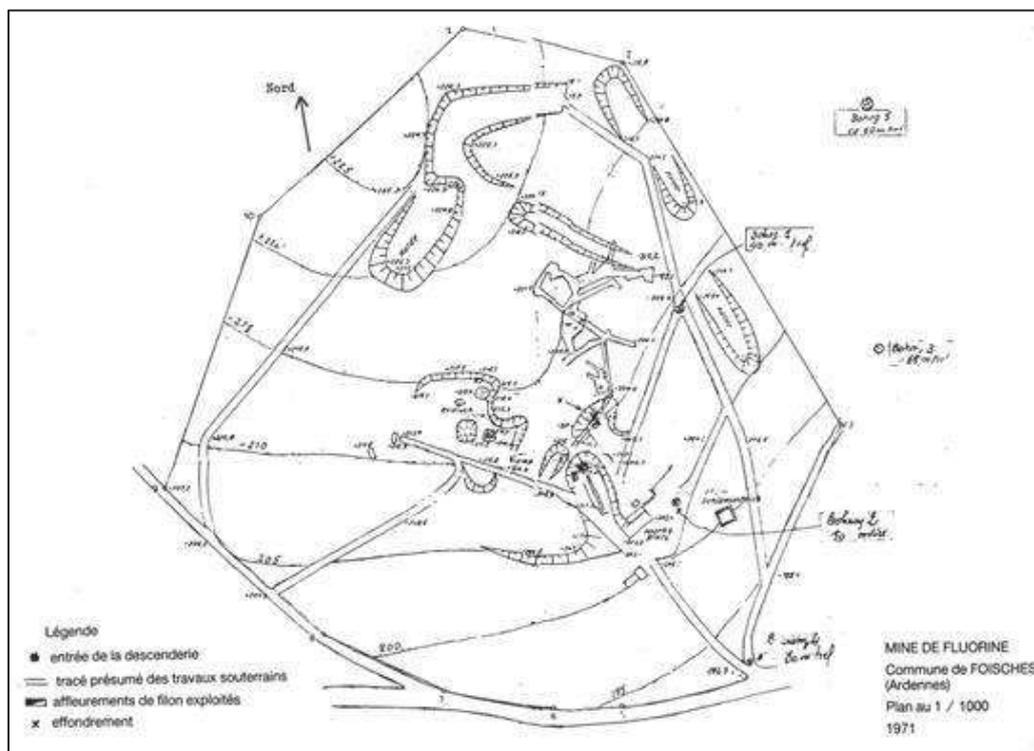
Le Stratotype du Givétien :

En 1879, Gosselet confère au Givétien le sens d'étage géologique. Il le définit comme « un calcaire formant les escarpements en bord de Meuse, au sud de Givet sous la forteresse de Charlemont ».

En 1972, la commission nationale belge de stratigraphie étend à la « région de Givet » le Stratotype du Givétien désignant actuellement et officiellement le deuxième étage du Dévonien moyen. Ce stratotype est connu par les géologues et sert de référence pour cette période géologique datée d'environ -380 à -375 millions d'années.

Gisement de fluorine

Le site du Bois le Duc abrite une ancienne carrière de fluorine. L'exploitation de cette mine s'est déroulée sur un peu plus d'un siècle, de façon discontinue et artisanale. L'absence de production n'a pas conduit cette mine au rang de grande productrice de minéral.



Plan de la mine fluorine de Foisches (1971) In Voisin (1989)

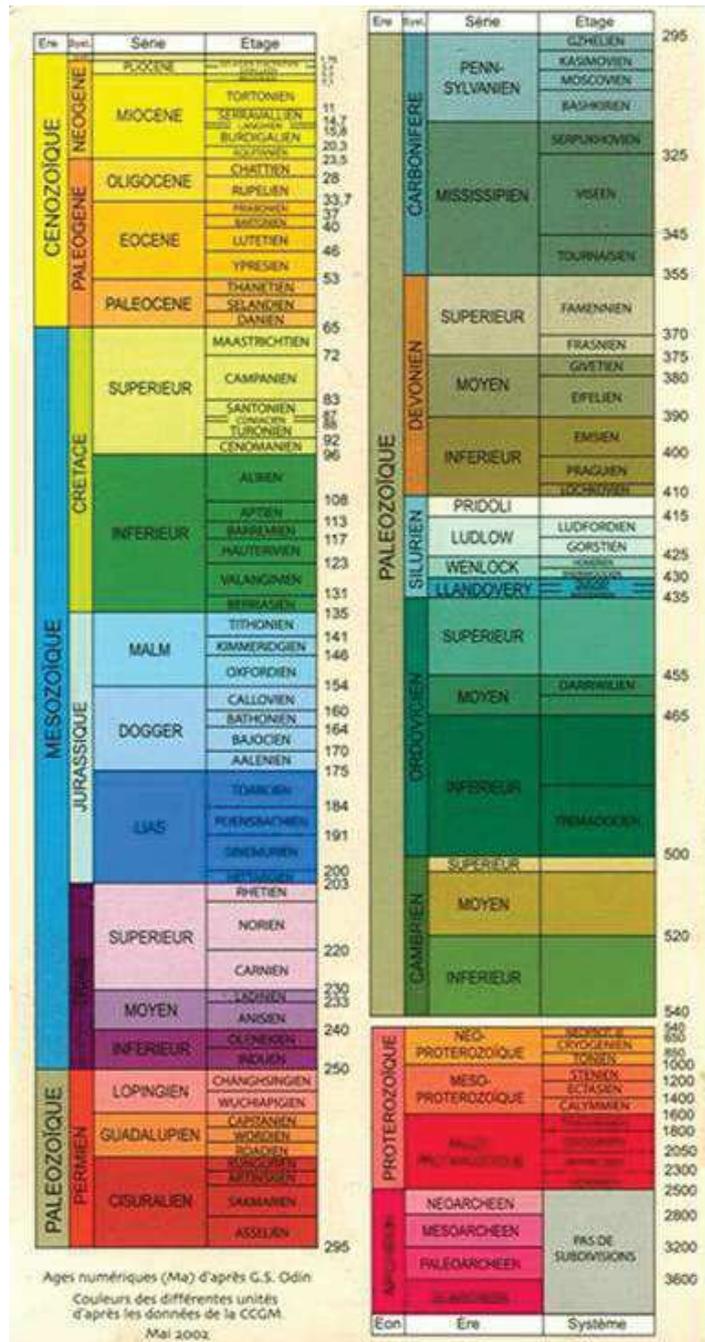
Les cristaux de fluorine sont composés de fluor et de calcium (CaF₂), se présentent sous forme cubique ou octaédrique avec des éclats vitreux. Leur couleur est très variable selon leur composition chimique (mauve, violet, bleu, vert, rose). Cette diversité de coloration la rend particulièrement appréciée des collectionneurs. La fluorine (ou fluorite) a plusieurs utilisations : fondant dans la métallurgie, acide dans l'industrie de l'aluminium et dans d'autres activités consommatrices de dérivés du fluor, opacifiant dans l'industrie du verre et des céramiques.

a) Histoire géologique :

C'est pendant le Dévonien inférieur (Gedinien) que la mer revient envahir les schistes et quartzites du massif de Rocroi. Les transgressions sont d'abord hésitantes, viennent butter contre les rides de Condroz et se caractérisent par une sédimentation essentiellement détritique avec quelques influences continentales (schistes, grès). Dès le Dévonien supérieur, la mer s'installe définitivement, passe la ride de Condroz pour envahir le bassin de Namur, laissant de puissantes formations calcaires de type récifal qui atteignent leur apogée au cours du Dévonien supérieur (Frasnien).

Les principales couches de la formation du Dévonien présentes sur la réserve et qui ont une influence directe sur les groupements végétaux sont les suivantes :

- L'Emsien supérieur : composé de schistes argileux et schistes quartzeux gris bleu ou verdâtre, à l'affleurement devenant brunâtre, décalcifié et criblé de moulages de fossiles.
- Le Couvinien (supérieur et inférieur) : principalement composé de schistes, ordinairement gris, quelquefois noirâtres, contenant souvent des noyaux, des amas ou des bancs de calcaires,
- Le Givétien (calcaire de Givet) : forme une barre, épaisse de plus de 400 mètres, qui se prolonge de façon continue de Gimmée à Beauraing et dont la structure conditionne tout le relief des environs de Givet. Il est formé de gros bancs de calcaire foncé à patine généralement



claire, constitués en grande partie par des organismes récifaux entiers ou à l'état de débris. Cette barre est divisée en trois assises (Fromelennes, Mont d'Hairs, Trois Fontaines) par deux intercalations calcaréo-schisteuses plus tendres qui se suivent aisément dans la topographie où elles se manifestent par des dépressions continues.

- Le Frasnien supérieur : composé de schistes noirs fin, peu calcaireux mais à nodules calcaires renfermant toute une faune de petits Lamellibranches et Brachiopodes.

b) Paléontologie

C'est pendant l'occupation de la mer durant le Dévonien supérieur que de nombreux animaux aux carapaces calcaires et plantes aquatiques se sont installés.

La macrofaune est constituée principalement de coraux, de stromatopores et de brachiopodes. Ils sont importants pour les corrélations régionales et/ou interrégionales.

La microfaune est étudiée entièrement durant les trois dernières décennies. Elle comprend les acritarches, les spores, les algues, les conodontes et les ostracodes.

- Les Brachiopodes : ce sont des animaux lophotrochozoaires marins. Deux grands groupes se distinguent : les Ecardines aux valves simplement reliées par les muscles et les Testcardines aux valves jointes par l'intermédiaire de charnières calcaires. Les brachiopodes fossiles conservent généralement la charnière et le brachidium (squelette correspondant au support calcaire du lophophore).
- Les Coraux : Ils sont très différents de ce qu'on peut observer aujourd'hui. Les coraux rugosa ont été étudiés par Coen-Aubert (1989, 1996, 1997).



Brachiopode Leptaena – © B. GIBOUT

- On peut en observer au Mont d'Hairs ainsi qu'au Moulin Boreux.
- Les Ostracodes : ce sont des crustacés microscopiques encore présents aujourd'hui dont certaines espèces servent d'indicateurs de leur environnement actuel ou passé. Environ 7000 espèces actuelles ont été décrites et beaucoup d'autres ont existé et disparu avant elles, ces espèces fossiles étant encore d'excellents indicateurs stratigraphiques.
- Les Conodontes : ce sont des vertébrés marins apparus au Précambrien et disparus au Trias. Ce sont des animaux chordés ressemblants, par la forme, aux Lamproies ou aux Myxines actuelles. Pendant de nombreuses années ils n'étaient connus que par des sortes de dents (microfossiles) qu'on appelait "conodontes". On parle maintenant d'"éléments de Conodontes", réservant le nom de « Conodontes » à l'animal lui-même.
- Les Algues : une riche diversité d'algues était présente au Givétien. Elles ne peuvent être utilisées pour déterminer l'âge précis à cause de leur faciès très semblable.

c) Evolution géomorphologique

Les roches ont été fortement plissées lors des phases Calédonienne et Hercynienne. Le relief a ensuite été arasé pendant une longue période continentale lorsque la mer est venue s'installer dans les Ardennes. Depuis le plissement hercynien, l'Ardenne n'a connu que des mouvements de faible amplitude et elle est restée le plus souvent faiblement immergée. Il demeure peu de vestiges de la surface

post-hercynienne. Certains morphologues (« mobilistes ») estiment que l'Ardenne s'est déformée par des mouvements récents du sol. Le Quaternaire apparaît comme une période décisive puisque l'évolution des formes a été rapide durant les périodes froides préglaciaires, d'autant plus que c'est seulement au Quaternaire (depuis la glaciation du Riss) que le massif a commencé de se soulever.

La surimposition de la Meuse serait alors un phénomène récent, son tracé s'expliquerait par la dureté différentielle des roches et par la tectonique des plaques. Quatre sites permettent donc de protéger l'ensemble des couches du stratotype du Givétien (Fort de Charlemont et Mont d'Hairs) et les couches de transition inférieure avec le Couvinien (Roche aux Chats) et supérieur avec le Frasnien (Moulin Boreux).



Roche-aux Chats — © V. SPANNEUT - ONF

2. Pédologie

L'ensemble des sites n'a pas fait l'objet d'une recherche approfondie, seuls existent des profils pour le Mont de Fromelennes, le Moulin Boreux et la Roche à Wagne. Le sol de la réserve, très perméable, repose sur des substrats calcaires et schisteux. Plusieurs types de sols sont présents, à distinguer en fonction de la profondeur exploitable par les racines de la végétation en place :

- Lithosol : sol minéral très peu évolué ou constamment rajeuni par l'érosion à profil de type AOC ou AOR pratiquement réduit à la roche mère dure fragmentée et peu pénétrable par les racines. L'horizon AO correspond à l'horizon organique O dans la nouvelle nomenclature du Référentiel pédologique, reposant directement sur la roche mère, notée R pour une roche dure et massive et C si elle est altérée ou fragmentée. On retrouve ces sols sur les secteurs de dalles en-dessous du fort de Charlemont, les à-pics du Petit Chooz, de la roche à Wagne, d'Aviette et Maurière.
- Rendzine ou rendosol : sol de profil AIC (ou Aca/C ou R selon la nouvelle nomenclature du Référentiel pédologique, Aca lorsque l'horizon est calcaire et contient un complexe argile-humus à base de carbonate de calcium) formé sur roche mère calcaire dont l'humus très foncé est un mull carbonaté à structure grenue ou grumeleuse très nette et un rapport C/N très bas. La charge en éléments grossiers (blocs, cailloux et graviers) est assez importante, l'épaisseur est au maximum de 40 cm. Ce sont sur ces types de sols que l'on trouve les groupements de pelouses et les zones de fruticées.
- Calcosol : profil où l'horizon B (ou structural calcaire Sca selon la nouvelle nomenclature du Référentiel pédologique) commence à se différencier. Les sols commencent à être plus profonds que dans les rendosols, et la charge en éléments grossiers diminue. Le profil type sera du type AI(B)C (ou Aca/(Sca)/C ou R).
- Sol brun ou brunisol : il s'agit de sols plus profonds de type AIBC (ou Aca/S/C à horizon structural S sur une roche mère fragmentée selon la nouvelle nomenclature du Référentiel pédologique) à humus doux de type mull, caractérisés par un lessivage nul ou très faible des argiles et du fer. Le profil est toujours décarbonaté au moins

dans les horizons supérieurs, et c'est donc sur ce type de sol que se développent les groupements végétaux les moins calcaires de la réserve.

3. Menaces et enjeux

a) Menaces

Le patrimoine géologique est globalement bien respecté sur le territoire de la Réserve Naturelle, mais les menaces qui pèsent sur lui sont inégalement réparties :

- *Moulin Boreux* : Le seul affleurement présentant un exemple du stratotype du Givétien. Son accès difficile le rend peut vulnérable à la pression anthropique et il ne subit pas de menaces naturelles (fragilité structurelle, intempéries).
- *Terne des Marteaux* : Une importante saignée rocheuse est présente au pied du site proprement dit. L'orientation quasi verticale des couches géologique rend leur stabilité sujette à questionnement.
- *Roches du Petit Chooz* : Ces ensembles rocheux dominent la vallée de la Meuse au-dessus du village de Chooz. Ils peuvent être sous la menace de la fréquentation d'un sentier qui en longe ponctuellement la crête, mais la densité de fréquentation est somme toute assez faible.
- *Roche à Wagne* : C'est le pendant en rive gauche de la Meuse des rochers du Petit Chooz (située rive droite, un peu plus en aval de la Meuse). Les éventuelles menaces sont comparables au secteur du Petit Chooz.
- *Fort de Charlemont* : Les affleurements de ce secteur sont protégés de menaces anthropique grâce à une pente très marquée et la situation de ce secteur, coincé entre les fortifications de la Citadelle de Charlemont qui les dominant au Nord et la voie de chemin de fer Charleville-Givet qui la ceint au Sud.
- *Roche aux Chats* : Ce site présente un affleurement très facilement accessible et se trouve donc sous une éventuelle menace d'origine anthropique. Toutefois, la structure massive de cet affleurement le rend assez peu friable et sujet aux éventuelles fouilles.
- *Bois-le-Duc* : C'est le site géologique le plus vulnérable de la Réserve Naturelle. En effet, ce site abrite une ancienne mine de d'extraction de fluorine (Cf. page 32). Des fouilles sauvages entreprises pour essayer trouver et revendre des cristaux ont toujours cours aujourd'hui. Outre leur caractère illégal, ces fouilles sont également très dangereuses du fait de l'instabilité des sites d'extraction et du risque d'effondrement qui en résulte.

b) Enjeux

La préservation du patrimoine géologique est un enjeu fort pour la Réserve Naturelle. Cet enjeu est de trois natures :

- Enjeu scientifique

Comme précisé dans les paragraphes ci-dessus, le patrimoine géologique de la Réserve est un exemple unique de la période géologique du Givétien, roches mélangeant calcaires et schistes datant du Dévonien moyen (de -391.8 à -385.3 millions d'années).

- Enjeu de préservation

Les anciennes carrières de fluorine de Bois-le-Duc risquent la dégradation par la cause de pratique de fouilles sauvages. La Réserve a pour objet de protéger ce patrimoine géologique et historique

- Enjeu paysager

Les divers affleurements présents sur les différents sites de la Réserve lui confèrent un aspect spectaculaire très attrayant sur le plan paysager et par extension pour la mise en valeur touristique de la Région.

4. Actions passées et à venir

a) Actions déjà mises en œuvre

Comme il a été indiqué dans l'évaluation du deuxième plan de gestion, les travaux d'entretien réalisés par les ouvriers forestiers de l'ONF ont permis de préserver le bon état de conservation sur plusieurs sites (Roche aux Chats, Aviette, etc.). Des travaux de sécurisation des sites ont été également effectués au niveau des anciennes carrières de Bois le Duc.

Des travaux de sécurisation des accès aux anciennes carrières ainsi qu'aux grottes naturelles qui se trouvent sur le territoire de la RNN ont été réalisés.

En outre les actions de Police et de Surveillance ont été entreprises et ont permis de juguler en partie les fouilles sauvages constatées dans les anciens sites d'extraction de fluorine sur le site de Bois-Le-Duc.

b) Préconisations de gestion

La prise en compte du patrimoine, et surtout sa valorisation, demande à poursuivre les travaux de préservation mais également de sensibilisation du public. Le site d'exploitation de Bois le Duc représente par exemple un lieu exceptionnel qui relie les thématiques historiques et géologiques des territoires de la Réserve Naturelle Nationale de la Pointe de Givet.

Il est également nécessaire de suivre l'état des panneaux d'information (usure, dégradation...), afin d'en réaliser de nouveaux si nécessaire.

Devant le succès de fréquentation du sentier du Mont d'Hairs, l'aménagement d'autres sites pourraient être envisagés, des panneaux et du mobilier interactifs en bois pourraient être conçus à cette occasion. Le site des anciennes carrières de Bois le Duc par exemple, constituerait un secteur intéressant à mieux mettre en valeur (potentiellement cela permettrait de limiter les fouilles sauvages toujours constatées dans ce secteur).

D. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

1. Habitats naturels

a) Etat des connaissances

Ce troisième plan de gestion fait suite à différents états des lieux réalisés par J-M. ROYER en 1988 puis complétés par S. THEVENIN en 1991-1992 puis par le Groupe Régional d'Etudes-Faune-Flore et Ecosystèmes (J-M. ROYER et C. MISSET) en 2000.

La cartographie des unités écologiques ou habitats naturels a été actualisée en 2007 par l'ONF (COLCY) puis par le CENCA (LORICH) en 2017.

L'ensemble de la réserve a été prospecté, hormis les zones de falaise, habitats naturels inaccessibles. L'observation à distance, ainsi que l'extrapolation par photo-interprétation, ont néanmoins permis d'actualiser ces milieux.

Ces études successives ont permis de dégager 40 habitats.

La connaissance des habitats naturels est considérée comme excellente. Leur état de conservation sera évalué au cours du présent plan de gestion.

Domaines	Observateurs	Années	Méthodologie	Publication	Etat des connaissances
Habitats naturels	ROYER Jean-Marie	1988	Relevés phytosociologiques Méthode Braün-Blanquet	-	Moyen
	THEVENIN Stéphane	1991 à 1992	Relevés phytosociologiques Méthode Braün-Blanquet	-	Moyen
	ROYER Jean-Marie & MISSET Claude (GREFFE)	2000	Relevés phytosociologiques Méthode Braün-Blanquet	-	Moyen
	FROC Sylvain & RIVEZ Sébastien (CENCA)	2002	Relevés phytosociologiques Méthode Braün-Blanquet	-	Moyen
	FROC Sylvain & GALAND Nicolas (CENCA)	2004	Relevés phytosociologiques Méthode Braün-Blanquet	-	Moyen
	FROC Sylvain & GALAND Nicolas (CENCA)	2006	Relevés phytosociologiques Méthode Braün-Blanquet	GALAND N., 2006	Moyen
	GALAND Nicolas (CENCA) & COLCY Michel (ONF)	2007	-	-	Moyen
	LORICH Thomas	2010, 2014, 2017	Relevés phytosociologiques Méthode Braün-Blanquet	LORICH T. (2010, 2011, 2013, 2014, 2017)	Bon

Légende :

- Nul (0)
- Faible : Description des habitats d'après Corine Biotopes (niveau alliance),
- Moyen : Description des habitats naturels en identifiant les groupements présents (niveau association) par des relevés phytosociologiques
- Bon : Description des groupements végétaux (niveau association) et évaluation de leur état de conservation

b) Méthodologie

Description des habitats naturels

La description des habitats naturels est basée sur l'existence d'entités homogènes, de par leur structure de végétation, définies visuellement sur le site. Dans chacune de ces entités, des relevés phytosociologiques sont réalisés selon la méthode Braün-Blanquet.

Cette méthode consiste à réaliser, sur une aire minimale prédéfinie (par exemple, entre 16 et 25 m² pour les prairies), un relevé exhaustif de la végétation.

Chaque espèce rencontrée est notée et associée à un coefficient d'abondance-dominance (selon l'échelle de Braün Blanquet) :

- **5** : recouvrement supérieur à 75 % de la surface du relevé
- **4** : recouvrement compris entre 50 et 75 % de la surface du relevé
- **3** : recouvrement compris entre 25 et 50 % de la surface du relevé
- **2** : recouvrement compris entre 5 et 25 % de la surface du relevé
- **1** : recouvrement < 5 % de la surface du relevé
- **+** : quelques individus présents uniquement

Les relevés de végétation sont localisés dans la mesure du possible par GPS afin de permettre leur actualisation dans le cadre des futurs suivis écologiques.

L'analyse des cortèges floristiques observés dans les relevés permet de caractériser des groupements végétaux (classification phytosociologique). Ces groupements végétaux sont ensuite rattachés à des habitats naturels en prenant comme référence la classification CORINE BIOTOPES. Cette classification est utilisée par les administrations pour définir le statut de protection et de menace des habitats naturels et, de manière indirecte, le statut des groupements végétaux. Plusieurs groupements végétaux peuvent être regroupés en un seul habitat naturel.

c) Evaluation de l'état de conservation

L'objectif en termes de *conservation* d'un habitat est le maintien ou l'obtention d'un état de conservation favorable. L'état de conservation est lié à une série d'attributs (indicateurs) qui peuvent être quantifiés ou qualifiés et qui fluctuent au cours du temps.

L'enjeu est donc d'évaluer, à la date de réalisation du plan de gestion, l'état de conservation des habitats naturels considérés comme ayant une valeur patrimoniale moyenne à forte. Pour chaque habitat, l'état de conservation est défini en fonction de l'indicateur qui obtient la plus mauvaise évaluation.

Description

Les habitats naturels sont cartographiés et leurs surfaces respectives sont indiquées dans les fiches habitats.

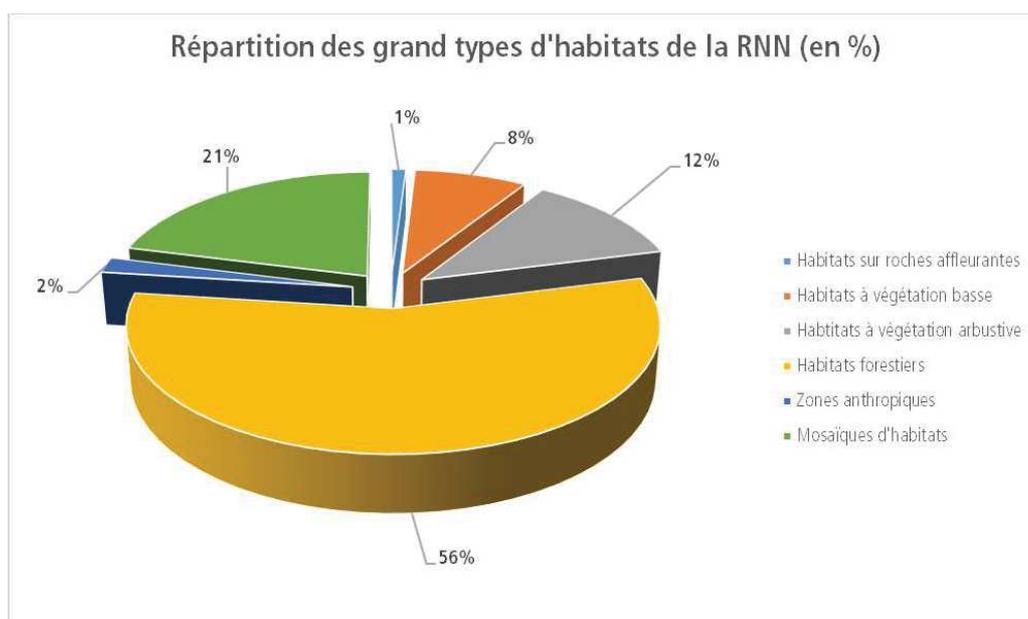
Le site de la RNN de la Pointe de Givet abrite quarante habitats naturels, répartis-en 6 grands types de milieu :

- Les habitats sur roche affleurante : environ 3 hectares (hors mosaïques d'habitats) ;
- Les habitats à végétation basse : environ 31 hectares (hors mosaïques d'habitats) ;
- Les habitats à végétation arbustive : environ 43 hectares (hors mosaïques d'habitats) ;
- Les habitats forestiers : environ 204 hectares (hors mosaïques d'habitats) ;
- Les habitats souterrains : surface non estimée ;
- Les zones anthropiques (cultures, habitations, chemins...) : environ 8 hectares.

Plusieurs de ces 40 habitats se développent les uns dans les autres, formant des mosaïques, principalement sur les falaises et dalles rocheuses.

Certaines de ces mosaïques pouvant regrouper jusqu'à une dizaine d'habitats, il est alors difficile d'estimer la surface de chacun d'entre eux.

Ces mosaïques occupent environ 77 hectares.



L'ensemble de ces grands types d'habitats est soumis à une dynamique où l'Homme est fortement intervenu.

Ces habitats ont une forte dynamique naturelle (embroussaillage), et leur répartition actuelle résulte de l'historique des activités humaines.

d) Les habitats sur roche affleurante

Ces habitats naturels constituent le stade pionnier de végétation, juste après le stade minéral de la roche mère. Ils sont caractérisés de manière générale par un taux de recouvrement de la strate herbacée très faible (inférieur à 10%). Ils font souvent partie des « mosaïques » d'habitats dont la surface n'a pu être estimée.

Habitat	Code Corine Biotope	Description
Végétation des éboulis calcaires	61.3122	<p><i>Association : Rumicetum scutati (Faber) Kuhn 1937</i> : communauté pionnière des éboulis secs de l'Europe centrale Sud-occidentale</p> <p>Cet habitat existe tant qu'un équilibre s'établit entre les processus géomorphologiques (mobilité, aridité du climat). En l'absence de gestion, ces milieux ont tendance à évoluer vers le taillis thermophile.</p>
Falaises calcaires médio-européennes à fougères	62.152	<p><i>Association : Seseli libanotidis - Asplenietum ruta - murariae de Foucault et Frileux 1988</i> : groupement spécifique des fissures des rochers calcaires</p> <p>Habitat permanent, sans vraie dynamique, surtout en état naturel où les éboulements contribuent à rajeunir la paroi par alternance de gel et de dégel. Quelques ligneux peuvent s'installer dans les anfractuosités des corniches assez stables et des murs, pour constituer un fourré de corniche : fourrés à lf à baies (<i>Taxus baccata</i>) et Amélanchier (<i>Amelanchier ovalis</i>) ou à Cotonéaster sauvage (<i>Cotoneaster integerrimus</i>).</p>
Falaises siliceuses Hercyniennes	62.212	<p><i>Association : Biscutello laevigatae - Asplenietum septentrionalis Korneck 1974</i> : communauté spécifique des rochers siliceux</p> <p>Habitat permanent, sans vraie dynamique, surtout en état naturel où les éboulements contribuent à rajeunir la paroi par alternance de gel et de dégel. Quelques ligneux peuvent s'installer dans les anfractuosités des corniches assez stables et des murs, pour constituer un fourré de corniche : fourrés à lf à baies (<i>Taxus baccata</i>) et Amélanchier (<i>Amelanchier ovalis</i>) ou à Cotonéaster sauvage (<i>Cotoneaster integerrimus</i>).</p>
Végétation pionnière de dalles rocheuses	34.11	<p><i>Alliance : Alyso alyssoidis - Sedion albi Oberdorfer & Müller in Müller 1961</i> : communauté pionnière xérothermophile ouverte, sur sols calcaires superficiels, dominée par les espèces annuelles et les espèces crassulacées de l'<i>Alyso alyssoidis - Sedion albi</i></p> <p>« Pelouses » parfois primaires, habitat toujours très morcelé et donc relictuel, généralement inclus au sein d'ensembles pâturés plus vastes. Il se maintient assez bien dans le cas où il occupe des vives rocheuses étroites. Dans les autres cas (sur les plateaux), il tend à disparaître avec l'abandon du pâturage.</p>

e) Les habitats à végétation basse

- Pelouses sèches et les ourlets

Les pelouses sèches se rencontrent essentiellement dans des milieux secs, fortement exposés au soleil (orientation Sud de préférence), et sur substrat calcaire filtrant. Certaines abritent de nombreuses orchidées et espèces rares à l'échelle départementale, régionale et/ou nationale.

Ces pelouses constituent l'un des principaux enjeux sur la réserve naturelle.

Habitat	Code Corine Biotope	Description
Pelouses mésoxérophiles	34.3221	<i>Alliance : Mesobromion erecti (Br.-Bl. & Moor 1938) Oberdorfer 1957</i> : grande diversité spécifique, notamment pour les Orchidées, milieu en forte régression suite à l'abandon des pratiques pastorales. Une grande partie de ces pelouses s'est transformée en pelouse-ourlet mésophile à Brachypode.
Pelouses ourlets mésoxérophiles	34.323	<i>Association : Coronillo variae - Brachypodietum pinnati Royer 1973</i> : stade intermédiaire entre la pelouse mésophile et l'ourlet puis la fruticée, cortège végétal dominé par le Brachypode penné.
Pelouses mésoxérophiles à Sesslerie	34.325	<i>Association : Gymnocarpio - Seslerietum caeruleae Royer 1991</i> : cortège floristique dominé par la Sesslerie bleue.
Pelouses du <i>Xerobromion</i>	34.3321	<i>Association : Helianthemo apennini - Seslerietum caeruleae Vanden Berghen ex Royer 1991</i> : caractérisée par des conditions hydriques et thermiques extrêmes (sol superficiel, pentes exposées au sud, sécheresse estivale), sa dynamique végétale très lente.
Pelouses calcaréo-siliceuses	34.341	<i>Association : Helianthemo ovatae - Festucetum heteropachyos de Sloover et Lebrun 1984</i> : adaptée à des conditions mésophiles à des conditions plus xériques, localisée dans les anfractuosités des pentes rocheuses calcaires et schisteuses.
Pelouses rupicoles du <i>Festucion pallentis</i>	34.35	<i>Association : Diantho gratianopolitani - Festucetum pallentis Gauckler 1938</i> : caractérisée par des conditions difficiles pour la végétation avec une dynamique lente, localisée au niveau des fissures rocheuses.
Pelouses acidiphiles ouvertes	35.22	Association proche de l' <i>Airetum praecocis Schwickerath ex Krausch 1968</i> sous une forme à <i>Sedum album</i> : riche en vivaces, sur sol acide, souvent en mosaïque avec les landes à Callune et à Genêt.
Ourlet du <i>Geranium sanguinei</i>	34.41	<i>Association : Teucro scorodoniae - Polygonatetum odorati Korneck 1974</i> : ourlet remarquable développé au Petit Chooz.
Ourlet mésophile du <i>Trifolium medii</i>	34.42	<i>Association : Trifolio medii - Agrimoniolum eupatoriae Müller 1961 emend. de Foucault et al. 1983</i> : ourlet commun dans la région.
Ourlet acidiphile du <i>Teucro scorodoniae</i>	34.43	<i>Association : Teucro scorodoniae - Silenetum nutantis de Foucault et Frileux 1983</i> : ourlet en bordure de lande, de pelouse acidiphile et calcaréo-siliceuse.

Dans nos régions, les pelouses sèches constituent un milieu semi-naturel, influencé par la présence de l'homme, et dérivant directement des pratiques agricoles. En l'absence de ces pratiques, les pelouses tendent spontanément à évoluer vers des formations boisées.

En l'absence de gestion, la pelouse au stade pionnier (tapis ouvert ou squelettique), va évoluer vers un milieu progressivement dominé par un tapis d'herbacées composé de graminées sociales. Puis ce milieu va continuer à évoluer vers une lande arbustive, puis vers un stade forestier.

Les pelouses de la réserve naturelle n'échappent pas à cette règle. En effet, autrefois pâturées par des troupeaux de moutons et de chèvres, gérées par le brûlis et/ou par la fauche, elles ont été délaissées par l'agriculture moderne. Le phénomène d'embroussaillage s'est ainsi enclenché, menaçant à court terme les habitats ouverts et les espèces remarquables inféodées.

Toutefois, elles évoluent avec plus ou moins de rapidité, les pelouses mésoxérophiles du Mesobromion évoluant plus rapidement que les pelouses xérophiles.

L'aspect de la réserve naturelle s'est donc profondément modifié au cours de la dernière moitié du XX^{ème} siècle. Les cartes postales de cette période illustrent une Pointe de Givet principalement constituée de milieux ouverts, mis à part les massifs forestiers tels que Bois le Duc et Bois de Nichet.

Jusque dans les années 1950, le paysage de la RNN était ouvert (d'après les photos aériennes de l'IGN 1956), et le site de la Roche aux Chats était relié au Fort de Charlemont par des pelouses sèches aujourd'hui transformées en carrière.

En un demi-siècle, quasiment 90% des pelouses sèches se sont embroussaillées, comme le montre l'exemple du Mont d'Hours.

Lors de l'évaluation de l'état de conservation des milieux ouverts pour la période 2011-2015, il est apparu que, globalement, l'état de conservation des habitats « pelouses calcicoles mésoxérophiles » et « pelouses ourlets mésoxérophiles », pouvait être considéré comme dégradé. Concernant l'état de conservation des habitats « pelouses à Sesslerie », celui-ci pouvait être considéré comme altéré sur environ la moitié de la surface de ces pelouses, et bon sur l'autre moitié.

Les principaux facteurs déclassant étant le fort recouvrement du Brachypode penné et des ligneux bas.

Devant ce constat, il est apparu que les travaux mécaniques (débroussaillage, gyrobroyage) étaient insuffisants pour faire régresser le Brachypode penné et les rejets arbustifs. Aussi, dès 2014, un pâturage par des ovins et caprins a été mis en place sur plusieurs pelouses de la réserve naturelle.

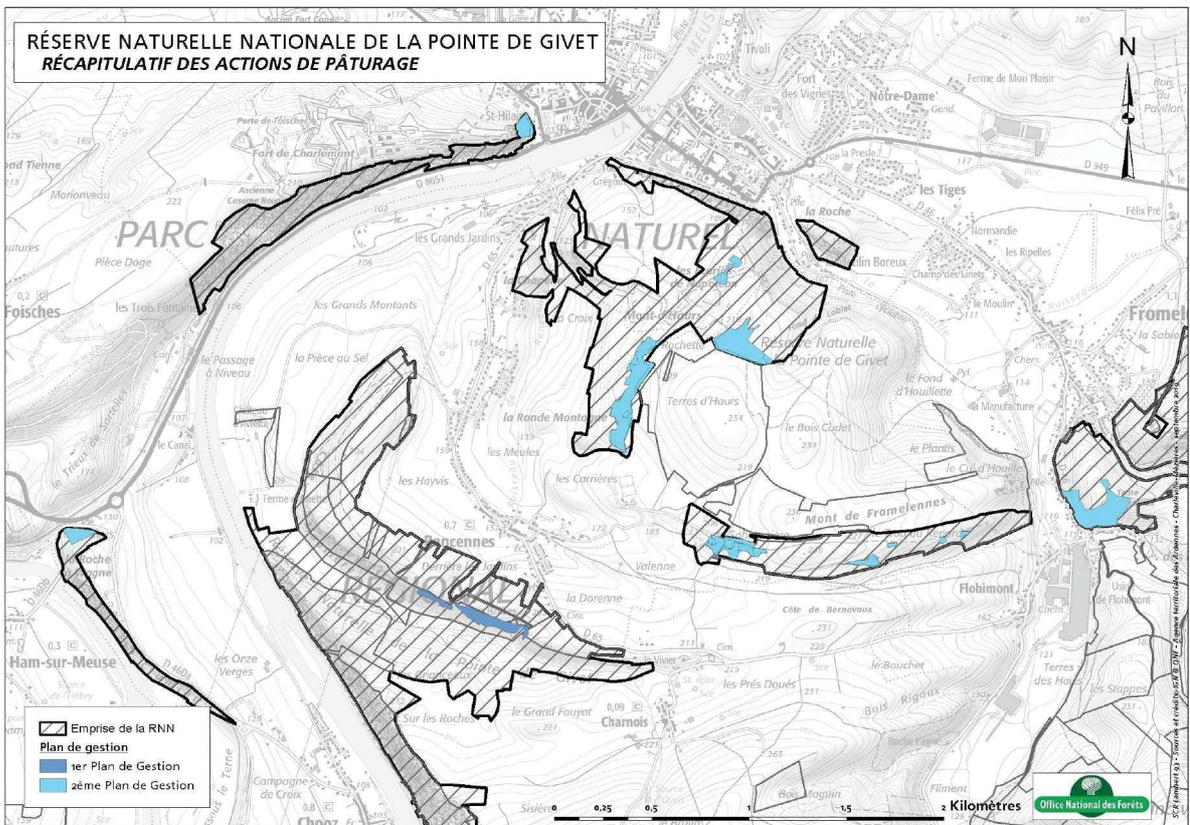
Afin d'évaluer l'impact du pâturage sur l'état de conservation des pelouses, un suivi a été réalisé en 2017 sur les secteurs ayant été pâturés ces dernières années.

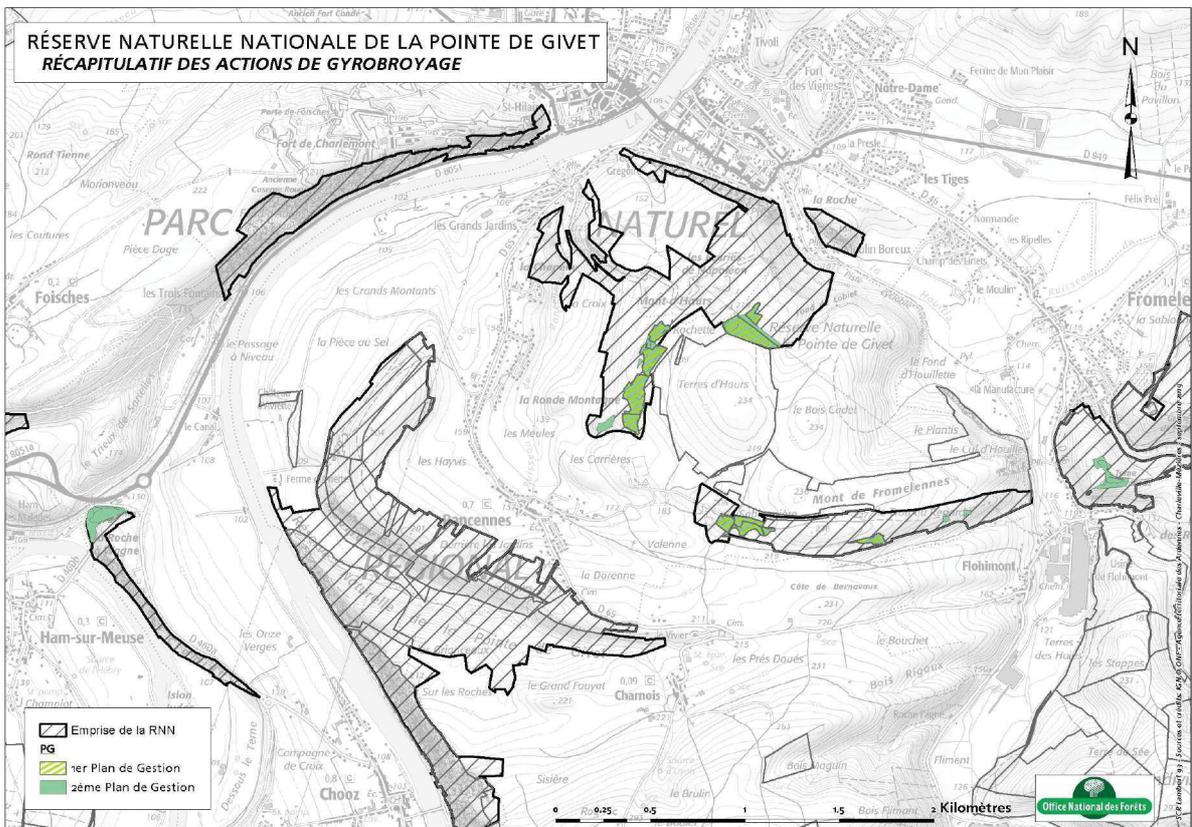
Les résultats de cette étude sont globalement positifs puisque dans l'ensemble, l'état de conservation de l'habitat « pelouses calcicoles mésoxérophiles » peut être considéré comme « bon et assez proche de l'état optimal ». Toutefois, certains secteurs sont encore considérés comme dégradés, principalement à cause du fort recouvrement des ligneux bas. Le pâturage régulier de ces pelouses devrait permettre à moyen terme d'épuiser les rejets arbustifs.

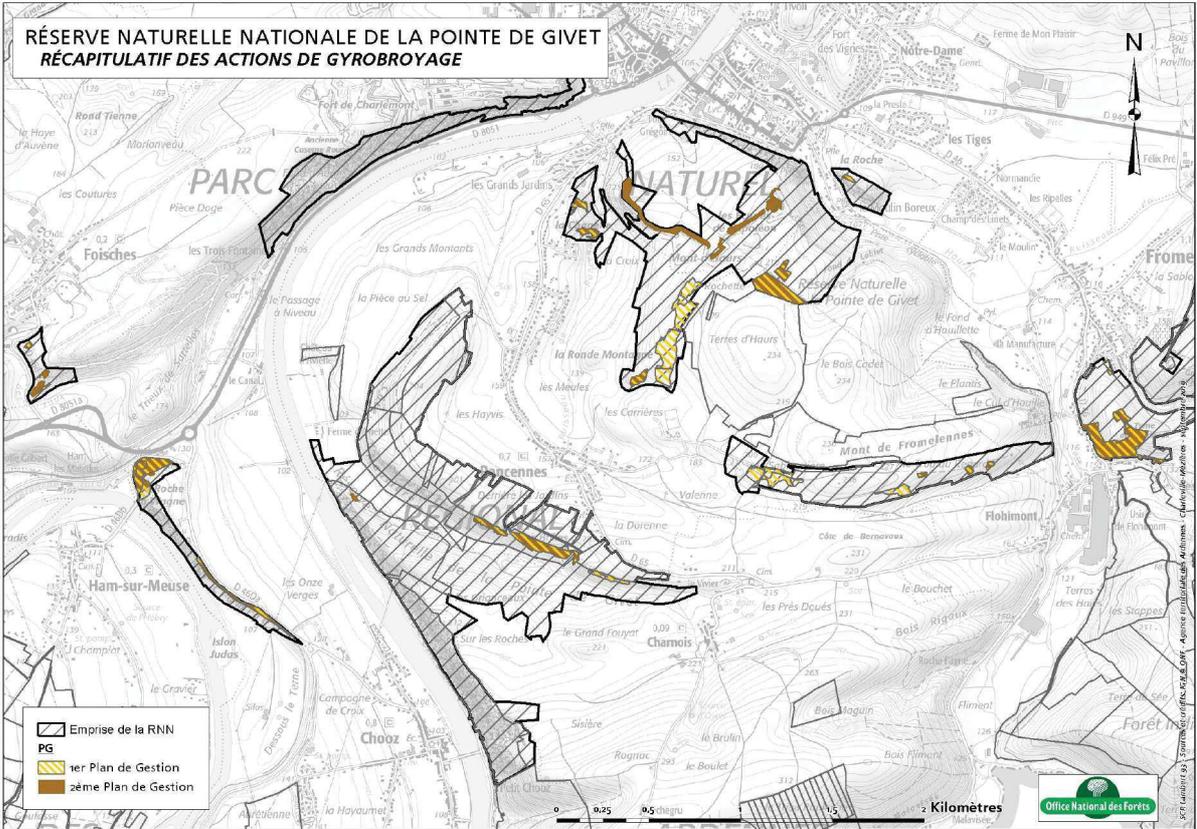
Dans le cas de l'habitat « pelouses ourlets mésoxérophiles », l'état de conservation peut être considéré comme « altéré mais proche du bon état ». Les facteurs déclassant étant toujours le fort recouvrement du Brachypode penné et des ligneux bas.

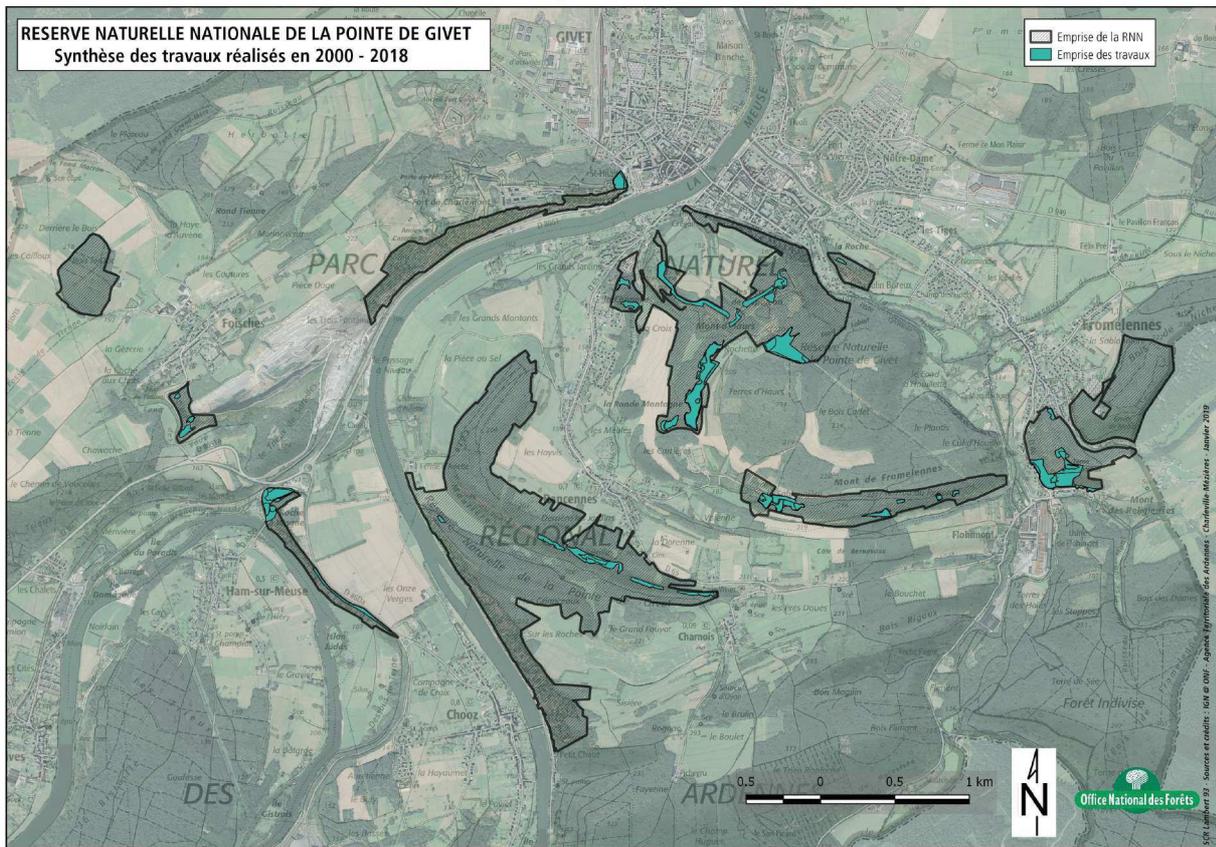
Les « pelouses à Sesslerie » n'ayant pas fait l'objet de pâturage, leur état de conservation n'a pas été ré-évalué au cours de cette étude.

Les cartes en pages suivantes synthétisent les actions de gestion entreprises sur le territoire de la RNN









- Les landes

Les landes évoluent sur sols acides et correspondent à un reliquat d'ancienne déforestation et/ou de pâturage.

Une seule association est décrite sur la RNN de la Pointe de Givet : l'*Antherico liliaginis - Callunetum vulgaris* Stöcker 1959 in Schubert 1960 (Natura 2000 : 4030 ; Code Corine Biotope : 31.22).

- Les prairies

Différents types de prairies sont inclus dans le périmètre de la réserve naturelle.

Habitat	Code Corine Biotope	Description
Prairies mésophiles de fauche	38.22	<i>Sous-alliance : Centaureo jaceae - Arrhenatherenion elatioris de Foucault 1989</i> : communautés mésophiles, mésotrophes, neutrophiles à basiclines, présentant un cortège floristique très diversifié.
Prairies mésophiles pâturées	38.111	<i>Association : Cynosuro cristati - Lolietum perennis Br.-Bl. & de Leeuw 1936 in Royer et al. 2006</i> : groupement peu diversifié, géré de manière plus ou moins intensive.
Prairies mésohygrophiles pâturées	62.212	<i>Alliance : Potentillion anserinae Oberdorfer 1949</i> : communautés mésohygrophiles eutrophes.

f) Les habitats à végétation arbustive

Il s'agit d'habitats naturels de transition entre les milieux ouverts et les formations boisées, localisées en lisière forestière ou au niveau de clairières. En fonction des caractéristiques édaphiques et de l'exposition, différents groupements ont été identifiés.

Habitat	Code Corine Biotope	Description
Fruticée médio-européenne	31.81211	<i>Association : Ligustro vulgaris - Prunetum spinosae Tüxen 1952</i> : fourrés présentant des aspects variés (allant du taillis pur d'aubépines au peuplement fermé de prunelliers et d'aubépines, piqueté de chênes ou de bouleaux).
Fourré à Cotonéaster sauvage	31.8123	<i>Association : Cotoneastro integerrimae - Amelanchieretum ovalis Faber ex Korneck 1974</i> : sur la réserve, le cortège végétal de ce groupement est incomplet, réduit la plupart du temps à <i>Cotoneaster integerrimus</i> .
Buxaie sclérophylle à <i>Buxus sempervirens</i>	31.82	<i>Alliance : Berberidion vulgaris Br.-Bl. 1950 à Buxus</i> : formation arbustive xérophile et calcicole, dominée par le Buis.
Fourrés des sols pauvres et ronciers	31.831 & 31.832	<i>Association : Rubo fruticosi - Prunetum spinosae Weber 1974 nom. invers. Wittig 1976</i> : fourrés de recolonisation, se développant sur sols pauvres et acides, aux dépens des landes et des pelouses acidoclines

g) Les habitats forestiers :

Si quelques boisements sont issus de plantations, la majorité des habitats forestiers de la réserve naturelle sont dus à la recolonisation après abandon des pratiques pastorales. Ces peuplements présentent différents stades allant de la Chênaie-charmaie mature, au taillis de Bouleaux ou à un mélange de bouleaux et pins sylvestres.

Habitat	Code Corine Biotope	Description
Chênaie-hêtraie à Séslerie bleue	41.16	<i>Association : Buglossoido - Quercetum petraeae Rameau 1996</i> : groupement se développant sur les secteurs xérophiles de rebords de plateaux.
Chênaie-charmaie	41.241	<i>Association: Stellario holostea - Carpinetum betuli Oberd. 1957</i> : cortège caractéristique dans le Bois de Nichet, mais incomplet ailleurs.
Forêt subatlantique à Chêne de Famenne	41.25	<i>Association: Stellario holostea - Carpinetum betuli Oberd. 1957</i> : faciès de la Chênaie-charmaie, présent uniquement à Bois-le-Duc.
Chênaie-charmaie xérophile sur schiste	41.272	<i>Association proche de l'Antherico liliagini - Carpinetum betuli Noirfalise 1984</i> : communautés des pentes abruptes et ensoleillées, sur schistes légèrement calcaires.
Forêt mixte de ravin	41.41	<i>Association : Phyllitido scolopendrii - Aceretum pseudoplatani Moor 1952</i> : groupement caractérisé par la présence d'espèces des secteurs frais et ombragés, qui se développe sur les éboulis instables ou les colluvions de versants abrupts. Habitat mal caractérisé et peu étendu sur la réserve.
Chênaie acidiphile xérophile	41.572	<i>Association : Sileno nutantis - Quercetum petraeae Sougniez 1975</i> : communauté se développant sur sols superficiels siliceux, et correspondant le stade forestier supplantant les landes et fourrés acidiphiles. Habitat bien développé sur le haut des adrets d'Aviette et Maurière.
Chênaie thermophile suméditerranéenne	41.712	<i>Association : Quercetum pubescenti - petraeae Imchenetzky 1926 nom. invers. Hernis 1933</i> : caractérisée par la présence de <i>Quercus pubescens</i> . Habitat bien développé sur le versant Sud et le rebord du plateau du Bois de Nichet, et en haut de la falaise du Fort de Charlemont.
Forêts de ruisseau	44.31	<i>Association : Carici remotae - Fraxinetum excelsioris Koch 1926 ex Faber 1936</i> : correspond à la ripisylve qui se développe le long du ruisseau d'Aviette, et qui se caractérise notamment par la présence de <i>Fraxinus excelsior</i> , <i>Alnus glutinosus</i> .
Bois de bouleaux	41b & 41B12	Boisements naturels dominés par <i>Betula pendula</i> .
Boisement naturel à base de pins sylvestres	42.5	Boisements spontanés de pins sylvestres.
Boisement mixte à base de bouleaux et pins sylvestres	43	Boisements mixtes de feuillus et de conifères.
Plantations de conifères	83.3111 & 83.3112	Plantations d'épicéas et de pins sylvestres.

L'enrésinement des forêts de la pointe Nord des Ardennes est majoritairement le résultat d'interventions anthropiques ayant pour conséquence une baisse de la naturalité des boisements. Cette baisse de naturalité se traduit aujourd'hui non seulement par la présence de peuplements forestiers résineux à la place de boisements feuillus autochtones, mais également par une faible diversité du fait de la présence quasi-exclusive du pin sylvestre dans les boisements résineux.

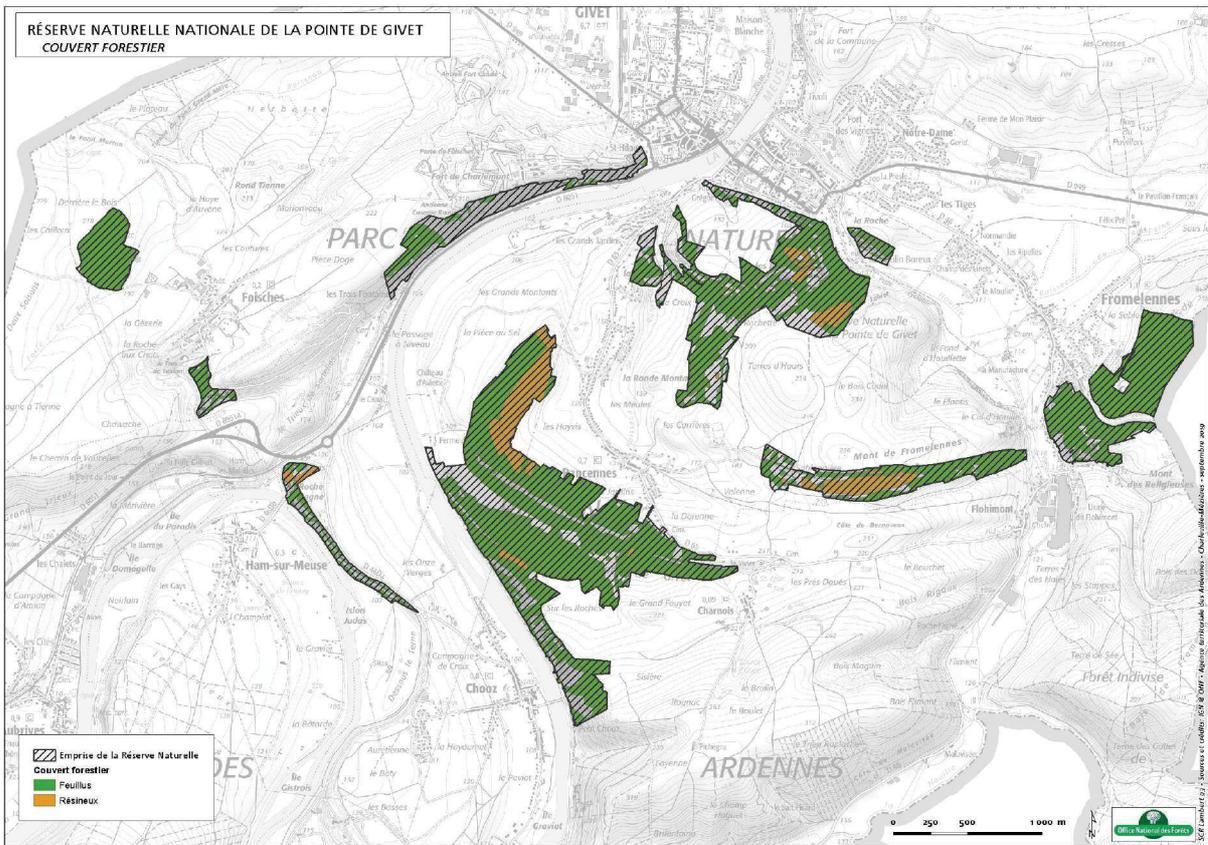
Dans les secteurs boisés, la présence de peuplements résineux entraîne un appauvrissement des espèces indigènes en ce sens qu'elle empêche les essences feuillues de produire la diversité (d'espèce et génétique) qu'elle pourrait potentiellement atteindre.

Les peuplements résineux étant globalement monotypiques, la conséquence est un manque d'hétérogénéité des milieux, conditions favorables à une bonne santé écologique des forêts de la Réserve Naturelle.

Il conviendra donc de revenir dans le cadre de la gestion des espaces boisés à une recherche du développement des peuplements autochtones et des cortèges d'espèces associées. Pour rappel, sur les 366 ha de la Réserve Naturelle, 288 ha sont boisés dont 28 ha de résineux allochtones. (Cf. carte suivante)

Si la réduction des surfaces enrésinée préside actuellement aux décisions de gestion forestière des espaces bénéficiant du Régime Forestier, il conviendra de sensibiliser les propriétaires privés à cette thématique. A ce jour et à notre connaissance, il n'existe pas de projet d'enrésinement sur aucun secteur de la Réserve Naturelle.





h) Les habitats souterrains

Le territoire de la réserve naturelle abrite également des habitats souterrains très intéressants aussi bien sur le plan géologique, que sur les plans historique et écologique, notamment pour les populations de chauves-souris

Habitat	Code Corine Biotope	Description
Grottes de Nichet et Trou du Tasson	65	Grottes naturelles formées dans le calcaire Givétien, par création d'un vide dans les bancs de calcaires, suite à un épisode de karstification souterraine. Elles comportent une vingtaine de salles, et de nombreuses concrétions, réparties sur 3 étages, avec une profondeur totale de 50 m.
Mine de Bois-le-Duc	88	Ancienne mine de fluorine, exploitée de façon discontinue et artisanale durant un peu plus d'un siècle, jusqu'en 1972. Environ 100 m de galeries réparties sur 2 niveaux sont encore accessibles, mais des éboulements ont bouché certaines parties.
Souterrains du Mont d'Hours	88	Salles voutées et corridors souterrains creusés vers 1700, lors de l'édification du fort militaire du Mont d'Hours d'après les plans de Vauban.

Cultures et habitats fortement remaniés par l'Homme

En plus des plantations de conifères, il existe sur le territoire de la réserve naturelle des milieux très artificialisés, tels que des cultures céréalières, des cultures à gibier, des sites industriels, des zones de friches et de terrains vagues, des talus routiers...

Menaces en lien avec les activités humaines

- Cheminement de personnes en dehors des sentiers, passage de quads : piétinement de pelouses et landes
- Places de feux sur le Mont d'Hours : destruction de la pelouse
- Les espèces exotiques envahissantes qui menacent l'habitat. Ex : la présence de *Campylopus introflexus* dans des milieux faiblement concurrentiels comme les Rochers d'Aviette et Maurière. Cette espèce s'installe sur un sol nu ou à végétation basse et discontinue. Or dans ces milieux, très contraignants, de simples périodes de stress climatique (étés secs et hivers froids et secs) peuvent suffire à réduire la végétation autochtone, exposée alors à une plus forte pression de consommation et de piétinement par les herbivores sauvages et aboutir finalement à la complète dominance de *C. introflexus* (Biermann et al. 1997). Sa présence peut occasionner la formation d'un horizon humique qui déclenche l'installation des ligneux et donc menace les habitats ouverts.
- Dégâts de sanglier (surpopulation liée aux pratiques de chasse, agrainage etc...) : retournement du sol, ingestion des bulbes et donc modification des habitats, y compris forestiers. A ce jour, seules des constatations ponctuelles ont été relevées, mais il n'a pas été établi de diagnostic chiffré. D'autre part, il est à ce jour très compliqué d'obtenir des données chiffrées des populations de sanglier sur la Réserve étant donné que les comptages sont effectués sur le territoire des chasses communales qui ne correspondent pas aux limites de la Réserve. Ces chiffres seraient donc assez peu représentatifs à l'échelle de la Réserve Naturelle.

On peut toutefois s'appuyer sur les chiffres issus des Plans de Chasse relatifs au sanglier (attributions et réalisations) dans communes de la Réserve Naturelle :

	Attr.	Réal.								
	2014/2015		2015/2016		2016/2017		2017/2018		2018/2019	
Rancennes	30	11	40	24	42	32	42	25	42	19
Givet	4	1	4	2	4	2	4	3	7	6
Charnois	15	6	15	6	15	3	19	9	19	19
Foisches	9	-	9	1	9	4	12	9	13	7
Fromelennes	15	13	22	17	25	12	17	9	17	11
Chooz	23	7	43	21	31	17	31	17	31	21

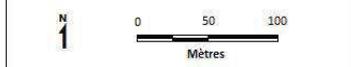




"RNN Pointe de Givet"
Communes de Foisches, Chooz, Givet,
Rancennes, Fromelennes et Charmois

CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS DU BOIS-LE-DUC

- Périmètre de la réserve naturelle
- Unités écologiques**
- Prairies mésophiles pâturées
- Forêt subatlantique à Chêne de Famenne
- Cultures
- Zones anthropiques



Plan de gestion 2017-2021
© Conservatoire d'espaces naturels
de Champagne-Ardenne - 2017
Source : BDORTHO® - IGN©2010





"RNN Pointe de Givet"
Communes de Foisches, Chooz, Givet,
Rancennes, Fromelennes et Charois

CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS DE LA ROCHE AUX CHATS

Périmètre de la réserve naturelle

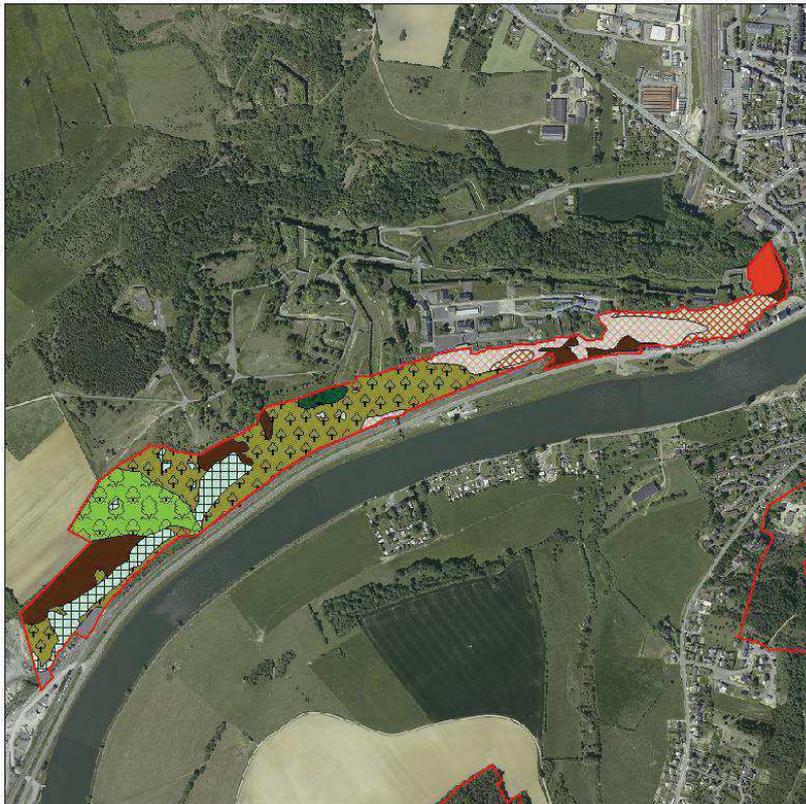
Unités écologiques :

- Végétation des éboulis calcaires
- Mosaïque éboulis calcaires/dalles rocheuses
- Mosaïque éboulis/pelouses du Xerobromion/pelouses ourlets
- Mosaïque dalles rocheuses/pelouses rupicoles/falaises et rochers
- Pelouses mésoxérophiles
- Pelouses ourlets mésoxérophiles
- Fruticées médio-européennes
- Boisements mixtes à base de Bouleaux et Pins sylvestres
- Zones anthropiques (routes, carrières)

N
0 50 100
Mètres

Pian de gestion 2017-2021
© Conservatoire d'espaces naturels
de Champagne-Ardenne - 2017
Source : BDORTHO® - IGN© 2010



"RNN Pointe de Givet"
Communes de Foisches, Chooz, Givet,
Rancennes, Fromelennes et Charmois

CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS DU FORT DE CHARLEMONT

Périmètre de la réserve naturelle

Unités écologiques

- Végétation pionnière de dalles rocheuses
- Mosaïque pelouses/faïsses/ourlets
- Mosaïque faïsses/ourlets du Geranium et du Trifolium
- Pelouses du Xérobromion
- Buxaie sclérophylle
- Fruticées médio-européennes
- Chênaies-charmaies
- Chênaie thermophile subméditerranéenne
- Cultures
- Zones anthropiques

N
1

0 200 400
Mètres

Plan de gestion 2017-2021

© Conservatoire d'espaces naturels
de Champagne-Ardenne - 2017
Source : BDORTHO® - IGN©2010






"RNN Pointe de Givet"
Communes de Foisches, Chooz, Givet,
Rancennes, Fromelennes et Charmois

CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS DE LA ROCHE À WAGNE

Périmètre de la réserve naturelle

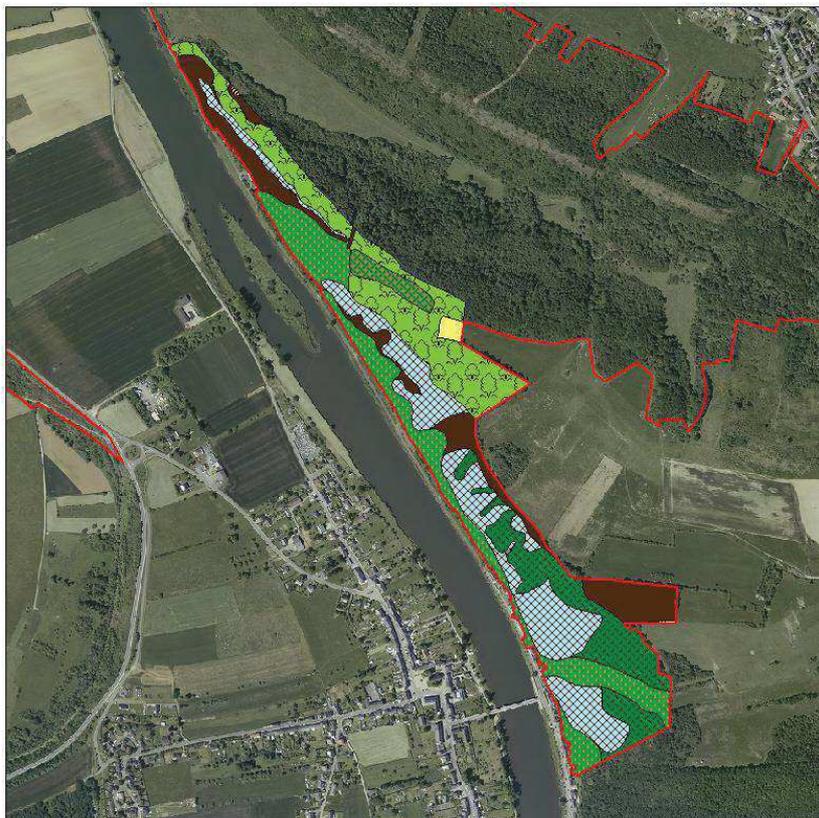
Unités écologiques

- Mosaïque d'alters rochers/falaises et rochers/pelouses
- Mosaïque landes/fourrés acidiphiles/pelouses acidiphiles/fourrés
- Pelouses mésoxérophiles
- Pelouses ourlets mésoxérophiles
- Fruticées médio-européennes
- Mosaïque fruticées/boisements naturels à base de Pins sylvestres
- Zones anthropiques (routes, talus routiers)

N
0 150 300
Mètres

Pian de gestion 2017-2021
© Conservatoire d'espaces naturels
de Champagne-Ardenne - 2017
Source : BDORTHO® - IGN©2010



"RNN Pointe de Givet"
Communes de Foisches, Chooz, Givet,
Rancennes, Framelennes et Charnois

CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS DES ROCHERS DU PETIT CHOOZ

Périmètre de la réserve naturelle

Unités écologiques

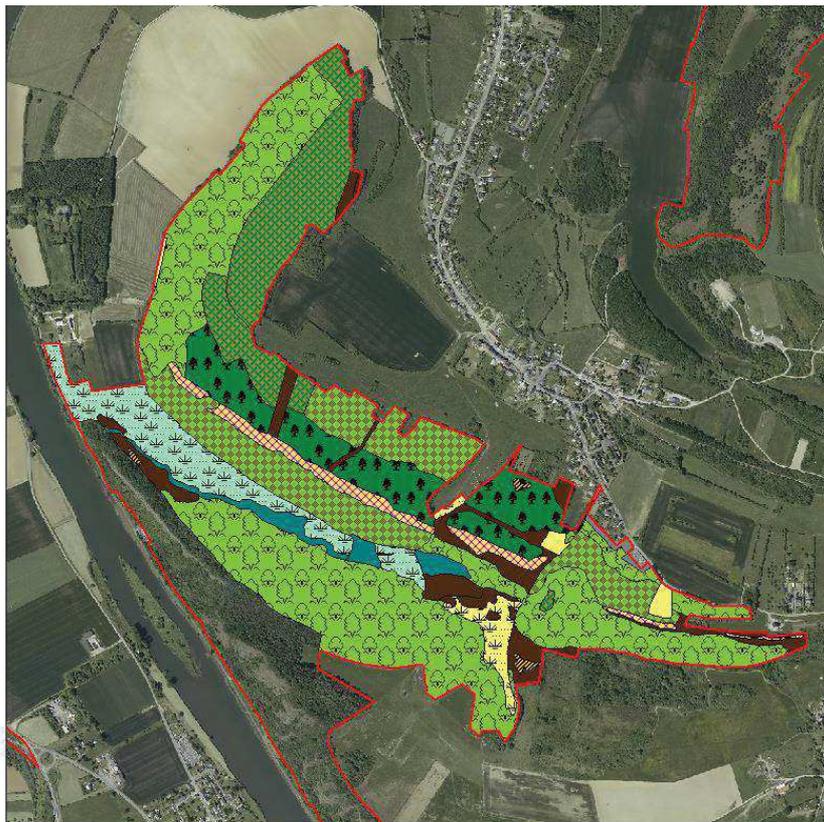
	Mosaïque fourrés/fruticées/roches et falaises/landes/pelouses
	Pelouses ourlets mésoxérophiles
	Prairies mésoxérophiles de fauché
	Prairies mésoxérophiles pâturées
	Fruticées médio-européennes
	Chênaies-charmaies
	Forêts de Chênes sur schistes
	Forêts de hêtres
	Plantations de conifères
	Zones anthropiques

N
1

0 200 400
Mètres

Plan de gestion 2017-2021

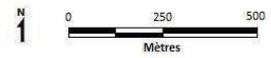
© Conservatoire d'espaces naturels
de Champagne-Ardenne - 2017
Source : BDORTHO® - IGN©2010



"RNN Pointe de Givet"
Communes de Folsches, Chooz, Givet,
Rancennes, Framelennes et Chamois

CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS DES ROCHERS D'AVIETTE ET MAURIÈRE

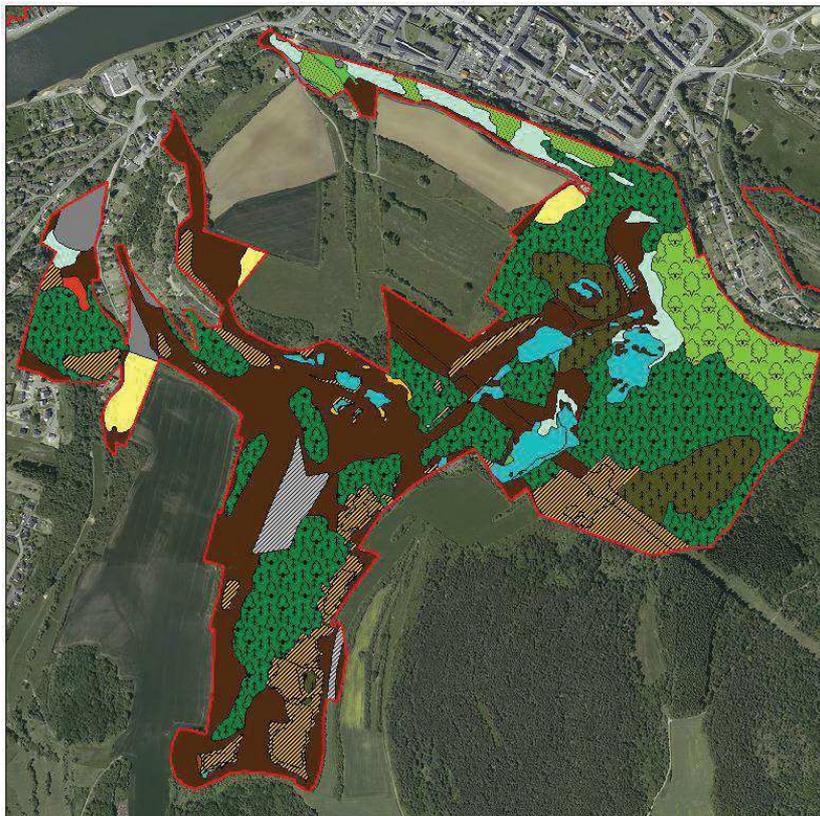
- Périmètre de la réserve naturelle
- Unités écologiques**
- Mosaïque landes/sourisets acidiphiles/pelouses/tourrés/fataies siliceuses
 - Pelouses ourlets mésoxérophiles
 - Prairies mésohygrophiles pâturées
 - Prairies mésophiles de fauche
 - Prairies mésophiles pâturées
 - Frotières médio-européennes
 - Mosaïque Fruticées/Chênaies-charmales
 - Chênaies-charmales
 - Forêts de ruisseau
 - Chênaies acidiphiles
 - Plantations de conifères
 - Zones anthropiques



Plan de gestion 2017-2021

© Conservatoire d'espaces naturels
de Champagne-Ardenne - 2017
Source : BDORTHO® - IGN©2010





"RNN Pointe de Givet"
Communes de Foisches, Chooz, Givet,
Rancennes, Framelennes et Chamais

CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS DU MONT D'HAURS

Périmètre de la réserve naturelle

Unités écologiques

- Végétation des éboulis calcaires
- Mosaïque végétation des dalles rocheuses/falaises et roches calcaires
- Pelouses du Xérobromion
- Pelouses mésoxérophiles à Seslerie
- Pelouses mésoxérophiles
- Pelouses ourlets mésoxérophiles
- Prairies mésoxérophiles de fauche
- Mosaïque fruticères rocalieuses/roches calcaires
- Fruticées médio-européennes
- Boisements mixtes à base de Bouleaux et Pins sylvestres
- Chénais-charmaies (faciles jeunes)
- Chénais-charmaies
- Boisements naturels à base de Pins sylvestres
- Végétations de friches et de zones rudérales
- Cultures
- Zones anthropiques (utilisation industrielle, bâtiments, ...)

N
1 0 200 400
Mètres

Plan de gestion 2017-2021

© Conservatoire d'espaces naturels
de Champagne-Ardenne - 2017
Source : BDORTHO® - IGN©2010






"RNN Pointe de Givet"
Communes de Foisches, Chooz, Givet,
Rancennes, Framelennes et Charmois

CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS DU MOULIN BOREUX

 Périmètre de la réserve naturelle

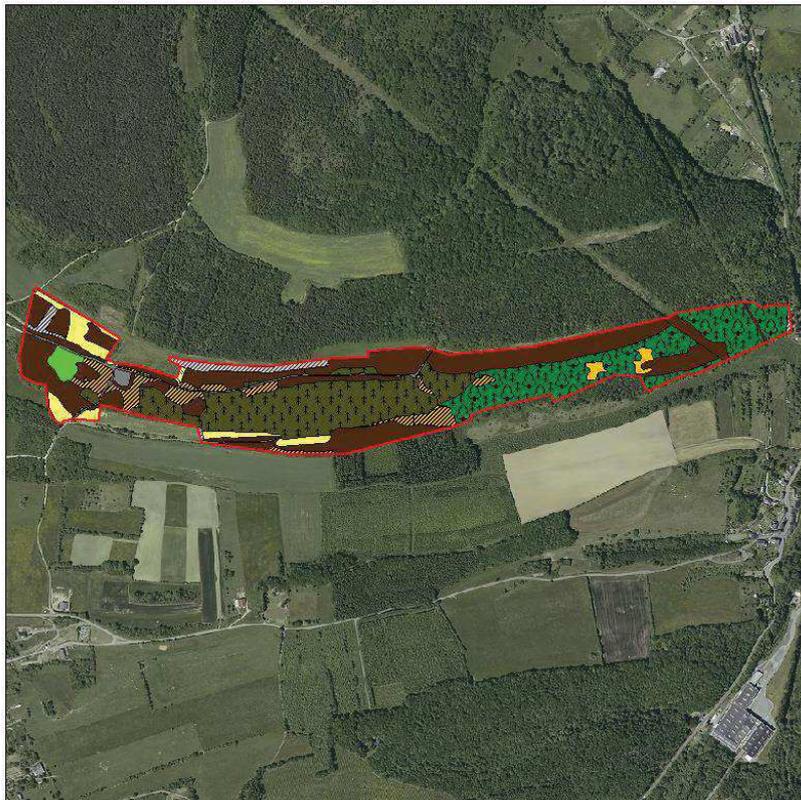
Unités écologiques

-  Mosaïque rochers-falaises/pelouses rupicoles et du Xérobromion
-  Pelouses mésoxérophiles
-  Pelouses du Xérobromion
-  Lixivies mésophiles du Trifolium pratense
-  Prairies mésophylophiles pâturées
-  Fruitières médio-européennes
-  Chêne-charmaie
-  Forêt de hêtre

N
0 50 100
Mètres

Plan de gestion 2017-2021
© Conservatoire d'espaces naturels
de Champagne-Ardenne - 2017
Source : BDORTHO® - IGN©2010



"RNN Pointe de Givet"
Communes de Foisches, Choaz, Givet,
Rancennes, Fromelennes et Charnois

CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS DU MONT DE FROMELENNES

Périmètre de la réserve naturelle

Unités écologiques

- Pelouses mésoxérophiles
- Pelouses ourlets mésoxérophiles
- Prairies mésophiles de fauche
- Prairies mésophiles pâturées
- Fruticées médio-européennes
- Boisements mixtes à base de Bouleaux et Pins sylvestres
- Boisements naturels à base de Pins sylvestres
- Végétation de friches et de zones rudérales
- Cultures
- Zones anthropiques (chemins, aire de pique-nique)

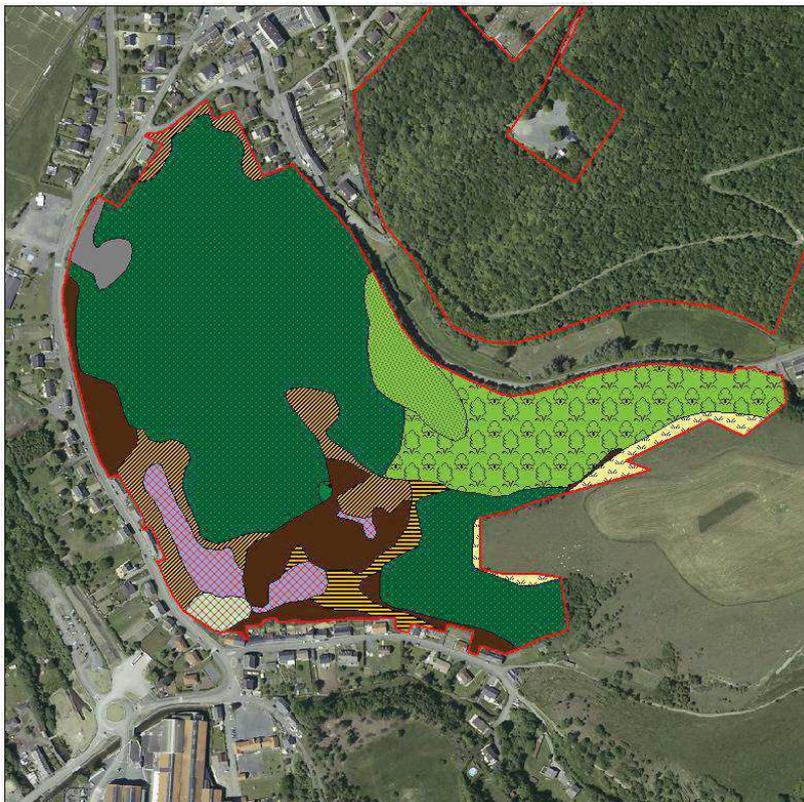
N
1

0 200 400
Mètres

Plan de gestion 2017-2021

© Conservatoire d'espaces naturels
de Champagne-Ardenne - 2017
Source : BDORTHO® - IGN©2010



"RNN Pointe de Givet"
Communes de Foisches, Chooz, Givet,
Rancennes, Fromelennes et Charmais

CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS DU TERRE DES MARTEAUX

Périmètre de la réserve naturelle

Unités écologiques

- Mosaïque ébouilla/pelouses du Xérobromion/fruticées
- Mosaïque dalles rocheuses/pelouses du Xérobromion
- Pelouses ourlets mésoxérophiles
- Pelouses ourlets mésoxérophiles (facès très embroussaillés)
- Prairies mésophiles pâturées
- Fruitières médio-européennes
- Boisements de Bouleaux
- Chénais-charmaies (facès jeunes)
- Chénais-charmaies
- Hétrales-chénais
- Zones anthropiques

N
1
0 100 200
Mètres

Plan de gestion 2017-2021
© Conservatoire d'espaces naturels
de Champagne-Ardenne - 2017
Source : BDORTHO® - IGN©2010






"RNN Pointe de Givet"
Communes de Foisches, Chooz, Givet,
Rancennes, Fromelennes et Chamois

CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS DU BOIS DE NICHET

 Périmètre de la réserve naturelle

Unités écologiques

-  Chênaies-charmaies
-  Chênaie thermophile subméditerranéenne
-  Forêt mixte de ravin

N
0 100 200
Mètres

Pian de gestion 2017-2021
© Conservatoire d'espaces naturels
de Champagne-Ardenne - 2017
Source : BDORTHO® - IGN©2010




Chaque habitat est décrit par une fiche synthétique qui énonce :

- Les caractéristiques de l'habitat
- Sa valeur patrimoniale. La valeur patrimoniale d'un habitat naturel se base sur les statuts réglementaires mais également sur les notions de rareté à différentes échelles (locale, départementale et régionale), ainsi que sur d'autres critères comme les limites d'aire de répartition.
- Son état de conservation (pour les habitats patrimoniaux)
- Son degré de menace ou de vulnérabilité

Les cartes de répartition à l'échelle nationale, présentes sur les fiches de description, sont issues des cahiers d'habitats Natura 2000 « habitats forestiers », « habitats agropastoraux » et « habitats humides » (Fiches descriptives, Cf. annexe 12).

i) Synthèse et statut des habitats

Initialité de l'habitat	Code COMIE Biotope	Code Natura 2000	LCA	Surface (en ha)											Valeur patrimoniale	Etat de conservation	Degré de menace		
				Terne des Martoux	Fort de Charlemont	Moulin Boreux	Roche aux Chats	Roche à Wagne	Rochers d'Aviètte et Maurière	Rochers du Petit Chooz	Bois de Nichet	Mont d'Hours	Mont de Fromennes	Bois le Duc				Total	
HABITATS SUR ROCHE AFFLEURANTE																			
Végétation des éboulis calcaires	61.3122	8160*-3	RR	0,71** (1,06)			0,52 + 0,23** (1,34)						0,005 (0,34)			0,525 + 0,94** (2,88)	★★★	?	△△
Falaise calcaire médio- européenne à fougères	62.152	8210-9	RR		4,34** (5,01)	0,54** (0,56)	0,16**	1,28** (1,53)					2,97** (2,15)			9,29** (9,25)	★★★	?	△△
Falaise siliceuse Hercynienne	62.212	8220-12	RR						3,62** (8,03)	8,11** (8,50)						11,73** (16,53)	★★★	?	△
Végétation pionnière de dalles rocheuses	34.11	6110*-1	-	0,18** (0,26)	2,55 (1,88)		0,19** (0,053)	1,28** (1,53)					2,97** (2,15)			2,55 + 4,62** (5,87)	★★	?	△△
HABITATS A VEGETATION BASSE																			
Pelouse mésoxérophile	34.3221	6210	R			0,06 (0,15)	0,21 (0,019)	0,54 (0,39)					0,13 (0,87)	0,29		1,23 (1,43)	★★★	■	△△△
Pelouse ourlet mésoxérophile	34.323	6210	-	1,82 (2,35)			0,19 + 0,2** (0,93)	0,53 + 1,28** (1,06)	0,35 (0,66)	0,02 (0,056)			8,79 (15,87)	1,99 (3,54)		13,69 + 1,48** (24,41)	★★	■	△△
Pelouse mésoxérophile à Sesleria	34.325	6210-10	RRR										3,56 (2,53)			3,56 (2,53)	★★★	■	△△△
Pelouse du <i>Xerodromia</i>	34.3321	6210-33	RRR	0,89** (1,13)	0,65 + 1,6** (2,06)	0,16 + 0,54** (0,88)	0,2** (0,46)				8,11** (8,50)		0,19 (0,30)			1 + 11,34** (13,33)	★★★	?	△△△
Pelouse calcaréo-siliceuse	34.341	6210	RRR					1,28** (1,53)	3,62** (8,03)	8,11** (8,50)						13,01** (18,06)	★★★	?	△△△
Pelouse rupicole du <i>Festuca pallens</i>	34.35	-	RRR		1,6** (2,03)	0,54** (0,57)	0,16** (0,053)	1,28** (1,53)	3,62** (8,03)	8,11** (8,50)						15,31** (20,71)	★★	?	△△
Pelouse acido-ouverte	35.22	-	RRR					2,34** (1,53)	3,62**	(8,50)						5,96** (10,53)	★★	?	△△
Ourlet du <i>Geranium sanguineum</i>	34.41	-	RR		4,34** (2,89)						8,11** (8,50)					12,45** (11,39)	★★	?	△△△
Lisières mésophiles du <i>Trifolium medii</i>	34.42	-	-	(0,72)	4,34** (4,94)	0,06 (0,46)	(0,38)	(1,53)			8,11** (8,50)		(2,96)	(0,31)		0,06 + 12,45** (19,42)	★	-	△△

Intitulé de l'habitat	Code CONNE Biotopes	Code Natura 2000	LCA	Surface (en ha)											Valeur patrimoniale	Etat de conservation	Degré de menace	
				Terre des Marteaux	Fort de Charlemont	Moulin Boreux	Roche aux Chats	Roche à Wagne	Rochers d'Avrieste et Mauriera	Rochers du Petit Chooz	Bois de Nichet	Mont d'Hours	Mont de Fromelennes	Bois le Duc				Total
Ourllet acidiphile de <i>Festuca scaberrima</i>	34.43	-	-					2,34** (2,24)	3,62** (8,02)	8,11** (8,50)					14,07** (18,76)	★	-	△△
Lande subatlantique à Genêt et Callune	31.22	4030	RRR					1,06** (0,71)	3,62** (8,29)	8,11** (8,50)					12,79** (17,50)	★★★	?	△△△
Prairie mésolygophile pâturée	37.24	-	-			0,68			8,77						9,45	★	-	△△
Prairie mésophile de fauche	38.22	6510	RR						0,92	0,26		1,6	1,38		4,16	★★★	■	△△△
Prairie mésophile pâturée	38.111	-	-	0,41		(0,47)			2,12 (14,26)	0,03			0,08	0,11	2,75 (14,73)	★	-	△△
HABITATS A VEGETATION ARBUSIVE																		
Fruticée médio-européenne	31.81211	-	-	1,84 + 0,71** (2,35)	3,26 (1,69)	1,46** (1,32)	1,45 (0,24)	4,68 + 2,3** (4,99)	8,1 + 20,79** (7,84)	5,01 + 8,11** (14,56)		25,31 (27,07)	10,38 (10,06)		60,03 + 33,37** (70,30)	★	-	△
Fourré à <i>Cottonaster</i> sauvage	31.8123	-	RR			1,46** (1,32)			x	x		0,03 (0,15)			0,03 + 1,46** (1,47)	★★	?	△△
Buzais sclérophylle à <i>Buxus sempervirens</i>	31.82	5110	RR		8,57 (10,51)										8,57 (10,51)	★★★	?	△△
Fourrés des sols pauvres et ronciers	31.831 ; 31.832	-	-				X (0,16)	X (1,53)	X (8,02)	X (8,50)		x			X (18,21)	★	-	△
HABITATS FORESTIERS																		
Chêne-hêtre à <i>Sesleria</i> bleue	41.16	9150-1	R	10,6 (8,99)											10,6 (8,99)	★★★	?	△△
Chêne-charmaie	41.241	9160	-	3,79	3,08 (2,74)	0,77 (0,34)			45,72 + 17,17** (35,13)	6,97 (3,67)	16,91 (16,59)	6,47 (3,33)			83,71 + 17,17** (61,80)	★★	?	△△
Forêt subatlantique à Chêne de Famenne	41.25	-	-										14,37 (14,32)	14,37 (14,32)	★	-	△△	
Chêne-charmaie xérophile sur schiste	41.272	-	RR							4,97 (4,61)					4,97 (4,61)	★★	?	△△
Forêt mixte de ravin	41.41	9180-4	RR			0,17 (0,12)				6,94 (7,69)	0,32 (0,33)				7,43 (8,14)	★★★	?	△△
Chêne acidiphile xérothermophile	41.572	-	-						12,44 (présent)						12,44	★	?	△
Chêne thermophile subméditerranéenne	41.712	-	RRR		0,35 (0,39)						9,81 (9,65)				10,16 (10,04)	★★	?	△△
Forêts de ruisseau	44.31	91E0-8	R						2,72 (1,94)						2,72 (1,94)	★★★	?	△△△
Bois de bouleaux	41.b ; 41.812	-	-	0,02 (0,88)						(33,44)					0,02 (34,32)	★	-	△
Boisement naturel à base de pins sylvestres	42.5	-	-					1,24** (0,49)				4,87	6,96		11,83 + 1,24** (0,49)	★	-	△
Boisement mixte à base de bouleaux et pins sylvestres	43	-	-				1,98 (1,26)					26,25	6,04		34,27 (1,26)	★	-	△
Plantations de conifères	83.3111 ; 83.3112	-	-	(0,37)					14,03 (15,08)	0,87 (1,75)					14,9 (17,20)	-	-	-

Intitulé de l'habitat	Code CONNE Biotopes	Code Natura 2000	LRCA	Surface (en ha)											Valeur patrimoniale	Etat de conservation	Degré de menace		
				Terre des Marteaux	Fort de Charlemont	Moulin Boreux	Roche aux Chats	Roche à Wagne	Rochers d'Avrieste et Haurière	Rochers du Petit Chooz	Bois de Niche	Mont d'Heurs	Mont de Fromelennes	Bois le Duc				Total	
HABITATS SOUTERRAINS																			
Grottes naturelles	65	8310	-													-	★★★	?	△△
Ancienne mine	88	-	-													-	★★★	?	△△
Souterrains militaires	88	-	-													-	★★★	?	△△△
CULTURES ET HABITATS FORTEMENT REMANIES PAR L'HOMME																			
Cultures	82.1 ; 82.2	-	-		0,04				(0,72)			1,73 (3,02)	0,93 (1,65)	0,01	2,71 (5,39)	-	-	-	
Zones anthropiques	86 ; 86.4	-	-	0,28	0,37			0,09	0,1	0,48	0,01	1,58	0,63	0,12	3,66	-	-	-	
Végétations de friches et de zones rudérales	87 ; 87.2	-	-						1,04				0,28	0,41	1,71	-	-	-	

Légende :

(XX) : chiffres de 2010

* pour un code Natura 2000 : Habitat prioritaire au titre de la Directive « Habitats-Faune-Flore »

** pour un habitat en mosaïque avec d'autres habitats

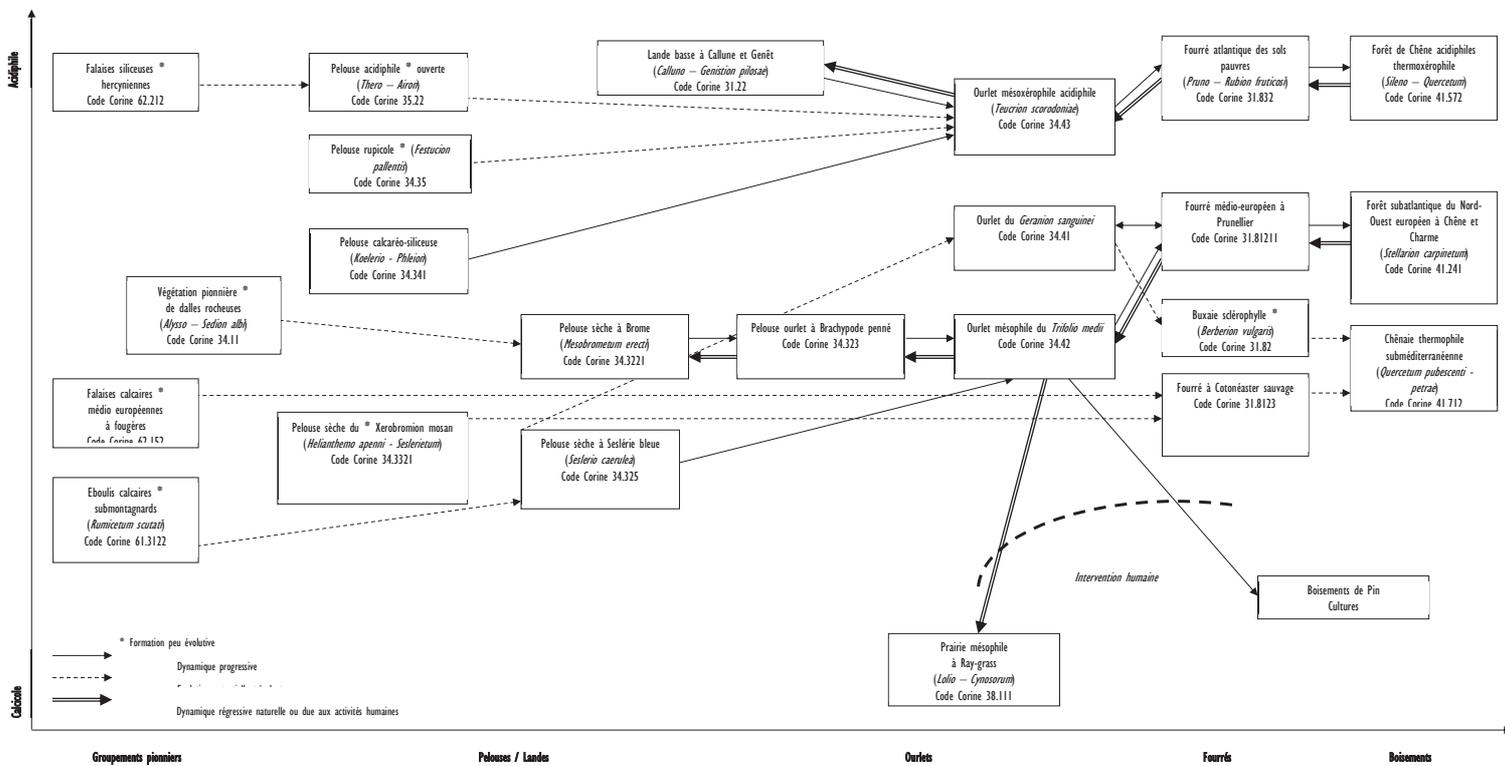
LRCA = Liste rouge des habitats de Champagne-Ardenne (Collectif CSRPN, 2007) : habitat quasi disparu en Champagne-Ardenne (RRR), habitat très rare (RR), habitat rare (R)

Valeur patrimoniale = Très Forte (★★★), Forte (★★), Moyenne (★), Faible à nulle (0)

Etat de conservation = Bon (🟢), Altéré (🟡), Dégradé (🔴), Indéterminé (?)

Degré de menace = Fort (△△△), Moyen (△△), Faible (△)

j) Dynamique et évolution actuelle



2. La flore

Etat des inventaires -(Cf. annexe 13 : liste et statut de la flore présente sur le site)

Domaines	Observateurs	Années	Méthodologie	Publication	Etat des connaissances
Champignons	COLLOT R., SHNM (LANGLOIS M.)	1996 et 2004	Sorties spécifiques	-	Bon
	FERRY Lionel & Coll.	2008 à 2010, 2012, 2015 à 2017	Sorties spécifiques	-	
	CLESSE Bernard	2012 et 2014	Observations ponctuelles	CLESSE B., 2012 et 2015	
Algues	-	-	-	-	Nul
Lichens	MORA Bernadette & DUVVIERS Jean-Pierre	2006 et 2009	Sorties spécifiques	-	Faible
	CLESSE Bernard	2012	Observations ponctuelles	CLESSE B., 2012	
Bryophytes	CLESSE Bernard	2014	Observations ponctuelles	CLESSE B., 2015	Faible
Ptéridophytes	GREFFE, CENCA, ONF	2000	Inventaire complémentaire de la flore	-	Faible
	BERAT A., DAVESNE Jean-Paul., MATTON P.	2002	Sorties spécifiques	-	
	CENCA	2004	Inventaire complémentaire de la flore	FROC S., 2004	
	CLESSE Bernard	2012 et 2014	Sorties spécifiques	CLESSE B., 2012 et 2015	
Phanérogames	BERAT A., DAVESNE Jean-Paul., MATTON P.	2002	Sorties spécifiques	-	Bon
	COLCY Michel & NOEL A.	2003	Sorties spécifiques	-	
	MISSET Claude	2003	Observations ponctuelles	-	
	CENCA	2004, 2006, 2008 à 2017	Inventaire complémentaire de la flore + observations ponctuelles	FROC S., 2004 ; FROC S. & PETIT S., 2006 ; LORICH T., 2008	
	SAINTENOY-SIMON J. (et coll.)	2006 et 2007	Observations ponctuelles	-	
	SHNM	2008	Sorties spécifiques	-	
	CLESSE Bernard	2012, 2014, 2016	Sorties spécifiques	CLESSE B., 2012, 2015, 2016	

Légende :

Nul : aucun inventaire sur le site

Faible : quelques inventaires mais qui ne couvrent pas l'ensemble de la période d'observation

Moyen : inventaires couvrant l'ensemble de la période d'observation ou localisation et estimation des abondances des espèces patrimoniales

Bon : inventaires couvrant l'ensemble de la période d'observation et localisation et estimation des abondances des espèces patrimoniales

La RNN possède une diversité floristique, lichénique et fongique remarquable. Au total, 486 espèces de Phanérogames, 14 espèces de Ptéridophytes, 113 espèces de Lichens et 310 espèces de Champignons sont connues sur l'ensemble des sites (présentes ou disparues).

La réserve naturelle compte 34 espèces de Phanérogames patrimoniales.

Onze d'entre elles sont protégées à l'échelle régionale en plus d'être inscrites sur la Liste rouge de Champagne-Ardenne :

- la Phalangère à fleurs de Lys (*Anthericum liliago*) ;
- l'Armoise blanche (*Artemisia alba*) ;
- l'Aster linosyris (*Galatella linosyris*) ;
- la Lunetière variée (*Biscutella laevigata subsp. varia*) ;
- le Cotonéaster sauvage (*Cotoneaster integerrimus*) ;
- le Géranium sanguin (*Geranium sanguineum*) ;
- l'Hornungie des pierres (*Hornungia petraea*) ;
- le Lin français (*Linum leoni*) ;
- l'Orchis singe (*Orchis simia*) ;
- l'Orobanche de la Germandrée (*Orobanche teucrii*) ;
- la Potentille des rochers (*Dryocallis rupestris*).



© S. Filoche

Phalangère à fleurs de lys – © S. FILOCHE - CBNBP/MNHN

21 espèces sont inscrites sur la Liste rouge régionale :



Amelanchier ovalis – © S. FILOCHE - CBNBP/MNHN

- la Canche caryophyllée (*Aira caryophylla*) ;
- la Canche printanière (*Aira praecox*) ;
- l'Amélanchier (*Amelanchier ovalis*) ;
- L'Antennaire dioïque (*Antennaria dioica*) ;
- le Brome des toits (*Anisantha tectorum*) ;
- la Laïche humble (*Carex humilis*) ;
- le Pâturin rigide (*Catapodium rigidum*) ;
- la Cuscute à petites fleurs (*Cuscuta epithimum*) ;
- l'Orchis vert (*Dactylorhiza viridis*) ;
- la Stramoine (*Datura stramonium*) ;
- l'Euphorbe âcre (*Euphorbia esula subsp. esula*) ;
- la Fétuque pâle (*Festuca pallens*) ;
- l'Hélianthème des Apennins (*Helianthemum apenninum*) ;

- la Cotonnière naine (*Logfia minima*) ;
- la Luzerne naine (*Medicago minima*) ;
- l'Orobanche pourprée (*Phelipanche purpurea*) ;
- l'Orobanche du Genêt (*Orobanche rapum-genistae*) ;
- la Joubarbe des toits (*Sempervivum tectorum*) ;
- l'Epiaire d'Allemagne (*Stachys germanica*) ;
- le Trèfle jaunâtre (*Trifolium ochroleucon*) ;
- la Vulpie queue-d'écureuil (*Vulpia bromoides*).



Stachys germanica — © S. FILOCHE - CBNBP/MNHN

Deux espèces n'ont plus été revues depuis plus de 100 ans : la Gratiolle officinale, observée sur la commune de Givet en 1900 par Mailfait & Cadix, et la Dauphinelle Consoude, observée en 1860 sur la commune de Givet par Callay (cf. <http://cbtnp.mnhn.fr/cbtnp/>).

Etant donné le nombre important d'espèces végétales patrimoniales recensées sur la réserve naturelle, la priorité a été de suivre les espèces protégées régionalement. Les autres espèces (inscrites sur la Liste rouge régionale) n'ont pas été recherchées spécifiquement, mais leurs stations ont été localisées lors du suivi des espèces protégées au niveau régional.

Mis à part les secteurs les plus difficiles et dangereux d'accès (falaises abruptes, escarpements rocheux hors d'atteinte sans matériel adapté), tous les sites de la réserve naturelle où ces espèces protégées régionalement étaient connues, ont fait l'objet de prospections.

Les suivis mis en place à partir de 2009 se sont attachés à localiser les stations et à dénombrer, lorsque cela était possible, le nombre de pieds des espèces cible.

Les suivis réalisés sur la période 2009-2015, constituent donc un état initial de l'état des populations d'espèces végétales patrimoniales protégées au niveau régional et serviront au cours des prochaines années à suivre leur évolution dans le temps.

Sur les 11 espèces protégées à l'échelle régionale, 9 ont fait l'objet d'une cartographie (complète ou partielle lorsque le terrain était inaccessible) de leur présence/absence sur la réserve naturelle et, pour les espèces dont le nombre d'individus était quantifiable, d'une cartographie de leur densité.

Le Lin français (*Linum leoni*) et l'Orobanche de la Germandrée (*Orobanche teucrii*), n'ont pas été revus lors de ces prospections (dernière observation : 2002).

Une seule de ces espèces est protégée au niveau national en plus d'être inscrite sur la Liste rouge régionale :

- la Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis*), non revue depuis 1900.

D'autre part, depuis 2016, 8 « espèces végétales ultra patrimoniales » (espèces dont le CENCA a une forte responsabilité pour leur conservation à l'échelle de la région Champagne-Ardenne), ont été suivies spécifiquement :

- la Phalangère à fleurs de Lys (*Anthericum liliago*) ;

- l'Armoise blanche (*Artemisia alba*) ;
- l'Aster linosyris (*Galatella linosyris*) ;
- la Lunetière variée (*Biscutella laevigata subsp. varia*) ;
- l'Hornungie des pierres (*Hornungia petraea*) ;
- l'Orchis singe (*Orchis simia*) ;
- la Potentille des rochers (*Drymocalis rupestris*) ;
- L'Antennaire dioïque (*Antennaria dioica*).



Orchis Simia – © B. SPANNEUT

L'objectif de cette démarche est de suivre l'évolution des populations de ces espèces sur les sites gérés par les gestionnaires et, si besoin, de recadrer la gestion mise en place.

La méthodologie consiste à rechercher les espèces-cibles sur l'ensemble des sites où elles sont présentes, aux périodes optimales de floraison des espèces, avec localisation des zones de prospection. A chaque fois que des pieds sont rencontrés, le centroïde de la station est référencé à l'aide d'un GPS et le nombre de touffes (Armoise blanche), d'inflorescences (Hornungie des pierres), de tiges fleuries (Phalangère à fleurs de Lys) ou d'individus (Lunetière variable, Orchis singe, Potentille des rochers, Antennaire dioïque), est comptabilisé (1 à 9, 10 à 99, 100 à 999, > 999).

Dans le cas des stations aux effectifs importants, une estimation de la population est réalisée en arrondissant si possible à la dizaine près.

Dans le cas des stations étendues (> 400 m²), celles-ci sont découpées en sous unités en prenant des points de repère dans le paysage (arbres...). Le centroïde de ces sous-unités est référencé à l'aide d'un GPS et le nombre de touffes, inflorescences, tiges fleuries ou individus est comptabilisé.

L'ensemble des points GPS est transféré sous un logiciel SIG. Une grille de 20x20 mètres est superposée aux points GPS. Celle-ci sert de support pour représenter la répartition des espèces (aire d'occupation) et leur abondance sur cartographie.

Pour la Phalangère à fleurs de Lys et l'Orchis singe, en plus de leur aire d'occupation (AO), leur aire de présence (AP) a été relevée. Plus précise que l'AO, l'AP consiste à délimiter les contours d'une population par une ligne joignant les individus externes les plus proches au sein de l'habitat favorable, avec une distance maximale entre deux individus d'une même aire de présence égale à 20m sans discontinuité d'habitat.

Concernant l'Aster linosyris, seule l'aire d'occupation de l'espèce a été relevée sur la réserve naturelle. En effet, le dénombrement des inflorescences qui avait été préconisé dans le protocole élaboré par le Conservatoire, s'avère relativement difficile à réaliser sur les populations d'Aster de la réserve naturelle, du fait des très fortes densités de l'espèce (plusieurs milliers d'inflorescences sur certaines mailles de 20x20 m).

De même, les espèces-cibles se développant sur les secteurs de falaises trop difficiles d'accès pour réaliser un comptage de leur nombre de touffes, d'inflorescences ou d'individus, mais assez visibles pour permettre de pointer leurs stations au GPS, ont fait l'objet de l'étude de leur aire d'occupation. Les falaises concernées sont celles de la Roche à Wagne, des Rochers du Petit Chooz et du Moulin Boreux.



Aster linosyris— © V. SPANNEUT - ONF

Seul le site du Fort de Charlemont n'a fait l'objet d'aucun suivi des espèces ultra patrimoniales, du fait de l'impossibilité d'effectuer un quelconque recensement ou dénombrement des stations et individus de ces espèces, sans un matériel adapté et mesures de sécurité appropriées

(Cf. Annexe 14 : Cartes de répartition des espèces végétales ultra patrimoniales)

Ces espèces sont suivies annuellement pendant 5 années consécutives. Les premiers résultats obtenus entre 2016 et 2017 permettent de faire ressortir 3 tendances d'évolution quant à ces populations :

- Des espèces dont les populations sont stables voire en augmentation, et présentant des effectifs importants (> 1000 individus matures) : Aster linosyris, Armoise blanche, Potentille des rochers, Hornungie des pierres ;
- Des espèces dont les populations sont stables mais dont les effectifs restent faibles (101 à 1000 individus matures) et / ou sont extrêmement localisés (présence de ces espèces sur un seul site de la RNN) : Lunetière variée, Antennaire dioïque ;
- Des espèces dont les effectifs peuvent varier fortement d'une année à l'autre : Orchis singe, Phalangère à fleurs de Lys.

La réactualisation de la cartographie de l'ensemble des espèces végétales patrimoniales sera réalisée tous les 10 ans, ainsi que la recherche des espèces non revues depuis 2002.

Outre ces espèces patrimoniales, des espèces exotiques envahissantes ont également été recensées ces dernières années :

- la Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*) : plusieurs pieds avaient été repérés en 2009, et ont été arrachés au cours de la période du dernier plan de gestion. A noter que quelques pieds sont présents en bordure du site de la Roche aux Chats, mais en dehors du périmètre de la réserve ;
- le Sénéçon sud-africain (*Senecio inaequidens*) : découvert assez récemment sur la RNN, cette espèce fortement envahissante semble déjà bien implantée sur le site de la Roche à Wagne. Quelques pieds sont également présents sur le site de la Roche aux Chats ;
- La Renouée du Japon (*Fallopia japonica*) a été découverte en 2018 en bord du site de la Roche à Wagne, sur une zone en bord de route, entretenue par les services techniques de Chooz et Ham-sur-Meuse. Il ne s'agit que d'un seul pied, dont l'implantation est en lien direct avec l'utilisation de tondeuse municipale servant également à tondre les autres bords de route infestés par l'espèce.
- *Campylopus introflexus* (Bernard Clesse, comm. pers.) : mousse invasive originaire de l'hémisphère Sud, qui semble prospérer sur les landes des Rochers d'Aviette et Maurière.



Balsamine de l'Himalaya — © P. ROUYEYROL - CBNBP/MNHN

Sur les sites du Mont d'Hairs et du Mont de Fromelennes se développe également le Chêne chevelu (*Quercus cerris*). Cette « espèce exogène est a priori sans comportement envahissant en Champagne-Ardenne... Comme tous taxons exogènes, en particulier pour les arbres, cette espèce a potentiellement un impact sur les champignons (ex. Chêne blanc). A vérifier » (Mathieu Saint-Val, comm. pers.).

De même que les Phanérogames, les Champignons sont relativement bien connus sur le territoire de la RNN. En effet, les différentes sorties nature réalisées ces dernières années, ont permis de recenser plus de 300 espèces de Champignons.

Concernant les Ptéridophytes, une seule espèce est considérée comme patrimoniale : la Capillaire des murailles (*Asplenium trichomanes subsp. trichomanes*). Cette espèce est inscrite sur la Liste rouge de Champagne-Ardenne.

Les Lichens quant à eux, n'ont été étudiés que sur les sites des Rochers d'Aviette et Maurière et du Mont d'Hairs. Toutefois, 113 espèces ont déjà été identifiées, laissant présager la découverte d'un bon nombre d'espèces supplémentaires.

Aujourd'hui, les connaissances sur les Phanérogames, les Champignons, et même les Ptéridophytes, peuvent être considérées comme bonnes.

Les futurs inventaires devront donc s'attacher à améliorer les connaissances sur les groupes peu ou pas étudiés jusqu'à présent : les Lichens et les Bryophytes (groupe non étudié jusque-là, et dont certaines espèces pourraient être endémiques).

Les inventaires sur les Lichens pourront être réalisés en partenariat avec les Cercles des Naturalistes de Belgique (CNB), et les inventaires sur les mousses pourront être confiés à la délégation Champagne-Ardenne du Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

Concernant la flore vasculaire, une mise à jour de la liste des espèces végétales par site sera réalisée tous les 10 ans.

Les menaces sur la flore, en lien direct avec les activités humaines, sont :

- Cheminement de personnes en dehors des sentiers (landes d'Aviette, Mont d'Haur : piétinement de station d'Antennaire dioïque...)
- Prélèvement de pieds d'orchidées sur le Mont d'Haur, la Roche à Wagne
- Passage de quads
- Places de feux sur le Mont d'Haur
- Dégâts de sanglier (surpopulation liée aux pratiques de chasse, agrainage etc...) : retournement du sol, ingestion des bulbes ...
- Les espèces exotiques envahissantes.

Pour ce qui est des espèces exotiques envahissantes, même si l'éradication du Sénéçon du Cap sur la Roche à Wagne et de *Campylopus introflexus* sur les Rochers d'Aviette et Maurière semble compromise, il paraît important de surveiller l'évolution de ces deux espèces, afin de mettre en place les mesures nécessaires pour les contenir et éviter qu'elles ne colonisent de plus grandes surfaces.

En revanche, sur la Roche à Wagne pour la Renouée du Japon et sur la Roche aux Chats pour le Sénéçon du Cap, l'élimination semble encore possible. Des opérations d'épuisement des pieds par pincements de la tige pour la première et arrachage pour le deuxième, devront être mises en place durant les premières années du futur plan de gestion.

D'autre part, il paraît important de poursuivre la surveillance sur les autres sites de la réserve naturelle, afin de réagir au plus vite en cas de présence avérée.

Etat des inventaires

Espèces	Dernière année d'observation	Milieu	Effectifs en 2017 (2009-2015)	Statut de protection et menace					Valeur patrimoniale	Degré de menace sur la réserve
				DH	PN	PR	LRN	LR		
Espèces observées sur les 10 dernières années										
Phalangère à fleurs de Lys <i>Anthericum lilago</i>	2017	Pelouses	≈ 3400 (> 3000)	-	-	ü	-	RR	★★★	△△
Armoise blanche <i>Artemisia alba</i>	2017	Falaises, remparts	> 2500 (> 1000)	-	-	ü	-	RR	★★★	△
Hornungie des pierres <i>Hornungia petraea</i>	2017	Dalles et falaises rocheuses	≈ 2400 (/)	-	-	ü	-	RRR	★★★	△△
Orchis singe <i>Orchis simia</i>	2017	Pelouses	≈ 200 (≈ 1000)	-	-	ü	-	RR	★★★	△△△
Lunetière variée <i>Biscutella laevigata subsp. varia</i>	2017	Dalles et falaises rocheuses	221 (16)	-	-	ü	-	RRR	★★★	△△
Antennaire dioïque <i>Antennaria dioica</i>	2017	Pelouses	> 1000 (> 1000)	-	-	-	-	RR	★★★	△△△
Aster linosyris <i>Galatella linosyris</i>	2017	Falaises	> 5000 (> 3000)	-	-	ü	-	RR	★★★	△
Potentille des rochers <i>Dryocalis rupestris</i>	2017	Dalles et falaises rocheuses	≈ 2500 (≈ 2500)	-	-	ü	-	RRR	★★★	△△
Cotonéaster sauvage <i>Cotoneaster integerrimus</i>	2017	Pelouses, fruticées	> 20	-	-	ü	-	RR	★★★	△△
Géranium sanguin <i>Geranium sanguineum</i>	2017	Pelouses ourlets	> 20	-	-	ü	-	RR	★★★	△△△
Canche caryophyllée <i>Aira caryophyllea</i>	2016	Pelouses	?	-	-	-	-	RR	★★	△△△
Cuscute à petites fleurs <i>Cuscuta epithymum</i>	2016	Pelouses	?	-	-	-	-	RR	★★	△△△

Espèces	Dernière année d'observation	Milieu	Effectifs en 2017 (2009-2015)	Statut de protection et menace					Valeur patrimoniale	Degré de menace sur la réserve
				DH	PN	PR	LRN	LRR		
Hélianthème des Apennins <i>Helianthemum apenninum</i>	2017	Falaises	> 100	-	-	-	-	RR	★★	△△
Cotonnière naine <i>Logfia minima</i>	2017	Pelouses, rochers	> 100	-	-	-	-	RR	★★	△△△
Orobanche du Genêt <i>Orobanche rapum-genistae</i>	2017	Pelouses ourliets, landes	> 20	-	-	-	-	RR	★★	△△△
Joubarbe des toits <i>Sempervivum tectorum</i>	2017	Falaises, rochers	> 50	-	-	-	-	RR	★★	△△
Capillaire des murailles <i>Asplenium trichomanes subsp. trichomanes</i>	2014	Rochers, murailles	?	-	-	-	-	RR	★★	△△
Espèces non observées depuis plus de 10 ans										
Lin français <i>Linum leonii</i>	2002	Pelouses	?	-	-	ü	-	RR	★★★★	△△△
Orobanche de la Germandrée <i>Orobanche teucrii</i>	2002	Pelouses	?	-	-	ü	-	RR	★★★★	△△△
Orchis vert <i>Dactylorhiza viridis</i>	2002	Pelouses, prairies maigres	?	-	-	-	-	RR	★★	△△△
Canche printanière <i>Aira praecox</i>	2004	Pelouses	?	-	-	-	-	RR	★★	△△△
Amélanchier <i>Amelanchier ovalis</i>	2004	Pelouses, falaises	?	-	-	-	-	RR	★★	△△△
Brome des toits <i>Anisantha tectorum</i>	2004	Friches, zones rudérales, vieux murs	?	-	-	-	-	RR	★★	△△△
Laîche humble <i>Carex humilis</i>	2005	Pelouses, éboulis	?	-	-	-	-	RR	★★	△△△
Pâturin rigide <i>Catapodium rigidum</i>	2004	Pelouses, friches	?	-	-	-	-	RR	★★	△△△
Stramoine <i>Datura stramonium</i>	2004	Friches, zones rudérales	?	-	-	-	-	RR	★★	△△△

Espèces	Dernière année d'observation	Milieu	Effectifs en 2017 (2009-2015)	Statut de protection et menace					Valeur patrimoniale	Degré de menace sur la réserve
				DH	PN	PR	LRN	LRR		
Euphorbe âcre <i>Euphorbia esula subsp. esula</i>	2004	Berges, prairies, chemins	?	-	-	-	-	RR	★★	△△△
Fétuque pâle <i>Festuca pallens</i>	2006	Rochers, vieux murs	?	-	-	-	-	RR	★★	△△△
Luzerne naine <i>Medicago minima</i>	2006	Pelouses, rochers	?	-	-	-	-	RR	★★	△△△
Orobanche pourprée <i>Phelipanche purpurea</i>	2002	Pelouses sèches sableuses	?	-	-	-	-	RR	★★	△△△
Epiaire d'Allemagne <i>Stachys germanica</i>	2006	Pelouses, friches	?	-	-	-	-	RR	★★	△△△
Trèfle jaunâtre <i>Trifolium ochroleucon</i>	2004	Pelouses, lisières	?	-	-	-	-	RR	★★	△△△
Vulpie queue-d'écureuil <i>Vulpia bromoides</i>	2004	Pelouses, chemins	?	-	-	-	-	RR	★★	△△△
Gratiolle officinale <i>Gratiola officinalis</i>	1900	Roselières, magnocariçales, prairies humides	?	-	ü	-	-	R	★★★	△△△

Légende : Statut protection / menaces

DH = Directive « Habitats-Faune-Flore » (DIRECTIVE 92/43/CEE)
 PN = Protection nationale (Arrêté ministériel du 20 janvier 1982, modifié par l'arrêté du 31 août 1995)
 PR = Protection régionale (Arrêté préfectoral du 8 février 1988)
 LRN = Liste rouge nationale (OLIVIER L., GALLAND J.-P. & MAURIN H., 1995).
 LRR = Liste rouge régionale (Collectif CSRP, 2007) : espèce très rare (RR)
 Niveau de rareté = espèce assez rare (AR), rare (R) et commune (C)
 Valeur patrimoniale = Très Forte (★★★), Forte (★★), Moyenne (★)
 Degré de menace sur le site = Fort (△△△), Moyen (△△), Faible (△)

3. *La faune*

Etat des inventaires (Cf. Annexe 15 – Liste et statut de la faune présente sur le site)

Domaines	Observateurs	Années	Méthodologie	Publication	Etat des connaissances
Chiroptères	CENCA & ReNArd	2000 à 2016	Comptages hivernaux, étude « swarming »	-	Bon
	CENCA	2017	Comptages hivernaux	-	
Lépidoptères rhopalocères	GREFFE	2000	Inventaire complémentaire de la faune	-	Bon
	HOFMANS	2003	Observations ponctuelles	-	
	JOSEPHINE Henri	2011	Observations ponctuelles	-	
	CLESSE Bernard	2012	Observations ponctuelles	CLESSE B., 2012	
	CENCA	2004 à 2011, 2013 à 2016	Cheminement aléatoire avec capture-identification-relâcher à l'aide d'un filet à papillons	GALAND N., 2008 ; LORICH T., 2008 à 2011, 2013 à 2016	
Lépidoptères hétérocères	GREFFE	2002	Observations ponctuelles	-	Moyen
	DELORME Quentin	2015	Observations ponctuelles	-	
	JOSEPHINE Henri	2011	Observations ponctuelles	-	
	CENCA	2004 à 2009, 2011, 2013 à 2015	Observations ponctuelles	-	
	CAVELIER Didier	2012 à 2017	Observations ponctuelles	-	
	Rougé Julien	2012	Observations ponctuelles	-	
	Cousinard Johann	2015	Observations ponctuelles	-	
	MOTTET Philippe	2016-2017	Identification à l'aide d'une tente ou d'un drap, et d'une lumière noire	-	
Orthoptères	GREFFE	2000, 2002	Observations ponctuelles	-	Moyen
	DELORME Quentin	2013-2014	Observations ponctuelles	-	
	CLESSE Bernard	2012, 2014	Observations ponctuelles	CLESSE B., 2012 et 2015	
	CENCA	2002, 2004, 2006, 2010, 2015, 2016	Cheminement aléatoire avec capture-identification-relâcher et détermination par écoute des stridulations	FROC S., 2002 ; GALAND N., 2004 et 2006 ; LORICH T., 2010, 2015 à 2016	
	ROUGE Julien	2012	Observations ponctuelles	-	
Odonates	CENCA	2013-2014	Observations ponctuelles	-	Faible
	CAVELIER Didier	2012, 2015 à 2017	Observations ponctuelles	-	
Amphibiens	Association LA VALENNE	1993	Observations ponctuelles	-	Moyen
	GREFFE	1998	Observations ponctuelles	-	
	ReNArd	2009	Observations ponctuelles	-	

Domaines	Observateurs	Années	Méthodologie	Publication	Etat des connaissances
	CENCA	2004, 2013, 2017	Observations ponctuelles	GALAND N., 2004	
	CAVELIER Didier	2012 à 2017	Observations ponctuelles	-	
Reptiles	Association LA VALENNE	1993	Observations ponctuelles	-	Moyen
	GREFFE	1998	Observations ponctuelles	-	
	ReNArd	2009	Observations ponctuelles	-	
	CLESSE Bernard	2012, 2014	Observations ponctuelles	CLESSE B., 2012 et 2015	
	CAVELIER Didier	2012 à 2017	Observations ponctuelles	-	
	CENCA	2006, 2012 à 2014, 2016	Inventaire spécifique + observations ponctuelles	GALAND N., 2006, LORICH T., 2012 à 2014	
Coléoptères	LA VALENNE, GREFFE	1993	Observations ponctuelles + inventaire complémentaire de la faune	-	Faible
	SPECIES (LEBLANC Pascal)	2012-2013	Inventaires spécifiques	LEBLANC P., 2012	
	CLESSE Bernard	2012, 2014	Observations ponctuelles	CLESSE B., 2012 et 2015	
Mammifères	CENCA et CAVELIER Didier	2002, 2011, 2014, 2016, 2017	Observations ponctuelles	-	Faible
Oiseaux	ReNArd	2002, 2006-2007, 2009, 2014	Suivis spécifiques	VIVES G., 2007 ; DUPERON A., 2009 ; LEQUEUVRE V., 2014	Moyen
	Dewitte Thierry	2014, 2017	Observations ponctuelles	-	
	Rouchy Roger	2015 à 2017	Observations ponctuelles	-	
	Morvan Corentin	2017	Observations ponctuelles	-	
	Rüegger Beat	1997, 1999, 2000	Observations ponctuelles	-	
	Schoen Thibaud, Bouab Iliasse, Moinet Benoit, matteo, loup	1998, 2000, 2002 à 2004, 2017	Observations ponctuelles	-	
	Cousinard Johann	2006	Observations ponctuelles	-	
	Mionnet Aymeric	2010, 2011	Observations ponctuelles	-	
	CLESSE Bernard	2012, 2014	Observations ponctuelles	CLESSE B., 2012 et 2015	

Domaines	Observateurs	Années	Méthodologie	Publication	Etat des connaissances
	CAVELIER Didier	2011 à 2017	Observations ponctuelles	-	
Autres insectes	LA VALENNE, GREFFE	1993	Observations ponctuelles + inventaire complémentaire de la faune	-	Faible
	SPECIES (LEBLANC Pascal)	2012-2013	Inventaires spécifiques	LEBLANC P., 2012	
	CLESSE Bernard	2012	Observations ponctuelles	CLESSE B., 2012	
	CENCA	2013-2014	Observations ponctuelles	-	
Arachnides	GALAND Nicolas	2006-2007	Inventaires spécifiques	-	Faible
Mollusques	LA VALENNE	1993	Observations ponctuelles	-	Faible

Légende :

Faible : inventaires ne couvrant pas l'ensemble de la saison d'activité biologique

Moyen : inventaires couvrant l'ensemble d'une saison, avec éventuellement des notions d'abondance

Bon : inventaires couvrant plusieurs saisons dans leur ensemble, avec des notions d'abondance

Synthèse et statut des espèces faunistiques

Dans le cadre du présent plan de gestion, les espèces animales connues sur la réserve naturelle sont présentées de deux manières :

- Une liste spécifique complète par groupe taxonomique présentant pour chaque espèce : nom vernaculaire, nom scientifique, date de dernière observation connue / auteur(s) et année, statuts réglementaires, statuts de conservation. Cette liste totale figure en annexe 15 afin de ne pas alourdir le corps du plan de gestion ;
- Une liste spécifique simplifiée dont l'objectif est de faire ressortir pour chaque groupe taxonomique, les enjeux en termes d'espèces patrimoniales. Cette liste figure dans le corps du présent document et est déclinée pour chaque groupe taxonomique. L'élaboration de cette liste repose sur l'application d'une grille multicritères permettant d'évaluer la patrimonialité d'une espèce dans le cadre d'un plan de gestion (Cf. Tableau ci-dessous). Pour chaque espèce les champs renseignés sont : nom vernaculaire/nom scientifique, statut biologique ou milieux fréquentés, statuts réglementaires, statuts de conservation.

Critères utilisés pour élaborer les listes spécifiques « patrimoniales »

Pour chaque groupe, les espèces retenues remplissent au moins une condition				
Groupe	Statuts réglementaires		Statuts de conservation	
	DHFF	DO	LRN	LRR
Grands Mammifères	<i>Présence sur les annexes II ou IV</i>	-	<i>Présence sur la liste – statuts CR, EN et VU</i>	<i>Présence sur la liste, tous statuts sauf AS et AP</i>
Micromammifères	-	-	<i>Présence sur la liste – statuts CR, EN et VU</i>	<i>Présence sur la liste, tous statuts</i>
Chiroptères	Présence sur l'annexe II	-	<i>Présence sur la liste – statuts CR, EN et VU</i>	<i>Présence sur la liste, tous statuts sauf AS et AP</i>
Oiseaux nicheurs	-	Présence sur l'annexe I	<i>Présence sur la liste – statuts CR, EN et VU</i>	<i>Présence sur la liste, tous statuts sauf AS et AP</i>
Reptiles	<i>Présence sur les annexes II ou IV</i>	-	-	<i>Présence sur la liste, tous statuts sauf AS et AP</i>
Amphibiens	<i>Présence sur les annexes II ou IV</i>	-	<i>Présence sur la liste – statuts CR, EN et VU</i>	<i>Présence sur la liste, tous statuts sauf AS et AP</i>
Odonates	<i>Présence sur les annexes II ou IV</i>	-	-	<i>Présence sur la liste, tous statuts</i>
Orthoptères	-	-	<i>Présence sur la liste – priorité 1, 2 et 3</i>	<i>Présence sur la liste, tous statuts</i>
Lépidoptères	<i>Présence sur les annexes II ou IV</i>	-	<i>Présence sur la liste – statuts CR, EN et VU</i>	<i>Présence sur la liste, tous statuts</i>
Autre entomofaune	<i>Présence sur les annexes II ou IV</i>	-	-	<i>Présence sur la liste, tous statuts</i>
Poissons	<i>Présence sur les annexes II ou IV</i>	-	<i>Présence sur la liste – statuts CR, EN et VU</i>	<i>Présence sur la liste, tous statuts sauf AS et AP</i>
Crustacés / Mollusques	<i>Présence sur les annexes II ou IV</i>	-	<i>Présence sur la liste – statuts CR, EN et VU</i>	<i>Présence sur la liste, tous statuts sauf AS et AP</i>

Espèces	Dernière année d'observation	Milieu	Statut de protection et menace					Valeur patrimoniale	Degré de menace sur le site
			DHFF	PN	LRN	LRdb	LRR		
Gazé <i>Aporia crataegi</i>	2017	Fourrés	-	-	-	-	√	★★	△△△
Grand Nacré <i>Argynnis aglaja</i>	2017	Ourlets forestiers	-	-	-	-	√	★★	△△△
Petite Violette <i>Boloria dia</i>	2016	Ourlets forestiers	-	-	-	-	√	★★	△△△
Grand Collier argenté <i>Boloria euphrosyne</i>	2011	Ourlets forestiers	-	-	-	-	√	★★	△△△
Petit Collier argenté <i>Boloria selene</i>	2010	Prairies oligotrophes	-	-	NT	-	√	★★★★	△△△
Hespérie de l'Alcée <i>Carcharodus alceae</i>	2014	Prairies de fauche	-	-	-	-	√	★★	△△△
Hespérie du Brome <i>Carterocephalus palaemon</i>	2016	Prairies oligotrophes	-	-	-	-	√	★★	△△△
Moiré franconien <i>Erebia medusa</i>	2016	Ourlets forestiers	-	-	-	-	√	★★	△△△
Lucine <i>Hamearis lucina</i>	2011	Ourlets forestiers	-	-	-	-	√	★★	△△△
Flambé <i>Iphiclides podalirius</i>	2016	Fourrés	-	-	-	-	√	★★	△△△
Némusien <i>Lasiommata maera</i>	2016	Pelouses calcaires	-	-	-	-	√	★★	△△△
Mélitée des Digitales <i>Melitaea aurelia</i>	2011	Pelouses calcaires	-	-	VU	-	√	★★★★	△△△
Mélitée noirâtre <i>Melitaea diamina</i>	2013	Prairies oligotrophes	-	-	-	-	√	★★	△△△
Azuré de l'Esparcette <i>Polyommatus thersites</i>	2009	Pelouses calcaires	-	-	-	-	√	★★	△△△
Hespérie des Sanguisorbes <i>Spialia sertorius</i>	2016	Pelouses calcaires	-	-	-	-	√	★★	△△△
Hespérie du Chiendent <i>Thymelicus acteon</i>	2010	Pelouses calcaires	-	-	-	-	√	★★	△△△
Grande Aesche <i>Aeshna grandis</i>	2013	Eaux calmes	-	-	-	-	√	★★	△
Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i>	2016	Rivières lentes	An. II et IV	□	VU	-	√	★★★★	△△
Criquet des genévriers <i>Euthystira brachyptera</i>	2014	Pelouses	-	-	-	-	√	★★	△△△
Courtillière commune <i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>	2014	Milieux ouverts humides	-	-	2	-	√	★★★★	△△
Criquet noir-ébène <i>Omocestus rufipes</i>	2016	Milieux secs	-	-	-	-	√	★★	△△△
Criquet verdelet <i>Omocestus viridulus</i>	2016	Prairies, pâturages	-	-	-	3	√	★★★★	△△△
Grand-duc d'Europe <i>Bubo bubo</i>	2017	Falaises	An. I	□	-	-	√	★★★★	△△△

Espèces	Dernière année d'observation	Milieu	Statut de protection et menace					Valeur patrimoniale	Degré de menace sur le site
			DHFF	PN	LRN	LRdb	LRR		
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	2008	Bois clairs	An. I	<input type="checkbox"/>	-	-	√	★★★★	△△△
Pic noir <i>Dryocopus martius</i>	2010	Forêts	An. I	<input type="checkbox"/>	-	-	-	★★	△△
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	2017	Bois clairs, pelouses	An. I	<input type="checkbox"/>	-	-	√	★★★★	△△△
Ecureuil roux <i>Sciurus vulgaris</i>	2017	Forêts	-	<input type="checkbox"/>	-	-	√	★★	△△
Muscardin <i>Muscardinus avellanarius</i>	2015	Haies, bosquets	-	<input type="checkbox"/>	-	-	<input type="checkbox"/>	★★	△△
Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>	2016	-	An. II et IV	<input type="checkbox"/>	NT	-	√	★★★★	△△△
Murin des marais <i>Myotis dasycneme</i>	2016	-	An. II et IV	<input type="checkbox"/>	-	-	√	★★★★	△△△
Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>	2016	-	An. II et IV	<input type="checkbox"/>	-	-	√	★★★★	△△△
Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	2017	-	An. II et IV	<input type="checkbox"/>	-	-	√	★★★★	△△△
Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	2017	-	An. II et IV	<input type="checkbox"/>	NT	-	√	★★★★	△△△
Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus Hipposideros</i>	2017	-	An. II et IV	<input type="checkbox"/>	-	-	√	★★★★	△△△
Coronelle lisse <i>Coronella austriaca</i>	2017	Pelouses, Fruticées, Bois clairs	An. IV	<input type="checkbox"/>	-	-	√	★★★★	△△△
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	2017	Rocailles, pelouses calcaires	An. IV	<input type="checkbox"/>	-	-	-	★★★★	△△
Lézard vivipare <i>Zootoca vivipa</i>	2017	Bois clairs, forêts	-	<input type="checkbox"/>	-	-	√	★★	△△
Salamandre tachetée <i>Salamandra salamandra</i>	2017	Ruisseaux et Forêts	-	<input type="checkbox"/>	-	-	√	★★★★	△△△
Moyen Nacré <i>Argynnis adippe</i>	2006	Ourlets forestiers	-	-	-	-	√	★★	△△△
Nacré de la Sanguisorbe <i>Brenthis ino</i>	2004	Lisières et prairies humides	-	-	-	-	√	★★	△△△
Morio <i>Nymphalis antiopa</i>	1993 (2007 ?)	Fourrés	-	-	-	-	√	★★	△△△
Damier de la Succise <i>Euphydryas aurinia</i>	1992	Prairies oligotrophes	An. II et IV	<input type="checkbox"/>			√	★★★★	△△△
Azuré des Cytises <i>Glaucopsyche alexis</i>	1992	Pelouses calcaires	-	-	-	-	√	★★	△△△
Virgule <i>Hesperia comma</i>	1992	Pelouses calcaires	-	-	-	-	√	★★	△△△
Agreste <i>Hipparchia semele</i>	1991	Pelouses calcaires	-	-	-	-	√	★★	△△△

Espèces	Dernière année d'observation	Milieu	Statut de protection et menace					Valeur patrimoniale	Degré de menace sur le site
			DHFF	PN	LRN	LRdb	LRR		
Grand Sylvain <i>Limenitis populi</i>	1990 (2000 ?)	Forêts mésophiles	-	-	NT	-	√	★★★★	△△△
Cuivré des marais <i>Lycaena dispar</i>	2005	Prairies de fauche	An. II et IV	□	-	-	√	★★★★	△△△
Azuré de la Croisette <i>Maculinea alcon rebeli</i>	1974	Pelouses calcaires	-	□	NT	-	√	★★★★	△△△
Azuré de l'Ajonc <i>Plebejus argus</i>	1993	Pelouses calcaires	-	-	-	-	√	★★	△△△
Hespérie des Potentilles <i>Pyrgus armoricanus</i>	2004	Pelouses calcaires	-	-	-	-	√	★★	△△△
Thécla des Nerpruns <i>Satyrrium spini</i>	1993	Fourrés	-	-	-	-	√	★★	△△△
Thécla de l'Orme <i>Satyrrium w-album</i>	2004	Forêts	-	-	-	-	√	★★	△△△
Criquet des Pins <i>Chorthippus vagans</i>	2006	Boisements clairs, pelouses, éboulis	-	-	-	-	√	★★	△△△
Dectique verrucivore <i>Decticus verrucivorus</i>	1992	Pelouses	-	-	-	2	√	★★★★	△△△
Decticelle des bruyères <i>Metrioptera brachyptera</i>	2000	Prairies, pelouses calcaires	-	-	3	2	√	★★★★	△△△
Gomphocère tacheté <i>Myrmeleotettix maculatus</i>	2000	Pelouses écorchées et rocailleuses, landes	-	-	-	3	√	★★★★	△△△
Sténobothre nain <i>Stenobothrus stigmaticus</i>	2006	Pâturages, pelouses, préférence pour sols acides	-	-	-	2	√	★★★★	△△△
Tétrix calcicole <i>Tetrix bipunctata</i>	1992	Pâturages, pelouses sèches	-	-	-	3	√	★★★★	△△△
Vipère péliade <i>Vipera berus</i>	2006	Pelouses, prairies, Fruticées, Bois clairs	-	-	-	-	√	★★★★	△△△

Légende :

- An I DO = Annexe I de la Directive « Oiseaux » (DIRECTIVE 2009/147/EC)
- An II DH = Annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » (DIRECTIVE 92/43/ECC)
- An IV DH = Annexe IV de la Directive « Habitats » (DIRECTIVE 92/43/ECC)
- PN = Protection nationale (Arrêté ministériel du 29 octobre 2009)
- LRN = Liste rouge nationale : « Priorité 3 » = espèce menacée, à surveiller
- LRR = Liste rouge régionale
- LRNdb = Liste Rouge des Orthoptères menacés par domaine biogéographie (domaine néormal) (SARDET E. & B. DEFAUT (coordinateurs), 2004) : « priorité 2 » = espèce fortement menacée d'extinction
- LRNn = Liste Rouge Nationale des Oiseaux nicheurs menacés (UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2011) : espèce en danger (EN)

La Réserve Naturelle Nationale de la Pointe de Givet accueille une faune diversifiée. Les inventaires réalisés par le Conservatoire et les différentes structures et bénévoles depuis sa création en 1999, ont permis de recenser **620 espèces animales dont 59 sont**

patrimoniales à l'échelle de la région Champagne-Ardenne et au niveau national. L'ensemble des taxons ont fait l'objet de prospections permettant d'inventorier :

- 27 espèces d'Araignées ;
- 2 espèces de Diptères ;
- 24 espèces d'Hyménoptères ;
- 1 espèce d'Hémiptères ;
- 9 espèces de Coléoptères ;
- 37 espèces d'Hétéroptères ;
- 80 espèces de Lépidoptères rhopalocères ;
- 236 espèces de Lépidoptères hétérocères ;
- 9 Odonates ;
- 33 Orthoptères ;
- 102 espèces d'Oiseaux ;
- 13 espèces de Mammifères (hors Chiroptères) ;
- 14 espèces de Chiroptères ;
- 6 espèces de Reptiles ;
- 3 espèces d'Amphibiens ;
- 24 espèces de Mollusques.

Dans l'ensemble, les connaissances sur la faune sont relativement bonnes, mais certains groupes restent encore peu étudiés, comme les Diptères, les Hyménoptères, les Hémiptères...

Oiseaux

Seules trois des espèces patrimoniales ont été suivies ces dernières années : l'Alouette lulu (*Lullula arborea*), l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) et le Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*).



Alouette Lulu — © P. GOURDAIN - CBNBP/MNHN

Si l'Alouette lulu et le Grand-duc d'Europe sont nicheurs certains sur la RNN, il reste encore à confirmer le statut de l'Engoulevent.

Des suivis spécifiques seront donc mis en place au cours du prochain plan de gestion, afin de suivre les populations d'Alouette lulu et de Grand-duc d'Europe, et de confirmer ou non, la reproduction de l'Engoulevent d'Europe sur la réserve naturelle.

En outre, des inventaires sur l'ensemble de la RNN et sur les différents habitats, permettront de dresser la liste des espèces nicheuses.

Des recherches complémentaires seront également menées, afin de prouver ou non la reproduction du Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) sur les falaises pour l'enjeu « Milieux rupestres » et le Pic mar dans les chênaies pour l'enjeu « Biodiversité forestière » de la RNN.

A l'heure actuelle, 102 espèces d'Oiseaux ont été recensées, dont 83 sont protégées au niveau national.

Parmi ces 83 espèces :

- 40 sont inscrites sur la Liste rouge régionale, dont 6 sont considérées comme « Vulnérable » et 3 comme « En danger » ;
- 14 sont inscrites sur la Liste rouge nationale, et 13 sont considérées comme « Vulnérable » et 1 « en danger » ;
- 11 sont inscrites à l'annexe I de la Directive européenne « Oiseaux ».

Indicateurs : 43 espèces nicheuses, dont 37 inféodées aux milieux forestier ou semi-forestiers ; 6 aux milieux de pelouses et fruticée dont :

- 1 espèce inféodée aux pelouses : Alouette lulu : 4 couples nicheurs
- 1 espèce inféodée aux milieux rupestres : Hibou Grand-Duc : 2 couples nicheurs

Si le Grand-duc d'Europe est relativement peu menacé sur le territoire de la réserve naturelle, car nichant sur les falaises rocheuses peu accessibles, il en est autrement pour l'Alouette lulu et l'Engoulevent d'Europe :

- Perte d'habitat suite à la fermeture du milieu (régression de la surface de pelouses et landes suite au développement des boisements et des plantations) ;

- Dérangements en période de nidification (Alouette lulu) : cheminement de personnes en dehors des sentiers, quads, chiens non tenus en laisse...
- Prédation potentielle des jeunes Alouettes lulu ou Engoulevent d'Europe (oiseaux nicheurs au sol) par la faune locale (renard roux, sanglier, blaireau européen etc.)

Lépidoptères

Depuis les années 1990, 80 espèces de rhopalocères ont été recensées sur le territoire de la réserve naturelle :

- 30 de ces 80 espèces sont inscrites sur la Liste rouge de Champagne-Ardenne ;
- 4 d'entre elles sont également inscrites sur la Liste rouge nationale ;
- 3 de ces 30 espèces patrimoniales sont protégées au niveau national, dont 2 sont également inscrites aux annexes II et IV de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » : le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) et le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*). Concernant cette dernière espèce, il semble qu'elle ne se reproduise pas sur le territoire de la RNN, mais utilise les sites se nourrir.

Certaines de ces espèces à forte valeur patrimoniale n'ont plus été observées sur la réserve naturelle depuis plusieurs années

:

- L'Azuré des Cytises (*Glaucopsyche alexis*) ;
- L'Azuré de l'Ajonc (*Plebejus argus*) ;
- L'Azuré de la Croisette (*Maculinea alcon rebeli*) ;
- La Virgule (*Hesperia comma*) ;
- L'Agreste (*Hipparchia semele*).

La principale cause de disparition de ces espèces semble être la perte de leurs habitats sur la réserve naturelle (boisement naturel et anthropique des pelouses), mais également aux alentours. En effet, si l'on consulte la Liste rouge de Wallonie, qui constitue également une liste de référence pour les rhopalocères de la Pointe de Givet, compte tenu de sa localisation géographique, il apparaît que 2 des 5 espèces citées ci-dessus sont considérées comme « Vulnérable » (l'Azuré des Cytises et l'Azuré de l'Ajonc), 2 sont considérées comme « En danger critique » (la Virgule et l'Agreste), et 1 est considérée comme « Régionalement éteinte » (l'Azuré de la Croisette).

L'apport d'individus extérieurs à la réserve semble être très faible.

Toutefois, l'Azuré de l'Ajonc a été observé en limite de réserve à proximité du Mont de Fromelennes ces dernières années, ce qui laisse penser que certaines des espèces disparues de la RNN ces dernières années, puissent un jour recoloniser les pelouses de la réserve.

Globalement, parmi les 80 espèces de rhopalocères recensées sur la RNN, 23 espèces sont considérées comme « Vulnérable », « En danger » ou « En danger critique », et 3 comme « Régionalement éteintes », sur la Liste rouge des papillons de jour de Wallonie.

Remarque : seule la Mélite du Mélampyre (*Melitaea athalia*) ne fait pas partie de la liste des 115 espèces de rhopalocères présentes en Wallonie.

Concernant l'étude du cortège d'espèces liées aux pelouses, un suivi régional a été mis en place en 2014-2015, incluant deux sites de la réserve naturelle : Roche à Wagne et Rochers d'Aviette et Maurière.

Les résultats obtenus ont permis de montrer que le cortège de rhopalocères sur la RNN, est constitué environ pour moitié d'espèces caractéristiques des éco complexes de pelouses, c'est-à-dire caractéristiques des pelouses xérophiles à mésoxérophiles et de leurs différents stades d'évolution (pelouses pré forestières et ourlets, végétations de manteaux arbustifs et fruticées) et pour moitié d'espèces « non spécialistes », principalement d'espèces caractéristiques de milieux prairiaux.

Au vu de ces résultats, deux points importants peuvent être mis en avant :

- Le nombre d'espèces caractéristiques est sensiblement similaire d'une année à l'autre pour chaque pelouse ;
- Le nombre d'espèces (ou complexes d'espèces) augmente en cumulant les deux années de suivi et de façon non négligeable. Ceci montre l'intérêt de réaliser un suivi sur plusieurs années consécutives, et qu'il est important de relativiser cette notion de nombre d'espèces observées s'il n'y a pas plusieurs années d'inventaires.

Lors de ce suivi, 47 espèces (ou complexes d'espèces) ont été inventoriées sur ces trois pelouses, représentant environ la moitié des espèces connues dans les Ardennes. Ceci confirme que la préservation des Lépidoptères rhopalocères est l'un des enjeux sur la réserve naturelle.

Si les Lépidoptères rhopalocères constituent l'un des enjeux de la RNN, les pelouses constituent quant à elles le principal enjeu. De ce fait, les prochains inventaires des papillons de jours auront pour objectif d'étudier les cortèges de l'ensemble des pelouses, comme cela a été fait sur les sites de la Roche à Wagne et des Rochers d'Aviette et Maurière en 2014-2015.

En effet, la gestion menée sur les pelouses a un impact direct sur les espèces. Aussi, au même titre que la flore, il convient d'évaluer les effets de la gestion (en cours ou à venir) sur les populations de rhopalocères, ou tout au moins de suivre l'évolution des cortèges.

Aussi, afin d'avoir une liste relativement exhaustive des espèces constituant ces cortèges, il est nécessaire de réaliser au moins 2 années d'inventaires (si possible consécutives), notamment pour pallier aux aléas climatiques.

Ainsi, le suivi des cortèges de rhopalocères des pelouses de la réserve naturelle sera reconduit tous les 3 ans et ce, 2 années consécutives.

Indicateurs : 3 indicateurs semblent importants à suivre :

- Le nombre d'espèces ;
- Le pourcentage d'espèces spécialistes par rapport aux espèces généralistes ;
- Le pourcentage des espèces liées aux pelouses, ourlets, fourrés, autres.

S'ajoute à cela un regard sur les abondances des espèces, notamment des spécialistes des pelouses et des ourlets.

Enfin, une liste de référence des rhopalocères liés aux pelouses, et susceptibles d'être présents sur la Pointe de Givet, est en cours d'élaboration.

Cette liste permettra de comparer les espèces spécifiques des pelouses qui devraient être potentiellement présentes sur les sites de la réserve naturelle, dans le cas de pelouses en bon état de conservation, et les espèces spécifiques des pelouses qui ont été ou qui seront observées dans le cadre du Chronovotaire.

Ceci permettra donc d'orienter les opérations de gestion, de façon à favoriser les espèces spécialistes des pelouses, qui constituent l'un des principaux enjeux sur la RNN.

Indicateurs en 2017 (2009-2015)	Indicateurs en 2018
<p>47 espèces sur 3 pelouses et 7 en LRR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 17% (soit 8 espèces) spécialistes des pelouses xéro/mésoxérophiles - 15% (soit 7 espèces) spécialistes des pelouses préforestières/ourlets - 21% (soit 10 espèces) spécialistes des fruticées ; - 47% (soit 22 espèces) généralistes. - Donc 53% d'espèces spécialistes des écosystèmes pelouses (soit 25 espèces) et 47% d'espèces généralistes (soit 22 espèces). 	<p>62 espèces sur 6 pelouses dont 11 en LRR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 16% (soit 8 espèces) spécialistes des pelouses xéro/mésoxérophiles ; - 15% (soit 8 espèces) spécialistes des pelouses préforestières/ourlets ; - 17% (soit 9 espèces) spécialistes des fruticées ; - 52% (soit 27 espèces) généralistes. - Donc 48% d'espèces spécialistes des écosystèmes pelouses (soit 25 espèces) et 52% d'espèces généralistes (soit 27 espèces).

Concernant les Lépidoptères hétérocères, des inventaires menés en 2016 et 2017 par un bénévole belge, ont permis de recenser plus de 230 espèces, uniquement sur les sites du Mont de Fromelennes et des Rochers d'Aviette et Maurières.

De tels inventaires devront être poursuivis sur les autres sites de la réserve naturelle.

Orthoptères

33 espèces d'Orthoptères ont été recensées sur le territoire de la réserve naturelle depuis les années 1990, dont 10 sont considérées comme patrimoniales.

Parmi ces 10 espèces, 2 sont inscrites sur la Liste rouge nationale : la Courtilière (*Grylotalpa grylotalpa*) et la Decticelle des bruyères (*Metrioptera brachyptera*). Cette dernière espèce est également inscrite sur la Liste rouge par domaine biogéographique comme 5 autres espèces.

Seules 4 des 10 espèces patrimoniales inventoriées depuis les années 1990 ont été à nouveau contactées ces dernières années : la Courtilière, le Criquet des genévriers (*Euthystira brachyptera*), le Criquet noir-ébène (*Omocestus rufipes*), et le Criquet des pins (*Chorthippus vagans*).

Le Criquet tacheté (*Myrmeleotettix maculatus maculatus*), le Tétrix des sables (*Tetrix bipunctata*), le Dectique verrucivore (*Decticus verrucivorus*) et la Decticelle des bruyères (*Metrioptera brachyptera*), n'ont plus été observés sur la réserve naturelle depuis plus de 10 ans.

Ces espèces n'ont pas forcément disparu des pelouses de la RNN, mais la régression de leurs habitats due à l'embroussaillage et au boisement des pelouses, a certainement contribué à cloisonner et fragiliser leurs populations.

Toutefois, toutes les espèces d'Orthoptères liées aux pelouses sèches sont menacées et sont en régression à l'échelle régionale du fait de la perte de leurs habitats. Ils constituent donc l'un des enjeux de préservation de la réserve naturelle.



Omocestus rufipes— © P.A. RAULT - CBNBP/MNHN

Indicateurs en 2017 (2009-2015)

17 espèces (8 en LRR) :

- 7 spécifiques aux pelouses xériques à couvert herbacé ;
- 2 aux prairies/pelouses à végétation herbacée haute ;
- 5 inféodées aux pelouses avec strate arbustive ;
- 7 inféodées aux autres milieux (prairies humides, litière de feuilles mortes...)

Un nouvel inventaire devra être envisagé au cours des prochaines années, en portant une attention particulière à ces espèces.

Odonates

Bien que la réserve naturelle soit principalement constituée de milieux thermophiles, la présence du ruisseau d'Aviette d'une part, et la proximité de la Meuse et de la Houille d'autre part, permettent de contacter quelques espèces d'Odonates sur les sites.



Calopteryx splendens – © J. ICHTER - CBNBP/MNHN

Ainsi, 9 espèces ont été observées ces dernières années. Deux de ces espèces sont inscrites sur la Liste rouge de Champagne-Ardenne :

- La Grande Aeshne (*Aeshna grandis*), inféodée aux calmes ;
- La Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), affectionnant les rivières lentes.

Cette dernière espèce, protégée au niveau national, et est également inscrite aux annexes II et IV de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore », ainsi que sur la Liste rouge nationale, où elle est considérée comme « Vulnérable ». Ces deux dernières espèces ne se reproduisent certainement pas sur la réserve, mais utilisent les milieux naturels comme terrains de chasse.

Au regard du faible nombre d'habitats favorables à leur reproduction, les odonates ne représentent pas un enjeu pour la RNN (cf. SE 2 de l'évaluation du précédent PDG)

Toutefois, sans être prioritaire, un inventaire le long du ruisseau d'Aviette pourrait être intéressant, afin de rechercher certaines espèces patrimoniales inféodées aux ruisseaux à court lent, comme par exemple les Cordulégestres (*Cordulegaster boltonii*, *C. bidentata*).

Arachnides et autres insectes

Depuis l'inventaire des Arachnides sur le Mont d'Hours, réalisé en 2006-2007, aucune nouvelle étude n'a été menée sur ce groupe.

Toutefois, les observations ponctuelles de ces dernières années ont permis d'étoffer légèrement la liste d'espèces (18 espèces lors du dernier plan de gestion, 27 espèces mentionnées dans le présent document).

Sans être prioritaire, un inventaire des araignées typiques des pelouses et landes pourrait être intéressant.

De la même manière, suite à une étude de l'équipe universitaire du Projet Interreg SAPOLL en 2018, il a été mis en évidence qu'un inventaire plus poussé des pollinisateurs de type abeilles, bourdons et syrphes serait intéressant sur les secteurs de pelouses et landes de la réserve.

Concernant les autres groupes, une expertise a été réalisée en 2012 par la société SPECIES, afin d'établir les priorités d'études entomologiques au cours des prochaines années.

Les orientations définies par SPECIES concernent essentiellement les Coléoptères, dont trois groupes sont susceptibles de faire l'objet d'études spécifiques :

- Les Coléoptères terrestres carnivores et détritivores du sol ;
- Les Coléoptères phytophages, xylophages et saproxylophages. Espèces floricoles, carnivores aériens ;
- Les Coléoptères endogés et cavernicoles.

La session de piégeage réalisée en juin-juillet 2013, a permis de dresser une première liste de Coléoptères, Hyménoptères, Diptères..., mettant en évidence la présence de Coléoptères xérophytes, habituellement méridionaux, parmi la quarantaine d'espèces identifiées.

Il semble donc important de poursuivre les inventaires sur les autres groupes comme les Coléoptères, dont la richesse spécifique est plus importante que les groupes traditionnellement étudiés (rhopalocères, Orthoptères...), et qui constituent également un enjeu de taille sur la réserve naturelle.

Aussi, suite à cette expertise, suivant les sites et leurs spécificités, plusieurs taxons ont été mis en évidence et devront être suivis au cours des prochaines années du plan de gestion :

- Bois le Duc : carabes (bois isolé) ; saproxylophages (vieux arbres) : étude courte 1 à 2 interceptions et 4 à 5 Barber aériens ; Coléoptères endogés (rochers, mine), étude prioritaire ;
- Roche aux Chats : carabiques ou phytophages inféodés aux milieux xérotiques (partie Sud exposée au Sud), étude de priorité 2 ;
- Roche à Wagne : Coléoptères phytophages et floricoles (étude courte avec 2 à 3 interceptions, 4 à 5 Barber aériens) : étude prioritaire ;
- Fort de Charlemont : phytophages et floricoles méridionales, espèces inféodées aux plantes xérophytes (pentes exposées au Sud) : site peu accessible et possibilité de retrouver ces espèces sur d'autres sites : non prioritaire ;
- Rochers d'Aviette et Maurière : phytophages (landes et pelouses) ; saproxylophages (bois mort et bois au sommet) ; carabiques (éboulis), avec possibilité d'espèces remarquables des zones froides (ubac) : prioritaire car observations de quelques espèces fortement menacées ;
- Rochers du Petit Chooz : site non prioritaire car difficile d'accès et milieux assez similaires avec Rochers d'Aviette et Maurière ;
- Mont d'Haus : espèces endogées, troglodytes (éboulis, souterrains) : étude spécialisée à réaliser en parallèle sur les sites de Bois le Duc et Bois de Nichet ; phytophages (pelouses, prairies de fauche) ;
- Moulin Boreux : coprophages : non prioritaire ;
- Mont de Fromelennes : carabiques (zones dénudées) ; phytophages (pelouses) : non prioritaire ;
- Bois de Nichet : carabes et saproxylophages (courte étude test avec 1 à 2 pièges à interception et 4 à 5 Barber) : non prioritaire ; espèces endogées et troglodytes (grotte + trou du Tasson) : prioritaire ;
- Terne des Marteaux : Lépidoptères hétérocères : non prioritaire.

Les espèces phytophages et floricoles méridionales sont les espèces les plus sensibles sur le territoire de la réserve naturelle, en raison des habitats qu'elles occupent (pelouses, prairies). La principale menace étant la fermeture de ces milieux suite à leur embroussaillage.

Amphibiens

Trois espèces d'Amphibiens ont été observées ces dernières années sur la réserve naturelle, toutes trois protégées au niveau national et deux inscrites sur la Liste rouge régionale : le Crapaud commun (*Bufo bufo*), qui se retrouve au niveau de « bassines-abreuvoirs » pour le gibier sur le site du Mont d'Hours et la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), qui s'observe dans le fond de vallon des Rochers d'Aviette et Maurière, ainsi que dans les tunnels du Mont d'Hours et les grottes de Nichet.

La Grenouille rousse (*Rana temporaria*), espèce « à surveiller » en Champagne-Ardenne, se localise dans le Bois de Nichet et dans le ruisseau d'Aviette.

Au regard de la faible présence d'habitats favorables à leur reproduction, les amphibiens ne représentent pas un enjeu pour la RNN (cf. SE 4 de l'évaluation du précédent PDG).



Bufo Bufo – © A. BLUMET - ONF

Reptiles

Concernant les Reptiles, 6 espèces ont été répertoriées sur le territoire de la RNN, 5 étant protégées au niveau national, dont 2 sont inscrites à l'annexe IV de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » : le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), et la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*). Cette dernière espèce étant également inscrite sur la Liste rouge de Champagne-Ardenne, en tant qu'espèce « Vulnérable ». Seule la Vipère péliade (*Vipera berus*), n'est pas protégée, mais est considérée comme « En danger » sur la Liste rouge régionale.

La population de Vipère péliade de la Pointe de Givet étant la plus septentrionale de la région Grand-Est, celle-ci constitue de ce fait l'un des principaux enjeux de la réserve naturelle.



Podarcis Muralis – © V. SPANNEUT - ONF

Les principales menaces sur les serpents de la réserve sont la perte d'habitat en termes de surface et en termes de qualité : réduction du nombre de places d'héliothermie, de zones refuges, de site d'hibernation, perte de connexions entre leurs différents habitats. La qualité de l'habitat étant moindre, les serpents et notamment la Vipère péliade sont victimes :

- des pratiques de restauration et de gestion de certains habitats au sein de la réserve qui ont été défavorables, en particulier dans des pelouses calcaires et la lande : travaux mécanisés atteignant les animaux qui se croient à l'abri dans le sol, suppression des faciès de végétation hétérogènes recherchés par l'espèce au profit de pelouses ou landes rases, suppression de certains fourrés et certains ronciers utilisés comme zone refuge (notamment durant l'hibernation), simplification des groupements de lisières suite aux travaux mécanisés, perte de quiétude et diminution du couvert herbacé suite à la reprise du pâturage conduisent à une homogénéisation des milieux, de prédation « naturelle » et pour finir, victimes de feu accidentel sur le site des rochers d'Aviette et Maurière à la suite d'une gestion menée par l'ONF.
- de prédation d'origine anthropique, par les faisans, les sangliers (leur nombre augmente chaque année). Les sangliers impactent les reptiles de plusieurs façons : par prédation directe, par compétition pour les proies, mais aussi en détruisant les micro-habitats utilisés comme refuge ou pour la reproduction. Étant des organismes à mobilité réduite, les reptiles sont directement dépendants des conditions locales et sont particulièrement sensibles aux impacts causés par les sangliers en nombre trop élevé.”
- d'écrasement d'origine anthropique : VTM, pâturage sans bande refuge, piétinement d'espèces peu mobiles lors de cheminement de personnes en dehors des sentiers
- de potentielles destructions directes, les serpents étant victimes d'une peur ancestrale bien ancrée
- de potentielles captures par des terrariophiles.

Aussi, des suivis spécifiques seront effectués au cours des prochaines années, afin d'évaluer l'état de la population, et mettre en place des mesures de gestion qui leurs seront favorables.

Chiroptères

14 espèces de Chauves-souris sont connues sur la RNN, sur les 23 que compte le département des Ardennes.

La réserve naturelle est relativement favorable à ce groupe, puisque la quasi-totalité des cavités (grottes, mine, tunnels...) abrite, plus ou moins régulièrement et avec des effectifs plus ou moins importants, des Chauves-souris :

- En période d'hivernation ;
- En période estivale ;
- En période de transit automnal.

De plus, les milieux naturels de la RNN sont utilisés comme territoires de chasse.

Deux sessions de capture dans le cadre de l'étude du swarming ont été effectuées en septembre 2012 et 2014, mais n'ont pas pu mettre en évidence d'activité de swarming sur le site de la Mine du Bois le Duc.

Plus que l'élaboration d'une liste d'espèces, cet inventaire, par l'étude du swarming, vise à prouver la reproduction des chauves-souris sur la réserve naturelle. Aussi, bien que l'activité de swarming semble absente du site de la Mine de Bois le Duc, elle est peut-être présente sur les autres secteurs de la réserve naturelle abritant des cavités. Ainsi, de nouvelles prospections sur les autres sites devront être réalisées au cours des prochaines années du nouveau de plan de gestion.

D'autre part, un comptage hivernal a été réalisé chaque année dans les différentes cavités de la réserve naturelle : Fort du Mont d'Hours, Mine de Bois le Duc, Grottes de Nichet.

Les résultats de ces comptages montrent que seuls les effectifs des cavités du Mont d'Hours ont sensiblement chutés ces dernières années, passant de 56 individus en 2012 à 33 en 2017.

En l'absence de protection (grilles), et du fait de la forte fréquentation de ce site, notamment des souterrains (feux de camps, paintball, géocaching...), le dérangement est très important. Ces activités ne cessant de croître, il est très probable qu'elles aient un impact sur les effectifs de Chiroptères hivernants.

En ce qui concerne les effectifs de la Mine de Bois le Duc et des Grottes de Nichet, ceux-ci sont relativement stables, même si quelques variations peuvent être observées une année ou l'autre.

Les faibles effectifs de la Mine de Bois le Duc (13,3 individus en moyenne entre 2011 et 2017), pourraient s'expliquer par les dimensions trop étroites de l'espacement entre les barreaux des grilles de fermeture qui limitent l'accès de certaines espèces.

Indicateurs en 2017 (2009-2015)	Indicateurs en 2018
10 espèces / 68 individus dont 16 Grands rhinolophe, 1 Petit rhinolophe	8 espèces / 74 individus dont 12 Grands rhinolophe, 2 Petits rhinolophe

Afin de suivre l'état des populations de Chiroptères sur le secteur de la Pointe de Givet et rester vigilant sur d'éventuelles variations majeures, il est important de poursuivre ces comptages hivernaux annuels sur ces 3 sites, mais également sur les cavités alentours (Fort Condé, Fort de Charlemont...).

Outre des conditions climatiques exceptionnelles, les fluctuations des effectifs de chauves-souris peuvent aussi refléter un dérangement. Ainsi, au cours des prochaines années, il sera important de protéger les souterrains du Mont d'Hairs les plus favorables à leur hibernation par la pose de grilles. Il sera également important de rester vigilant sur les travaux qui pourraient être réalisés dans les Grottes de Nichet.

D'autre part, aucune information n'est actuellement connue sur les autres habitats concernés par les autres phases du cycle biologiques des chauves-souris. En effet, en été, les mêmes espèces qui fréquentent les cavités pour l'hibernation, peuvent occuper des arbres pour mettre bas.

Aussi, il est important de prendre en compte ces habitats dans le présent plan de gestion. Les arbres gîtes identifiés devront être marqués (triangle bleu), afin de les préserver.

Autres Mammifères

Mis à part les grands Mammifères comme le sanglier, le cerf, le chevreuil, le renard roux, le blaireau européen, la martre des pins, la fouine, les données sur les Micromammifères sont quasi inexistantes. Seul le Muscardin (*Muscardinus avellanarius*) a été recensé ces dernières années.

Il ne s'agit pas d'un groupe taxonomique à enjeu sur la RNN, toutefois, il semble intéressant de prévoir un inventaire au cours des prochaines années sur la musaraigne aquatique susceptible d'être présente dans le ruisseau d'Aviette et Maurière à Rancennes.

Mollusques

Depuis l'inventaire réalisé en 1993 lors du projet de création de la RNN, aucune nouvelle donnée n'est venue agrémenter la liste d'espèces.

Peu prioritaire pour le moment, un nouvel inventaire pourra être envisagé en fin de plan de gestion.

Globalement, les menaces sur la faune, en lien direct avec les activités humaines, sont :

- Passage de quads, VTM : dérangement et écrasement
- Cheminement de personnes en dehors des sentiers (landes d'Aviette, Mont d'Hairs : piétinement d'espèces peu mobiles, dérangement des oiseaux nicheurs au sol notamment, passage dans les tunnels et mine de Bois le Duc : dérangement des chiroptères ...)
- Présence de chiens : dérangement des oiseaux nicheurs au sol notamment
- Dégâts de sanglier (surpopulation liée aux pratiques de chasse, agrainage etc...) : destruction d'habitats par retournement du sol, prédation ...
- Utilisation de produits phytosanitaires sur les prairies et cultures qui entourent la réserve naturelle : mortalité des insectes, baisse de nourriture pour les oiseaux, la petite faune etc...

Cet inventaire des menaces n'a pas vocation à être exhaustif, il est simplement présent pour rappeler le contexte dans lequel s'inscrit la mise en œuvre de la gestion sur la Réserve Naturelle dans sa globalité. Pour connaître plus en détails les menaces liées à des habitats et/ou des espèces précises, il conviendra de se reporter aux paragraphes traitant spécifiquement de ces sujets.

E. CONTEXTE HUMAIN

1. Usages et activités sur le site

a) Usages passés

L'agriculture

Dans le passé, les activités agricoles étaient très présentes dans le secteur. Les habitats naturels de pelouse sèche étaient maintenus ouverts grâce au pastoralisme et à la fauche et/ou brûlis des refus. Le plus souvent ces pâtures se situaient près des exploitations, ce qui limitait les dépenses de déplacement et de surveillance des troupeaux.

Dans les années 1950, suite à la modernisation agricole, les agriculteurs ont délaissé ces zones à la topographie trop pentue, difficiles à mécaniser (tracteurs, faucheuses). Par conséquent, les éleveurs ont abandonné progressivement ces terrains peu productifs pour s'orienter vers des pâtures présentant une qualité fourragère de meilleur rendement.

L'exploitation de fluorine (Cf. chapitre C-1)

L'exploitation d'une mine de fluorine s'est déroulée sur un peu plus d'un siècle de façon discontinue et artisanale. La discontinuité de l'exploitation des carrières de la Pointe de Givet, n'a donc pas conduit cette mine au rang de grande productrice de minerai.

En dehors de son utilisation ornementale, la fluorine était utilisée comme fondant par les fabricants d'acier, dans la fabrication de la fibre de verre et du verre opale et surtout pour la production d'acide fluorhydrique.

Ouvrages militaires

En raison de sa position stratégique, la ville de Givet et ses alentours ont fait l'objet de fortifications militaires. Certains de ces ouvrages ont contribué à la création d'habitats originaux (Buxaie du Fort de Charlemont, pelouses du Mont d'Hours). De plus l'occupation de ces sites par les militaires les a préservés d'autres types d'exploitation (agriculture, carrière...).

b) Usages actuels

DOMAINE D'ACTIVITE	ACTEURS CONCERNES	CONTEXTE ET USAGE
Gestion écologique	Gestionnaires de la RN / Partenaires / Associations	Dans le cadre de la convention de gestion signée avec l'Etat, les gestionnaires de la réserve mettent en œuvre une gestion écologique des terrains, assurent les suivis écologiques, la sensibilisation du public, la surveillance de la réserve et des forêts relevant du régime forestier.
Agriculture	Exploitants agricoles	Quelques agriculteurs exploitent des parcelles à l'intérieur ou en périphérie de la réserve (pâtures et/ou cultures), en tant que propriétaire ou locataire. Ces parcelles présentent un faible intérêt écologique.

DOMAINE D'ACTIVITE	ACTEURS CONCERNES	CONTEXTE ET USAGE
Gestion forestière	ONF / Communes propriétaires des forêts gérées par l'ONF	<p>Quatre Forêts Communales (FC) relevant du Régime Forestier font partie de la RNN de la Pointe de Givet : FC de Rancennes, FC de Fromelennes, FC de Foisches et FC de Chooz.</p> <p>Dans l'ensemble des documents d'aménagement forestier, les actions sylvicoles sont toutes conformes au Plan de Gestion de la Réserve dans le sens où elles doivent toutes être envisagées dans l'objectif premier de préservation de la biodiversité.</p> <p>Cela n'empêche pas la possibilité de mettre en œuvre des travaux d'exploitation (par des professionnels ou sous la forme d'affouage).</p>
Chasse	Associations de Chasse	<p>La chasse est pratiquée sur l'ensemble de la réserve, selon les réglementations définies par la préfecture et les communes concernées. Il s'agit essentiellement d'une chasse au gros gibier (chevreuil et sanglier).</p> <p>Cette pratique de déroulant durant la période automnale et hivernale, elle se doit d'être conciliée avec la réalisation de travaux de génie écologique qui doivent se dérouler à la même période.</p>
Activités scientifiques	Gestionnaires / Associations	<p>Avant même la création de la réserve, de nombreux naturalistes fréquentaient la Pointe de Givet (Société d'Histoire Naturelle des Ardennes (SHNA), Centre Marie Victorin (Belgique)).</p> <p>Des demandes de prospection et éventuellement de prélèvement à des fins scientifiques sont ponctuellement acceptées.</p>
Activités sportives	Grand Public / associations	<p>La spéléologie est pratiquée depuis longtemps dans la Pointe de Givet. Toutefois, un site a été fermé par des grilles au Bois le Duc dans le but de préserver la diversité (chiroptères et minéraux).</p> <p>Le parcours de santé situé sur le site Bois de Nichet est également emprunté par le grand public.</p> <p>Les activités motorisées sont fréquentes bien qu'elles soient interdites sur la réserve. Elles sont pratiquées par la population locale mais aussi par celle des pays frontaliers (Belgique). Il s'agit d'un problème important qui est difficile à maîtriser.</p>
Tourisme	Grand Public	<p>Le grand public fréquente essentiellement les grottes de Nichet, aménagées depuis le XIXème siècle. Les habitants des communes voisines empruntent plus souvent les sentiers de la réserve dans le but d'une promenade journalière.</p> <p>Cette fréquentation peut s'avérer préjudiciable si elle n'est pas canalisée, notamment au niveau des habitats naturels sensibles comme les escarpements rocheux.</p> <p>Un sentier a été aménagé sur le site du camp retranché du Mont d'Hours avec une signalétique permettant de sensibiliser le public aux enjeux écologiques et destinée également à le canaliser dans le but de préserver la biodiversité.</p>

DOMAINE D'ACTIVITE	ACTEURS CONCERNES	CONTEXTE ET USAGE
Gestion privée	Propriétaires privés sur le territoire de la RN	<p>Des sorties nature sont régulièrement organisées par les gestionnaires depuis 2002. Elles permettent de faire connaître les richesses naturelles de la réserve au grand public mais également aux scolaires. Oiseaux, orchidées, reptiles, géologie sont autant de thèmes développés au cours des sorties. Par ailleurs, des conférences grand public sont ponctuellement organisées.</p> <p>Les communes sont propriétaires d'un grand nombre de parcelles au sein de la réserve (76 % de la superficie totale). Elles représentent également un intermédiaire important entre les gestionnaires de la réserve et les propriétaires privés.</p> <p>Les activités menées par les propriétaires privés sur leur territoire sont soumises à la réglementation de la réserve (débroussaillage, fauche...).</p>

2. Infrastructures

a) Accès

En termes d'infrastructures et d'accès, le territoire de la RNN est rattaché au nœud que représente la commune de Givet. En effet, c'est de cette ville que partent et arrivent les principales voies de communication routières et ferroviaires en direction de la France et de la Belgique.

b) Lignes EDF

Des lignes EDF à haute et très haute tension traversent le territoire de la réserve, induisant des contraintes et des servitudes :

- une ligne aérienne de 63 kV relie Chooz, un poste EDF en bordure de Meuse à Givet (près de la Porte de Rancennes) et Fromelennes : elle traverse le site d'Aviette et Maurière, le Mont d'Haus et le Mont de Fromelennes (largueur du couloir de 35 m),
- une autre ligne de 63 kV relie Chooz à Givet : elle est aérienne en traversant la Roche à Wagne (largeur du couloir : 35 m) puis souterraine quand elle passe à proximité d'Aviette et Maurière (largeur du couloir : 5 m),
- une ligne aérienne de 225 kV passe à proximité du Bois-le-Duc (largeur du couloir : 60 m).

3. Patrimoine historique

La région de Givet est riche d'histoire. La situation géographique et l'existence de la Meuse expliquent la position stratégique des passages et lieux de commerce. Ainsi, c'est pour préserver la ville de Givet de toute attaque et invasion que de nombreuses fortifications ont été construites autour de Givet.

La Pointe de Givet est occupée par l'Homme depuis la préhistoire (squelette humain découvert par BIOGNES en 1898 dans les grottes de Nichet). Déjà à l'époque des Romains, la Meuse servait de frontière entre deux territoires.

En 1697, Vauban renforce les défenses en construisant une enceinte fortifiée regroupant Charlemont et le Mont d'Hairs (où il reste les vestiges des écuries dites « de Napoléon »). Enfin, la région de Givet a été le témoin de nombreux affrontements qui se sont déroulés à la fin du XIXème siècle et au début du XXème. La ville a été occupée par les Prussiens en 1815, puis par les Allemands au cours des deux guerres mondiales.

a) Le Fort de Charlemont

C'est en 1555 que Charles Quint fait construire le Fort de Charlemont afin de protéger ce passage stratégique de la Meuse. Aujourd'hui, propriété du Ministère de la Défense, il domine la ville de Givet et la Meuse. Il accueillait dans son enceinte le Centre d'entraînement Commando 9ème Zouaves jusqu'en juillet 2009.

b) La Porte de France

Au pied de la falaise de Charlemont, sur la rive gauche de la Meuse, elle protégeait l'accès à la ville par la route venant de Rocroi et de Charleville.

c) La Tour Grégoire

Ce site est inscrit à l'inventaire des sites régi par la loi de 1930. Ses fondations dateraient a priori du XIème siècle. Sa situation favorable sur le rebord du Mont d'Hairs, offrant une vue remarquable sur les alentours, a longtemps joué un rôle déterminant dans la surveillance des voies routières et fluviales.

Pour ce qui est de son appellation de "Tour Grégoire", il semblerait que ce nom provienne d'une chapelle qui était située à proximité, mais dont la localisation exacte reste incertaine. Rappelons cependant que l'actuelle rue Jules Gilbert s'appelait auparavant rue Saint Grégoire.

Malheureusement, la visite de l'intérieur de la tour est interdite pour des raisons de sécurité. On ne peut qu'admirer la porte ouverte au premier niveau sur la face ouest sous le pan coupé, juste au-dessus de l'arête rocheuse qui permettait de pénétrer à l'intérieur de la tour.

d) Le Fort du Mont d'Hairs

Voulu et tracé par Vauban lui-même, il devait compléter la défense du fort de Charlemont et de la ville pour faire de Givet une des places les plus importantes de la frontière des Flandres. Commencé en 1698, ce camp retranché de la montagne d'Hairs occupe tout le plateau qui fait face au fort de Charlemont sur la rive opposée.

Inachevé à la mort du maréchal, le fort ne fut jamais terminé. Tout juste entretenu par la suite, il ne joua jamais le rôle stratégique qui aurait dû être le sien, protéger Charlemont et le Petit Givet.

e) Toponymie

Très souvent, la toponymie révèle les anciennes pratiques culturelles et artisanales, l'occupation du sol disparue, l'histoire du site.

- Le Mont d'Haus viendrait du mot Haus qui en patois sert à désigner les liens pour les fagots faits avec des noisetiers et autres arbustes dont le plateau était couvert.
- Le Terne des Marteaux (ou Tiennes des Martios) viendrait du mot Tienne en patois qui désigne la colline, au pied de laquelle à l'époque fleurissante de la métallurgie les marteaux résonnaient sur les enclumes des forges.
- La Sablonnière tient son nom simplement de l'extraction de sable.
- Le Bois de Nichet tiendrait son nom du mot Nichet qui en patois signifie la niche. Le mot niche désignant les grottes qui se trouvent dans ces lieux.
- L'origine du nom de Givet est quant à lui controversé, deux hypothèses ont été avancées :
 - ✓ Il s'agirait, d'après DE MARSILLY, d'un terme de patois local désignant les convois de bois flottant qui descendaient la Meuse, les « Givées ».
 - ✓ D'après DE REJALOT, Givet proviendrait du nom d'un établissement mérovingien installé sur une rive de la Meuse et servant de péage lors de passage de marchandises. A l'époque, l'impôt prélevé était « Gablum », il devient « Gabelium », « Giudium », « Givetium » et enfin au XVème siècle « Givet ».

4. Accueil du public sur la RN

a) Accès

Peu de routes et de chemins permettent d'accéder et de sillonner la réserve, en particulier pour les sites massifs tels que le Mont d'Haus et les Rochers de Petit Chooz ou ceux d'Aviette et Maurière. Certains secteurs sont inabordables du fait du relief (falaises).

Certains sentiers, non répertoriés par les cartes IGN, existent sur le terrain, entretenus par le passage régulier des promeneurs. C'est pourquoi une cartographie a été annexée à l'arrêté préfectoral réglementant les activités touristiques sur le territoire de la RN.

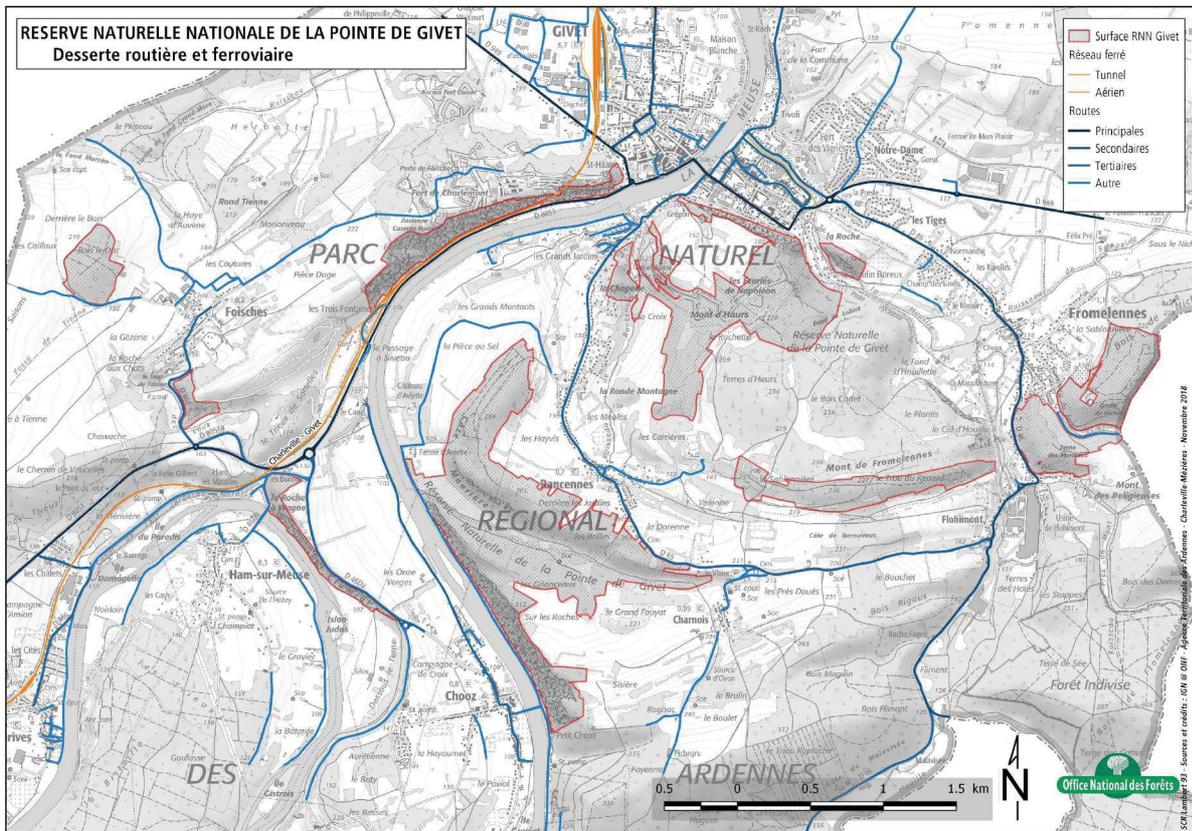
Toutefois, étant donné la grande étendue et l'éclatement du territoire de la RN, cette réglementation est difficile à faire appliquer. Un grand travail de pédagogie auprès du public et de l'ensemble des acteurs concernés doit être poursuivi pour discipliner les pratiques de promenade.

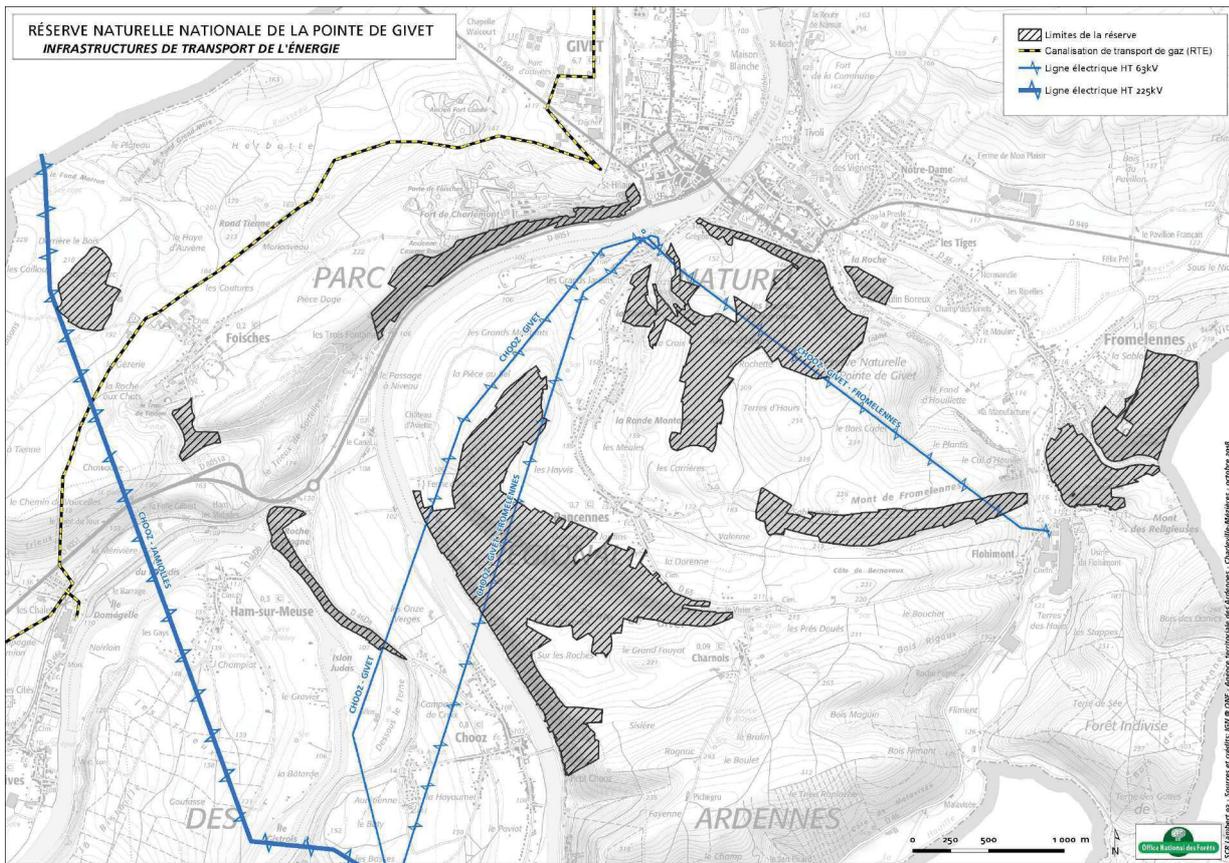
Depuis quelques années, la pratique du *Géocaching* s'est également développée encourageant les pratiquants à s'aventurer en dehors des chemins balisés de la Réserve. Cette pratique peut avoir un impact très négatif sur la biodiversité (piétinement, dérangement des chiroptères) mais également s'avérer dangereuse (topographie du terrain, chute de pierres dans les fortifications).

b) Information

Pour rendre la Réserve plus visible, des bornes et des panneaux ont été installés sur l'ensemble des périmètres de la Réserve. Outre le marquage physique de la présence de la Réserve, ces infrastructures ont également pour but d'informer le public sur les aspects les plus importants de la réglementation :

- Interdiction de ramasser des végétaux
- Interdiction de promener des chiens même tenus en laisse
- Interdiction de jeter des détrit
- ...





c) Outils pédagogiques

Sentier du Mont d'Hours

En 2014 a été inauguré le sentier pédagogique du Mont d'Hours. Ce sentier poursuit des objectifs multiples. Il a pour but de sensibiliser le public aux enjeux biodiversité de la Réserve tout en mettant en valeur le patrimoine historique et architectural du Camp Retranché du Mont d'Hours, citadelle de Vauban.

Ce sentier poursuit également l'objectif de canaliser le flux des promeneurs, ce secteur étant traditionnellement assez fréquenté par la population locale.

Des guides ont été édités pour compléter les explications rédigées sur les panneaux qui jalonnent le sentier mais aussi pour sensibiliser le jeune public par une approche ludique et interactive.

Salle des Réserves

L'Association Minéralogique Et Paléontologique De Bogny-sur-Meuse et son président sont très impliqués dans la préservation du patrimoine géologique de la Réserve.

C'est pourquoi un partenariat a été aisément établi avec le Centre d'exposition des Minéraux, Roches et Fossiles des Ardennes situé à Bogny-sur-Meuse pour y installer une salle des Réserves (RNN de Vireux-Molhain et RNN de La Pointe de Givet).



Salle des Réserves du centre d'exposition de Bogny-sur-Meuse – © V. SPANNEUT - ONF

Cette salle reprend de manière fouillée les explications d'ordre géologique relatives au patrimoine de la Réserve.

Publics scolaires

Depuis plusieurs années, le CENCA travaille en collaboration avec les écoles du secteur de la Réserve. Des outils pédagogiques et scientifiques ont été développés pour informer et sensibiliser le jeune public à la richesse du patrimoine de la Réserve et à l'intérêt de sa préservation.

Il est par exemple utilisé des planches en bois installées sur la Réserve avec les élèves afin de réaliser un inventaire des escargots et limaces dans le cadre du projet Vigie Nature Ecole.

5. Potentialités et Contraintes du site

Nature

Le site de la Réserve se caractérise par un patrimoine faunistique et floristique exceptionnel. De nombreuses espèces sont caractéristiques et remarquables de ce type de milieu. Toutefois, l'observation libre de ces espèces semble difficilement compatible avec un accueil large du public du fait de la fragilité de la majorité de ces espèces.

C'est pourquoi l'organisation de sorties pédagogiques telles qu'organisées à ce jour semble être une méthode intéressante conciliant sensibilisation, préservation et valorisation.

La nature singulière des pelouses calcicoles dans le contexte géographique forestier très étendu qui prédomine aux alentours de la Réserve en fait également un lieu très prisé des promeneurs du secteur mais également venant de la Belgique limitrophe.

Paysage

La topographie vallonnée de la Réserve et les sentiers qui la parcourent offrent la possibilité de profiter de divers points de vue qui permettent d'embrasser la campagne environnante et d'offrir des points de vue singuliers sur la ville de Givet comme sur les boucles de la Meuse.

Ces divers points de vue ont déjà été aménagés pour la plupart mais la poursuite de création d'aménagements nouveaux ou de modernisation des aménagements existants devra être poursuivie. Cet objectif permettra en outre de pouvoir canaliser un mieux la fréquentation et la valoriser dans les meilleures conditions de sécurité possible.

Histoire et culture

Le secteur de la Pointe de Givet porte des témoignages de divers époques et ayant divers objets. Les affleurements de la Roche aux Chats et de l'extrémité Ouest du Fort de Charlemont portent les traces d'activité d'exploitation de roches qui ont eu cours. Ces activités se poursuivent encore aujourd'hui entre ces deux sites avec la carrière des Trois-Fontaines.

L'histoire de l'exploitation dans ce secteur des Ardennes est également portée par les traces d'extraction de la fluorine dans la forêt du Bois-Le-Duc.

La RNN de la Pointe de Givet possède également la particularité de porter sur son territoire deux témoignages de l'histoire militaire des Ardennes. Elle est en effet contiguë au Fort de Charlemont dont les flancs surplombant la Meuse présentent un habitat de buxaie très singulier.

Le camp retranché du Mont d'Hairs est quant à lui entièrement inclus dans le territoire de la RNN. Des aménagements y ont déjà été installés avec le sentier pédagogique inauguré en 2014. D'autres actions devront être entreprises dans les années à venir pour valoriser et sécuriser le site.

a) Contraintes

Règlementation

Du fait de son statut de Réserve Naturelle Nationale, le site est soumis à une réglementation assez contraignante. Elle influe au premier chef sur la fréquentation. Celle-ci est en effet contrainte sur la forme (interdiction de promener des chiens en laisse, activités sportives réglementées, etc.) mais également dans l'espace (nombre de sentiers limités à l'accès au public).

Il a été constaté que les secteurs accessibles au public, tels que précisés dans le plan annexé à l'arrêté réglementant les activités sportives et touristiques, sont trop nombreux au regard de la nécessaire préservation du patrimoine naturel, mais également au regard du statut foncier des parcelles.

En effet, des sentiers traversent des secteurs situés dans des parcelles appartenant à des propriétaires privés et d'autres longent ou coupent des secteurs sensibles, créant des ruptures dans les continuités écologiques.

Une révision de cet arrêté sera donc rédigée au début de la période couverte par le présent Plan de Gestion.

Habitats

Par définition, l'objet même de la désignation du site sous forme de Réserve Naturelle inclut la préservation de la biodiversité (faune, flore, habitats). Les contraintes vont donc naturellement porter sur la nature des sols à préserver mais également sur les périodes de développement et de reproduction de la faune et de la flore.

Cette contrainte se traduit par la limitation des zones accessibles au public. Elle se traduit également par la limitation des périodes d'intervention pour les activités économiques et de loisir. Une grande surface de la RNN étant boisée, la mise en œuvre des travaux sylvicoles (en particulier l'exploitation) est contrainte en particulier par les périodes de nidification de l'avifaune.

L'activité de la chasse est également très répandue sur le territoire de la Réserve. Elle s'exerce du 1^{er} septembre au 31 janvier de l'année suivante, ce qui correspond exactement aux périodes propices à la réalisation de travaux de génie écologique (ouverture et entretien de milieu principalement).

Pour ce qui est de la préservation du patrimoine géologique, les contraintes vont porter sur la restriction d'accès à des zones spécifiques, aussi bien pour assurer le maintien en bon état de ce patrimoine que pour assurer la sécurité des personnes (Mines de Bois-le-Duc, affleurement du Terne des marteaux par exemple).

Dangerosité du site

Le site présente quelques dangers qui représentent potentiellement des contraintes en termes de fréquentation. Le premier point est relié à la topographie naturelle du site avec des reliefs marqués et des affleurements rocheux (Roche aux Chats, Terne des Marteaux, etc.). Ces lieux restent toutefois assez peu fréquentés.

Le deuxième point est en rapport avec les activités d'extraction de la Mine de Bois-le-Duc. Bien que celles-ci aient été sécurisées pour la plupart avec l'installation de grilles métalliques, le site reste malgré tout parcouru de galeries partiellement ou totalement effondrées qui représentent un danger potentiel.

Le troisième point concerne le site du Bois de Nichet. L'accès aux cavités a été aménagé pour y accueillir du public depuis 1987. Le site des grottes en lui-même est donc sécurisé mais d'autres cavités restent potentiellement dangereuses à l'échelle du site.

Le quatrième point concerne plus particulièrement le camp retranché du Mont d'Haur. La problématique sur ce secteur est d'autant plus prégnante que ce site est traditionnellement fréquenté par la population givetoise et que ce site a fait l'objet de l'aménagement d'un sentier touristique amenant une hausse de la fréquentation.

Deux types de dangers sont principalement identifiés : les fortifications en elles-mêmes présentant une face abrupte qui surplombe les douves et les souterrains qui parcourent et traversent les fortifications et dont l'état de dégradation représente un danger potentiel très fort.

6. Appropriation de la RNN sur son territoire

a) Respect de la réglementation

Le respect de la réglementation est assez disparate sur la RNN de la Pointe de Givet. En effet, compte tenu de la surface et de l'éclatement du site, il est finalement constaté assez peu de dérives. Toutefois, les constats liés à ces infractions sont assez sérieux.

Ils concernent divers points tels que :

- Circulation d'engins motorisés
- Circulation du public dans des endroits interdits
- Exploitation « sauvage » de fluorine
- Apport de végétaux exogènes sur territoire de la Réserve (agrainage)

Soit parce que l'action n'a pas été constatée sur le fait, soit parce que l'auteur de l'infraction n'a pas été identifié, soit encore parce que les bases juridiques permettant la verbalisation n'étaient pas réunies, il n'y a pas eu de verbalisation depuis plusieurs années sur le territoire de la Réserve.

La présence des gestionnaires sur un territoire aussi étendu et disjoint rend en outre la surveillance d'un tel site très difficile.

b) Implication des acteurs locaux

Les acteurs locaux sont globalement assez modérément impliqués dans la gestion de la Réserve. Elle est à ce jour assez peu perçue par les divers intervenants locaux.

Pour beaucoup de personnes, la perception en est même assez négative de par les contraintes inhérentes au statut même de Réserve Naturelle Nationale et au respect de la réglementation qu'elle implique.

Toutefois, un travail est entamé depuis plusieurs années pour sensibiliser les acteurs aux thématiques de préservation et à la richesse que représente une telle Réserve sur le territoire. Cette sensibilisation porte sur plusieurs axes :

- Participation d'étudiants du lycée agricole « Le Balcon des Ardennes » à des travaux d'entretien écologique
- Animation de réunions publiques pour informer la population locale
- Animation de sorties nature thématiques (Champignons, géologie, etc.)
- Travail partenarial avec les écoles du secteur pour sensibiliser les plus jeunes

Globalement, les acteurs des collectivités sont toujours présents lors de la réunion annuelle du comité consultatif de gestion. Toutefois, les réunions de concertation préalable à la rédaction du présent Plan de Gestion n'ont pas reçu un accueil particulièrement actif.

En revanche les actions menées en partenariat avec les écoles du secteur ont reçu un accueil très favorable et une grande implication aussi bien des enfants que du corps enseignant.



II. ENJEUX DE CONSERVATION

A. METHODOLOGIE

Dans le cadre de la rédaction du document de gestion, les enjeux sont constitués des éléments du patrimoine (naturel, géologique ou culturel) ou du fonctionnement (écologique ou socio-économique) de la RNN pour lesquels ce dernier a une responsabilité et que l'on doit préserver ou améliorer. C'est ce qui justifie la désignation de la RNN au vu de ses finalités de création.

La détermination des enjeux et leurs degrés respectifs de priorité sont donc articulés par la confluence de trois éléments :

- La sensibilité du patrimoine naturel (fragilité et sur capacité de résilience du patrimoine)
- La représentativité (proportion à une échelle plus large, spécificité et singularité du patrimoine)
- Le rôle fonctionnel (fonctions que remplit la RNN dans la préservation durable du patrimoine)

B. DETERMINATION DES ENJEUX

1. Enjeux

Les enjeux retenus seront ceux qui concernent les éléments qui ont présidé à la décision de porter le territoire sous classement en Réserve Naturelle Nationale.

En ce sens, les enjeux retenus porteront sur un trio d'éléments constitutifs du patrimoine unique du Nord de la Pointe de Givet :

- Le patrimoine géologique et rupestre avec la présence de témoignage unique du Stratotype du Givetien
- Le patrimoine lié à la biodiversité des pelouses et landes sèches qui est un exemple unique de présence d'espèces patrimoniales à ces latitudes
- Le patrimoine lié à la biodiversité forestière étant donné la surface importante qui est actuellement recouverte par les habitats forestiers (plus de 200 ha sur les 360 que compte la RNN)

2. Facteurs-clé

En outre, même si ce sont ces enjeux qui constituent les objectifs primaires de la gestion de globale de la Réserve Naturelle, ils s'intègrent dans un cadre plus large permettant leur mise en œuvre. En effet, si les enjeux conduisent à la définition d'une finalité de l'existence de la Réserve Naturelle, il convient de leur adjoindre des facteurs-clé de la réussite qui rendent possible la mise en œuvre d'actions répondant à ces enjeux. Il s'agit en l'occurrence de :

- Ancrage territorial

Pour permettre la préservation du patrimoine géologique et de biodiversité, il est impératif que le public de tout niveau soit sensibilisé (Acteurs institutionnels, habitants, usagers, public touristique, etc.). Ce paramètre a pour but de valoriser l'existence de la Réserve et d'en faire la promotion sur son territoire et en dehors.

- Fonctionnement de la Réserve Naturelle

La mise en œuvre des actions répondant aux trois enjeux principaux de la Réserve nécessite des moyens humains et financiers qu'il est nécessaire de structurer. Le but est également de pouvoir rendre compte des actions à l'ensemble des acteurs concernés.

- **Connaissances scientifiques**

Afin de mettre en œuvre de la manière la plus pertinente possible les actions de gestion répondant aux enjeux de la Réserve Naturelle, il faudra s'appuyer sur des données collectées et sur les retours d'expériences issues de la gestion des années précédentes. En cela, il est nécessaire de mettre en place des suivis scientifiques.

La collecte de ces données permettra en outre d'alimenter les bases de données nationales.

C. SYNTHESE ET PRIORISATION

1. Enjeux :

a) Déclinaison des enjeux

On a vu au chapitre précédent comment les enjeux devant présider aux choix de gestion de la Réserve Naturelle ont été identifiés.

Afin de pouvoir décliner ces enjeux sous formes d'actions de gestion, il convient de les détailler pour évaluer. Chaque enjeu va d'abord pouvoir être envisagé selon 3 aspects :

- La sensibilité
- La représentativité
- Le rôle fonctionnel

Sensibilité

Elle renseigne sur la fragilité du patrimoine naturel et sur sa capacité de résilience selon cinq caractéristiques :

- Dépendance vis-à-vis d'un habitat et/ou micro-habitat spécialisé ;
- Très faibles tolérances ou des seuils environnementaux qui sont susceptibles d'être dépassés, à n'importe quel stade du cycle vital ;
- Une dépendance vis-à-vis d'un déclencheur ou d'un signal environnemental spécifique qui est susceptible d'être dérégulé ;
- Une dépendance vis-à-vis d'interactions interspécifiques susceptibles d'être perturbées ;
- Une faible capacité de dispersion ou de colonisation de zones nouvelles ou plus favorables.

Représentativité :

Elle renseigne sur :

- La proportion présente sur le secteur considéré par rapport à une échelle plus large. Ce critère peut être exprimé en part de l'aire de répartition, de l'effectif d'une espèce, de la surface totale occupée par un habitat, ou de la biomasse totale ;
- La spécificité locale éventuelle, source d'une singularité :
 - Phénotypique : habitat ou espèces présentant localement un faciès particulier que l'on ne retrouve pas ou peu ailleurs,
 - Biogéographique : Localisation dans l'aire de répartition (limites d'aire, sites isolés),
 - Génétique : la population locale constitue une sous-population de l'espèce,
 - Phylogénétique : espèces étant le seul représentant d'une famille ou d'un genre,
 - Géologique : stratotype de référence.

Rôle fonctionnel :

Il s'agit de définir l'importance du site sur le plan d'une fonctionnalité.

- Pour les espèces, la fonctionnalité du site renseigne sur le caractère déterminant de l'espace protégé pour la réalisation de leur cycle de vie (zone de reproduction, de migration, d'hivernage, d'alimentation, de nourricerie, de reposoir à marée haute, de tranquillité, site de ponte, frayère...).
- Pour les habitats, le critère renseigne sur les fonctions remplies par l'habitat à l'échelle du site et à une échelle plus large (ex : production primaire, habitats interconnectés, réservoirs de biodiversité / corridors écologiques, zone de refuge, fleuve à dynamique encore active ...).

b) Caractérisation des enjeux

Afin de déterminer le degré auquel chaque enjeu peut être porté pour chacun des trois items ci-dessous, il convient d'identifier pour chacun d'entre eux comment s'exprime chaque critère.

BIODIVERSITE DES PELOUSES ET LANDES SECHES		
SENSIBILITE	Description	Les pelouses et landes sèches et les cortèges faunistiques et floristiques associés sont particulièrement fragiles et leur présence est menacée par : <ul style="list-style-type: none"> • Progression de la strate arbustive qui pourrait recoloniser les milieux (et donc pas de possibilité de colonisation naturelle sans gestion) • Pression anthropique qui pourrait dégrader les habitats (piétinement, etc.) • Pression cynégétique (retournement des sols par les ongulés)
	Notation	SENSIBILITE TRES ELEVEE
REPRESENTATIVITE	Description	Les pelouses et landes sèches sont très peu représentées à cette latitude sur le territoire français et les plus proches habitats semblables sont très éloignés
	Notation	REPRESENTATIVITE TRES ELEVEE
ROLE FONCTIONNEL	Description	Les pelouses et landes sèches représentent un rôle fonctionnel important du fait de leur isolement et du nombre d'espèces qui leurs sont complètement ou partiellement inféodées.
	Notation	ROLE FONCTIONNEL TRES ELEVE
PATRIMOINE GEOLOGIQUE ET RUPESTRE		
SENSIBILITE	Description	Le patrimoine géologique et rupestre est inégalement menacé à l'échelle du site. Si les affleurements tels que celui du Moulin Boreux sont assez peu fragiles et menacés, les anciennes carrières d'exploitation de fluorine le sont en revanche beaucoup.

	Notation	SENSIBILITE ELEVEE
REPRESENTATIVITE	Description	Comme indiqué, le patrimoine géologique présent sur le site de la Réserve Naturelle est un exemple unique du stratotype du Givetien et plus largement un témoignage important du Dévonien Moyen.
	Notation	REPRESENTATIVITE TRES ELEVEE
ROLE FONCTIONNEL	Description	Le patrimoine géologique et les milieux rupestres ont un rôle fonctionnel remarquable au regard de la faune associée (chiroptères, hibou Grand-Duc)
	Notation	ROLE FONCTIONNEL ELEVE
BIODIVERSITE FORESTIERE		
SENSIBILITE	Description	Si le couvert forestier en lui-même est assez peu sensible (colonisant naturellement les milieux ouverts sans intervention de gestion), la faune et la flore associée est plus dépendante de sa bonne santé et de sa naturalité qui n'est pas intégralement assurée aujourd'hui
	Notation	SENSIBILITE ELEVEE
REPRESENTATIVITE	Description	Le couvert forestier sur milieu calcaire est, à l'instar des habitats de pelouses et de landes évoqué au premier enjeu, assez peu répandu à l'échelle nationale à ces latitudes mais est fortement représenté par ailleurs
	Notation	REPRESENTATIVITE ELEVEE
ROLE FONCTIONNEL	Description	A une échelle plus large que le site, la présence des habitats forestiers constitue un rôle fonctionnel non négligeable dans le cycle de vie de des espèces associées, l'avifaune particulièrement
	Notation	ROLE FONCTIONNEL ELEVE

2. Caractérisation des facteurs-clef

Les facteurs-clef présentés ne peuvent être caractérisés selon la même approche que les enjeux de la Réserve Naturelle, étant donné qu'ils ne peuvent être soumis aux mêmes types de menaces que ces derniers.

Toutefois, par souci de cohérence, il peut être pertinent d'utiliser la même grille de lecture pour en évaluer les niveaux de priorité.

ANCRAGE TERRITORIAL		
SENSIBILITE	Description	La thématique de l'ancrage territorial ne peut être considérée comme étant particulièrement fragile du simple fait de la nature incontournable de la protection réglementaire des sites
	Notation	SENSIBILITE FAIBLE
REPRESENTATIVITE	Description	Le statut de protection très fort de l'espace naturel protégé et sa grande surface au regard du secteur géographique le rendent particulièrement important
	Notation	REPRESENTATIVITE TRES ELEVEE
ROLE FONCTIONNEL	Description	L'ancrage territorial est un levier important dans l'intégration de la Réserve Naturelle sur le territoire
	Notation	ROLE FONCTIONNEL ELEVE

FONCTIONNEMENT DE LA RESERVE NATURELLE

SENSIBILITE	Description	Le bon fonctionnement de la gestion de la Réserve Naturelle s'appuie à la fois sur le volet financier et sur l'aspect partenarial de sa mise en œuvre. Il bon donc être considéré comme assez important en termes de sensibilité
	Notation	SENSIBILITE ELEVEE
REPRESENTATIVITE	Description	Le bon fonctionnement de la Réserve Naturel peut être considéré comme important au regard de la politique plus global de la gestion des espaces protégés à l'échelle du département des Ardennes
	Notation	REPRESENTATIVITE ELEVEE
ROLE FONCTIONNEL	Description	Le bon fonctionnement de la Réserve est un axe indispensable dans la mise en œuvre de la gestion de la Réserve Naturelle
	Notation	ROLE FONCTIONNEL TRES ELEVE

CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES

SENSIBILITE	Description	La recherche et la collecte de données scientifiques, si elle est nécessaire, ne peut être considérée comme étant un axe de travail dont la mise en œuvre serait fragile
	Notation	SENSIBILITE FAIBLE
REPRESENTATIVITE	Description	Les connaissances scientifiques étant directement liées à l'espace naturel protégé en tant que tel, évoquer sa représentativité à une échelle plus large n'a pas vraiment de sens.
	Notation	REPRESENTATIVITE FAIBLE
ROLE FONCTIONNEL	Description	La collecte de données scientifique de la Réserve est un élément important dans la mise en œuvre de la gestion de la Réserve Naturelle
	Notation	ROLE FONCTIONNEL ELEVE

3. Synthèse et priorisation :

a) Enjeux

Des analyses établies dans les paragraphes précédents, on peut statuer sur la priorité de chaque enjeu dans l'appréhension globale de la gestion de la Réserve Naturelle.

ENJEU	SENSIBILITE	REPRESENTATIVITE	ROLE FONCTIONNEL	PRIORITE DE L'ENJEU
Biodiversité des pelouses et landes sèches	● ● ●	● ● ●	● ●	Enjeu Prioritaire
Patrimoine géologique et rupestre	● ●	● ● ●	● ●	Enjeu Prioritaire
Biodiversité forestière	● ●	● ●	● ●	Enjeu fort

Légende :

● ● ● = très élevé / ● ● = élevé / ● = faible

b) Facteurs-clé

Des analyses établies dans les paragraphes précédents, on peut statuer sur la priorité de chaque facteur-clé dans l'appréhension globale de la gestion de la Réserve Naturelle.

FACTEUR CLEF	SENSIBILITE	REPRESENTATIVITE	ROLE FONCTIONNEL	PRIORITE DE L'ENJEU
Ancrage territorial	●	● ● ●	● ●	Enjeu Fort
Fonctionnement de la RNN	● ●	● ●	● ● ●	Enjeu Fort
Connaissances scientifiques	●	●	● ●	Enjeu secondaire

Légende :

● ● ● = très élevé / ● ● = élevé / ● = faible